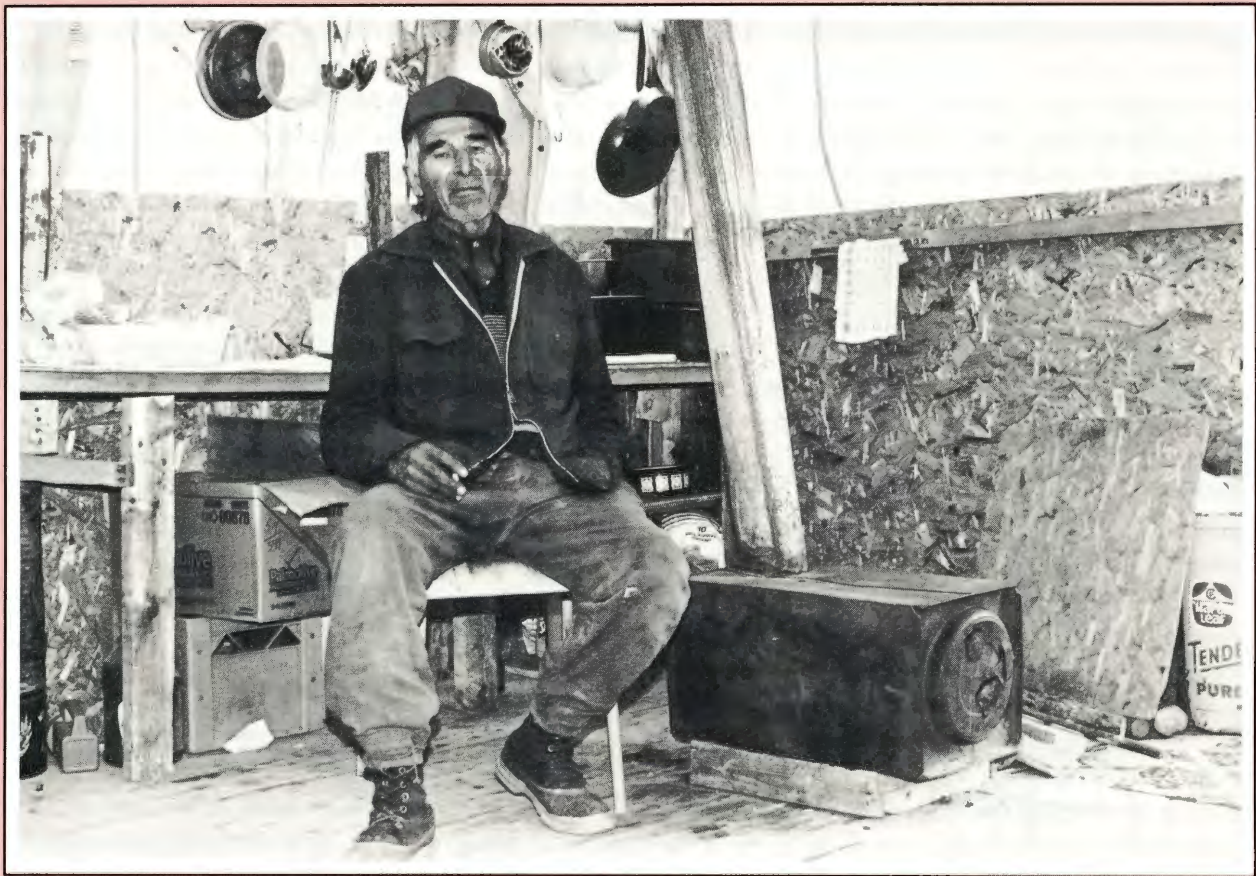


Volume 33, numéro 4, octobre—décembre 1991
Revue de la Société historique du Saguenay

SAGUENAYENSIA



**Chez les Montagnais du lac Tchitogama
Premières occupations de la Grande-Décharge
Modèle ethnohistorique des Kakouchaks**

Merci de vos dons généreux

Membres honoraires

Mgr Jean-Guy Couture
Mgr Marius Paré
Mgr René Bélanger
M. Alphonse Riverin
M. Robert Bergeron
Me Marcel Claveau

Membres à vie (500\$ et plus)

M. Jean-Maurice Coulombe
M. Maurice Ouellette
M. Jean Truchon
M. Paul-André Bergeron, C.A.
M. Georges-H. Perron
Mme Esther Villeneuve-Fréchette
M. Gérard Gaudreault
M. Rosario Desbiens
M. Paul-E. Lemieux
M. Hervé Tremblay
Mme Gertrude Tremblay
Dr Jean-Charles Claveau, M.D.
M. René Tremblay
M. Réal Lévesque
M. Jean-Hugues Tremblay
Mme Annette S.-Fortin

Membres corporatifs (1 000\$ et plus)

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée (1985)
Soeurs du Bon-Pasteur (1986)
Ville de Chicoutimi (1986)
Monastère des Augustines de la Miséricorde de Jésus (1986)
Ville de Jonquière (1986)
Raymond, Chabot, Martin, Paré et Ass. (1986)
Fédération des caisses populaires Desjardins-Métabetchouan (1987)
Commission scolaire de Chicoutimi (1986)
Compagnie Impériale Esso (1986)
Les Magasins Continental (1987)
Ville de Saint-Félicien (1987)
Entreprise d'électricité Grimard Inc. (1988)
Caisse populaire de Kénogami (1988)
Fondation Thomas-Léon Tremblay (1989)
Raoul Blackburn Ltée (1971) (1989)
Ville de Roberval (1989)
Ville de Dolbeau (1989)
Les Coopérants (1989)
M. Jean-Paul Tremblay (1989)
Les Augustines de la Miséricorde de Jésus- Jonquière (1989)
Ville de La Baie (1990)
Gilles Tremblay (Syndic) (1990)
Gilbert Gravel (1990)

Membres bienfaiteurs (50\$ à 499\$)

Mme Jeanine Dufour-Boucher
M. Laurent Gobeil
M. Benoît Dumont
M. Alayn Larouche
M. Rémy Roussel
Mme Roland Gagnon
M. Jean Mathieu, MD.
M. Jean-Marie Patoine
Mme Marie Dharmalingham
M. Fernand Gravel

M. Pierre Ouellette
Mme Rachel Bergeron
M. François Tremblay
M. Julien Grenon
M. P.-E. Laberge
M. Georges McNaughton
M. Louis-Georges Boivin
Mme Rachel Bergeron
M. Jacques Sormany

M. Pierre Jalbert
M. Aimé Gagné
Mme Élisabeth Murdock
M. Louis Gauthier

Membres de soutien (25\$ à 49\$)

Mme Zoé-B. Fournier
M. Marcel Boivin
M. Marcel Leblanc
M. Guy Tremblay
M. Claude Potvin
M. Joseph Gravel
Mme Micheline Harvey
M. Jean Gagnon
M. Jean-Baptiste Maltais
M. Albert Larouche
M. Fernand Gagnon
M. Laurent-Y. Simard
M. Laurent Tremblay
M. Eddy Lalancette

M. Padoue Guay
M. Wellie Tremblay
M. Gaston Lacourcière
M. Alyre Martin
M. Ulric Blackburn
M. Paul-E. Carrier
M. Pierre-C. Tremblay
M. Tony Price
Mme Jacqueline Beaulieu
M. Yvan Gauthier
Mme Claire Saint-Pierre
M. Edmond Larouche Hydro-Québec (Rel. - publ.)
M. Gaston Blackburn

M. Jean-Noël Jacob
M. Pierre Laflamme
M. Alyre Picard, MD.
M. Richard Harvey
Mme Michelle Harvey
Mme Jaqueline L.-Demers
M. Ghislain Morin-Beaulieu
M. Yves Savard
M. Robert Simard
Mme Jeanne B.-Grenon
Mme Agathe S.-Bouchard
M. Gérard Villeneuve
M. Roméo Boivin
M. Louis-René Lagacé, C.R.

M. Benjamin Blackburn
Mme Geneviève G.-Talbot
Mme Olivette L.-Babin
M. Oneil Côté
M. Pierre de Champlain
M. Jocelyn Dumais
M. Jos.-Albert Perron
M. Paul Desbiens
Mme J. Tardif-Hébert

Nous remercions aussi celles et ceux qui donnent des montants moindres.
Pendant, lorsqu'ils seront de 15\$ ou 20\$ nous enverrons un reçu pour usage fiscal.

Sommaire

Éditorial 2

Une visite éclair chez les Indiens du lac Tchitogama

par Russel Bouchard 4

Les premières occupations de la Grande-Décharge du Piekouagami

par Jean-François Moreau & Érik Langevin..... 7

Mutations foncières et émergence de la grande industrie : histoire du développement du potentiel hydro-électrique de la Grande- Décharge, au Lac-Saint-Jean (1900 et 1928)

par Dany Côté 15

À la recherche du chemin des Jésuites : le voyage d'exploration de Blaiklok, en 1847

par Marcel Leblanc 25

Le modèle ethnohistorique des Kakouchaks (les Montagnais du Lac-Saint-Jean)

par Georges Fortin..... 28

Comptes rendus 40

Hommages 43

En bref 44

Nouvelles publications 45

La revue *Saguenayensia* est publiée trimestriellement par la Société historique du Saguenay, 930, Jacques-Cartier Est, C.P. 456, Chicoutimi, G7H 5C8. Tél.: 549-2805. Les avis de changement d'adresse, les exemplaires non distribués et les demandes d'abonnement doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus. Port de retour garanti. Courrier de deuxième classe, enregistrement no 0849.

La Société historique du Saguenay est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Photo de la page couverture



Pierre Raphaël, un Montagnais du lac Tchitogama.
Photo: Russel Bouchard, 1987.

*Ce numéro a été rédigé et
publié sous la direction de
Russel Bouchard*

Quelques réflexions sur le rapport Arpin

En février 1991, un Groupe-conseil est formé en vue de préparer à l'intention du gouvernement du Québec une «Proposition de politique de la culture et des arts». Présidé par monsieur Roland Arpin, le Groupe-conseil dépose son rapport le mois de juin suivant. Une commission parlementaire est tenue au cours de l'automne pour recevoir les commentaires des différents intervenants du milieu culturel et des arts au Québec. C'est dans ce contexte que la Société historique du Saguenay a fait parvenir, à Mme Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, son opinion et ses réflexions sur ce dossier d'une importance cruciale.

«C'est le 14 septembre 1990 que le Service d'archives de la Société historique du Saguenay était agréé par le ministère des Affaires culturelles. Voilà enfin une reconnaissance officielle de notre action depuis 1934, non seulement dans la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine archivistique, mais aussi dans la recherche et la diffusion de notre histoire régionale.

Depuis l'existence de la Société historique du Saguenay nous avons agi en partenaire avec l'État québécois pour la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique privé de notre région. Les divers programmes d'aide aux organismes, créés il y a déjà trente ans, nous ont permis d'accroître nos compétences et notre influence dans le milieu. En 1978, dans un souci de décentralisation, les Archives nationales du Québec s'implantaient dans la région 02. Notre organisation a joué un rôle de premier plan pour l'établissement de votre institution nationale au Saguenay—Lac-Saint-Jean. A tous égards, rien de plus normal, voire naturel de parler d'une saine complicité.

Toutefois, nous avons la forte impression que la haute direction du ministère des Affaires culturelles à Québec ignore même l'existence des sociétés d'histoire comme partenaires privilégiés. Sait-on seulement ce que sont réellement les sociétés historiques établies partout au Québec?

- Elles sont au nombre de 125 dont 90 regroupés dans la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Sait-on ce qu'elles réalisent pour la mise en valeur de la culture québécoise?

- L'évidence parle par elle-même, car l'histoire est la source même de l'identité culturelle d'un peuple. Une société distincte l'est par les sources de son passé.

Que deviendra notre patrimoine documentaire privé sans leurs actions respectives?.

- Nous conservons dans nos centres plusieurs kilomètres de documents nécessaires à la compréhension et à la glorification du peuple Québécois.

À ce stade, permettez-moi cette recommandation:

QUE L'ON RECONNAISSE ENFIN LES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE PARTOUT AU QUÉBEC COMME DES PARTENAIRES POUVANT ÊTRE AU SERVICE DU MAC;

QUE L'ON SACHE QU'IL Y A DE MOINS EN MOINS D'AMATEURS AU SEIN DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE; CETTE VISION NE CADRE PLUS AVEC LA RÉALITÉ.

Grâce au programme d'agrément de centre d'archives privés, il devient maintenant évident que les Archives nationales du Québec souhaitent s'occuper principalement des archives publiques et parapubliques. La

responsabilité de la gestion des archives privées revient donc aux organismes privés voués à cette mission. Voilà une autre orientation naturelle, car, en ce qui nous concerne, nous croyons avoir développé une expertise dans le domaine des archives privées (il en est de même pour d'autres sociétés d'histoire à l'intérieur de la région du Lac-Saint-Jean). Il faut bien le dire, il est devenu un réflexe pour les Saguenéens et les Jeannois de faire confiance à leur société d'histoire respective pour la conservation et la mise en valeur de leurs archives.

Par conséquent, nous recommandons au ministère des Affaires culturelles:

DE MAINTENIR SA POLITIQUE D'AGRÉMENT, VOIRE MÊME DE LA DÉVELOPPER;

DERECONNAÎTRE COMBIEN, EN POURSUIVANT DANS CETTE VOIE, LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC POURRONT ÊTRE PLUS EFFICACES DANS LE VASTE SECTEUR DES ARCHIVES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES.

Globalement, la subvention attachée avec l'agrément nous permet de développer nos services et nous assure un budget supplémentaire pour le traitement et la gestion de nos collections. et fonds d'archives. Mais cela ne solutionne pas tout. Au contraire, notre situation financière demeure toujours précaire, faute de capital de roulement, faute de revenus fixes plus élevés, faute de ressources humaines. C'est précisément pour tenter de corriger cette situation qu'une fondation (La fondation Monseigneur Victor Tremblay inc.) a été mise sur pied en 1975 par Me Marcel Claveau afin de subvenir davantage à nos besoins financiers.

Nous recommandons donc au Ministère:

D'ÉLABORER UN PROGRAMME DE SUBVENTION RÉGRESSIF POUR L'AIDE A L'EMPLOI (100% LA PREMIÈRE ANNÉE, 75% LA DEUXIÈME ANNÉE, ETC...)

ET SIMULTANÉMENT:

D'INVESTIR D'UNE FAÇON SUBSTANTIELLE DANS LA FONDATION EN DÉGAGEANT, POUR CHAQUE DOLLAR RECUEILLI AUPRÈS DU PUBLIC ET DE L'ENTREPRISE PRIVÉE, UNE SOMME ÉQUIVALENTE.

PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES S'ASSURERAIT QUE LES SERVICES D'ARCHIVES AGRÉÉS PARVIENNENT A L'AUTOFINANCEMENT ÉLIMINANT AINSI LES EFFETS DÉSASTREUX D'UN CLIMAT D'INSÉCURITÉ.

En terminant, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le projet de réorientation et de restructuration du ministère des Affaires culturelles. Toutefois, je suis en désaccord avec toute la place qu'occuperont les villes de Montréal (la métropole) et Québec (la capitale) par rapport aux autres régions («le reste de la province»).

Je recommande donc:

QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES RECONNAISSE ENFIN LE MÉRITE ET LA PLACE RÉELLE QU'OCCUPENT LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU QUÉBEC DANS LA CONCENTRATION ET LA MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE NATIONAL.

Tout ne se passe pas à Montréal et Québec. Il y a là une injustice, un déséquilibre et des intentions irrespectueuses envers ce que sont et ce que font les différentes régions pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine. C'est un pensez-y bien.

Pour l'exercice exceptionnel que vous entreprenez, recevez, Madame la Ministre, tout mon respect et veuillez agréer mes sentiments les plus distingués.»

Roland Bélanger
Archiviste

Une visite éclair chez les Indiens du lac Tchitogama

par Russel Bouchard

La chronique qui suit a été rédigée lors d'un voyage de reconnaissance que j'ai effectué le 17 mai 1987 auprès des derniers Amérindiens vivant encore sur les rives du lac Tchitogama, à l'endroit communément appelé «Pointe-à-Pelle». Ce plan d'eau, situé dans le canton Rouleau, établit la limite nord de la petite municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire; formant une baie profondément encaissée entre les montagnes, ce lac mêle ses eaux à celles de la rivière Péribonca.

La présence amérindienne dans cette partie du Lac-Saint-Jean est l'une des plus anciennes de la région. Les récentes analyses de matériel lithique découvert lors de fouilles de surface (Girard et Moreau, 1987) indiquent effectivement que les autochtones y sont apparus il y a de cela environ 2 000 ans. De plus, la fréquence de la présence de matériaux non-indigènes démontre également que ces groupes entretenaient des contacts avec leurs congénères des autres régions du nord-est de l'Amérique: l'extrême nord du Labrador, la baie James, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario.

Selon certaines études qui remontent au début du XX^e siècle (Speck, 1927), la rivière Péribonca, de même d'ailleurs que l'ensemble du Saguenay—Lac-Saint-Jean, était divisée en territoires de chasse; ceux-ci étaient attribués à des familles de Montagnais gravitant autour de la réserve amérindienne de Pointe-Bleue, dernier poste de traite de la région. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus d'Amérindiens au lac Tchitogama; seules deux familles —celles de Pierre Raphaël et de Dominique Saintonge— vivent encore là l'été, dans des tentes délabrées et installées précairement. L'hiver, ces gens préfèrent regagner la civilisation, dans leurs familles établies dans les limites du petit village de Notre-Dame-du-Rosaire, anciennement appelé le Lac-des-Habitants. Sur le plan religieux, ils sont desservis par le curé de Notre-Dame-du-Rosaire.

Je suis arrivé au lac Tchitogama, au lieu dit «Pointe-à-Pelle», ce dimanche après-midi 17 juin 1987, après avoir emprunté un chemin de pénétration étroit, long et tortueux, presque une piste qui traverse un terrain plat et déboisé (probablement dans le but d'y aménager une bleuetière). Je suis à environ cinq milles du village de Notre-Dame-du-Rosaire, la journée est maussade et venteuse, et la forêt qui m'entoure semble complètement inhabitée.

Le campement en question abrite aujourd'hui probablement l'une des dernières colonies d'autoch-

tones vivant ici au Saguenay—Lac-Saint-Jean — partiellement et dans une certaine mesure— selon le mode traditionnel. Lors de mon arrivée, deux Amérindiens au teint cuivré, à l'allure placide et débonnaire, m'accueillent gentiment. L'un d'eux, physiquement plus alerte, badine innocemment à travers les tentes qui frémissent au moindre coup de vent; l'autre, visiblement plus âgé et bien enveloppé dans un pull-over de laine défraîchi, est assis d'un air rêveur tout près de l'entrée de sa demeure. Le plus jeune, M. Pierre Raphaël, avec qui je réussis à établir une communication timide, semble encore assez vif malgré ses «74 ans» bien sonnés. Avec une certaine fierté, il me dit qu'il est né le 1^{er} mai 1913; je dis 1913 ou environ, car mon interlocuteur n'est pas tout à fait certain de l'année de sa naissance. Il est né en pleine forêt, me dit-il, au lac du «Gros Nick», juste de l'autre côté de Lac à Jim. Son père, Xavier Raphaël, était marié à Marie Siméon. Le

plus vieux, M. Dominique Saintonge, est lui aussi très fier de me confesser son âge vénérable: malgré ses 84 ans, il vit là avec sa femme, Philomène Benjamin, âgée d'environ 75 ans.



Pierre Raphaël, au retour de la chasse.
Photo: Russel Bouchard, 1987.

Le campement est situé sur une sorte de pointe qui sépare la rivière Péribonca du lac Tchitogama. Le site, une petite butte sablonneuse et rocailleuse balayée par le vent du nord,

surmonte d'une dizaine de mètres à peine la rivière Péribonca, là où l'estacade de bois de la compagnie Abitibi-Price traverse la rivière. On y retrouve également un bac qui effectue la traversée entre les deux



M. Dominique Saintonge, le doyen du campement du lac Tchitogama.
Photo: Russel Bouchard, 1987.

rives du lac. Comme dans les temps immémoriaux, le campement visité est celui dit d'été. Seules les familles de MM. Raphaël et Saintonge forment la population actuelle du campement, soit environ dix personnes: Thérèse, Pauline, Lina, Claude et Jacques Raphaël, ainsi que les deux couples d'anciens. Thérèse et Jacques sont accompagnés de leurs enfants alors que les Saintonge vivent seuls.

Au cours de l'hiver, les tentes sont démontées et la plupart des Indiens remontent à Notre-Dame-du-Rosaire pour réintégrer leurs familles dans des maisons modernes qui n'ont rien de commun avec leurs coutumes ancestrales. M. Raphaël est le dernier du groupe à vivre encore en forêt pendant la saison

froide: à l'automne, il déplace son gîte à quelques pas de là, dans le contrefort de la montagne, afin de se mettre à l'abri du vent.

Les bâtisses du camp d'été sont composées de cinq tentes, d'une petite cabane en bois rond (propriété de Jacques Raphaël) et d'une roulotte (propriété de M. Saintonge). Les tentes mesurent environ dix pieds sur vingt et sont installées sur des carrés de bois dont les planchers sont en petites planches et les murs en panneaux gauffrés 4' X 8'; les toiles sont passablement déchirées et rapiécées avec de la polythène. À l'intérieur, il est possible de se déplacer debout, sans difficulté. Aucune électricité ni eau courante! Un poêle de tôle (une «truie» comme disent les anciens) constitue l'unique source de chaleur et l'une des principales pièces d'ameublement.

La tente de M. Raphaël, meublée avec deux anciens bureaux d'écolier et une table, est malgré tout assez confortable et sert également de maison d'école aux



Ci-dessus, le campement d'été.
Photo: Russel Bouchard, 1987.



Ci-contre, le campement d'hiver.
Photo: Russel Bouchard, 1990.

deux enfants de Jacques: Joffré et Marie. Malgré la présence d'une roulotte qui semble plus confortable aux yeux d'un «Blanc», M. Saintonge nous dit qu'il préfère vivre sous la tente car il la trouve plus conforme à ses besoins.

Tirant partie au maximum de la technologie apportée par la civilisation industrielle, les moyens de locomotion n'ont rien de bien familier avec la tradition: ils possèdent deux motoneiges, un véhicule tout terrain, ainsi qu'une chaloupe de 16 pieds mue par un moteur de 18 forces. Aucun des résidents de l'endroit ne possède de véhicule automobile et ce sont les gens du village qui acceptent de les voyager. De la Pointe-à-Pelle au centre du village, le coût du transport est exorbitant; il leur faut alors déboursier entre 10\$ et 20\$ pour parcourir les cinq milles qui les séparent de l'église paroissiale.

Pierre Raphaël vit de chasse et de pêche et retire des prestations d'aide sociale. Lors de mon arrivée, il me disait ne pas avoir de nourriture. Je suis donc redescendu au village pour acheter deux paquets de cigarettes, du pain, du sucre, du thé, du lait et des pommes. J'aurais bien voulu leur offrir de la bière, mais, par respect pour eux, je n'ai pas voulu tomber dans le jeu hautain et détestable des anciens explorateurs. M. Raphaël chasse le castor, le loup-cervier, le vison et l'orignal. Cet hiver, il n'a pu tuer aucun orignal car la pression des chasseurs blancs a été si forte qu'il fut impossible de les pourchasser selon le mode traditionnel. Le menu quotidien, peu varié, est donc principalement constitué de poisson frais, d'un peu de viande récupérée à partir des animaux piégés, et de boîtes de conserve. Contrairement à leurs congénères de Sainte-Élisabeth de Proulx qui vivent partiellement de la cueillette du bleuets, les Raphaël et les Saintonge ne ramassent aucun fruit sauvage.

Les activités forestières dans les environs et le flottage du bois toujours présent sur le lac Tchitogama et la rivière Péribonca ont rendu l'eau totalement impropre à la consommation domestique. Deux fois par jour, on utilise donc le véhicule tout terrain pour se rendre à une petite source qui coule à flanc de montagne, à environ deux milles du campement. Malgré leur pauvreté apparente et en dépit de la dégradation de leur habitat, M. Raphaël croit que ses enfants maintiendront la tradition après son départ et continueront de vivre sur les rives du lac Tchitogama l'été. Bien sûr, on remarque une absence presque totale de stress chez ces

gens qui semblent sortis tout droit de nos vieux livres d'histoire, mais tout porte à croire que l'avance constante de la civilisation dans cette contrée jadis si reculée provoquera d'ici peu la disparition de cette petite communauté...

Selon M. Raphaël, à l'exception de l'orignal, la forêt des environs est plus giboyeuse que dans son jeune temps. Au niveau du trappage du moins, le milieu lui procure une récolte satisfaisante mais son âge vénérable lui commande désormais de chasser à proximité du campement. Les armes qu'il utilise n'ont rien de bien luxueux: pour la chasse au gros gibier, il compte sur une carabine militaire Lee Enfield de calibre 303; pour le castor, le lièvre et la perdrix, il utilise deux carabines de calibre .22; enfin, pour la chasse aux oiseaux migrateurs, il se sert d'un fusil de calibre 12 à canon basculant.

Mon guide, un résident de Notre-Dame-du-Rosaire qui en a long à raconter sur ses concitoyens autochtones, croit que les Indiens du lac Tchitogama sont tout à fait acceptables mais que ceux qui vivent dans le village devraient partir. Sa façon de parler d'eux témoigne d'un certain racisme qui semble se répandre au sein de la population blanche. Commentant la récente nouvelle disant que ses concitoyens résistent farouchement à l'envahissement de leur municipalité par les Indiens, ce même guide n'a aucune gêne à dire ouvertement que ces autochtones «sont sales, qu'ils sentent mauvais et qu'ils n'ont aucun respect de l'environnement»; des commentaires que je suis loin de partager...

Sa localisation n'a donc rien d'arbitraire. Anciennement, ces campements étaient situés tout près des cours d'eau navigables: les moustiques y étaient moins voraces, on disposait d'un bon endroit pour pêcher et, enfin, on pouvait facilement utiliser le canot d'écorce pour se déplacer à travers le territoire. Les campements d'hiver par contre étaient habituellement localisés à l'intérieur des terres: tout en se protégeant de la force du vent, on se rapprochait également des territoires de chasse et de trappe.

Quatre ans après mon passage, le 11 mai 1991, je suis revenu au lac Tchitogama. M. Raphaël était encore dans son campement d'hiver et venait tout juste d'arriver de la chasse. C'était la dernière semaine qu'il restait là, me dit-il, car la bande se préparait à remonter le campement d'été.

Les premières occupations de la Grande-Décharge du Piekouagami¹

par Jean-François Moreau & Érik Langevin,
Laboratoire d'archéologie,
Département des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi

La méconnaissance de l'histoire amérindienne

Le siècle et demi écoulé depuis la "colonisation" du Saguenay—Lac-Saint-Jean a vu un renversement complet des tendances démographiques. Ainsi, alors que, jusqu'en 1840, la population amérindienne régionale fut autant sinon plus nombreuse que la "blanche" (Bouchard 1983:125), la première ne forme aujourd'hui qu'une proportion très limitée (environ 0,5 %) de la population régionale.

L'aspect dramatique de ce renversement démographique ne constitue que l'image statistique d'un processus plus tragique encore, celui du rétrécissement extrême du territoire occupé par les Amérindiens à une petite frange de terre, la réserve de Mashteuiastsh (Pointe-Bleue), alors qu'ils parcouraient, encore au début du 20^e siècle, très largement l'ensemble de la région². Le renversement démographique et le phénomène concomitant d'extrême rétrécissement du territoire risquent même d'être occultés dans nos esprits lorsque le peuplement blanc est qualifié d'"initial" (Bouchard 1983:131), alors que non seulement l'occupation amérindienne du territoire est certainement antérieure à la blanche mais encore que c'est la colonisation blanche qui initie la spoliation du terroir amérindien.

Il demeure que deux chapitres complets de l'ouvrage *Les Saguenayens* (chap. 2: Simard 1983; chap. 3: Bouchard et Saint-Hilaire 1983) portent sur les Amérindiens du Saguenay, l'un avant la colonisation blanche et l'autre, à l'époque contemporaine. Dans ce dernier, malgré les vicissitudes des données—souvent révélatrices de distorsions conscientes ou non des données à

propos des Amérindiens—il a été possible de dresser une image des transformations auxquelles les populations blanches ont essayé d'assujettir les Amérindiens avec des résultats mitigés. Il demeure, cependant, que la taille démographique de la population amérindienne régionale s'est accrue par un facteur tel qu'il ne permettrait même plus, dans le territoire régional sans au-

TABEAU 1
Densités de divers groupes amérindiens
rapportées dans le *Handbook of North American Indians*

Groupes amérindiens	Densité démographique rapportée	Densité au kilomètre carré	Références (pages)
<i>Subarctique</i> (Helm 1981)			
Subarctique en général	1 ind./50-70 mi. ² [130-180 km ²]	0,006	141
Montagnais	4 000 ind./300 000 mi. ² [777 000 km ²]	0,005	173
Chippewa	> 1 ind./100 mi. ² [259 km ²]	> 0,004	275
Hare	700-800 ind./45 000 mi. ² [11 650 km ²]	0,006	317
Beaver	> 1 ind./75 mi. ² [194 km ²]	0,005	351
Amérindiens de la Cordillère	> 1 ind./mi. ² [259 km ²]	> 0,004	372
Amérindiens des plateaux de l'Alaska	> 1-1,4 ind./100 mi. ² [259 km ²]	0,005	534
<i>Nord-Est</i> (Trigger 1978)			
Algonquins de Virginie	> 2 ind./mi. ² [259 km ²]	0,772	256
Hurons	> 60 ind./mi. ² [2 400 ind. 100 km ²]	24	369

tres occupants que les populations amérindiennes, de les soutenir, selon le mode traditionnel, avec les seules ressources spontanément disponibles dans la nature.

En effet, tous les estimés démographiques des populations traditionnelles, athapascanes³ aussi bien qu'algonquiennes, démontrent que les densités se situent entre 0,004 et 0,006 individu au km² dans l'aire culturelle du subarctique (voir tableau 1; pour fins de comparaison, noter les densités de populations amérindiennes dans l'aire culturelle du Nord-Est, l'une de chasseurs-cueilleurs [Algonquins de Virginie] et l'autre d'agriculteurs [Hurons]). En appliquant ces taux au territoire régional, on obtient une capacité de charge maximale d'environ 1 000 individus pour tout le bassin hydrographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean (34 800 mi² [90 132 km²] selon Énergie, Mines et Ressources, 1972:16) et de 60 individus pour les basses terres ceinturant le lac Saint-Jean et le Saguenay (6 000 km²: Gauthier et Bouchard 1981: A-2). Ces ordres de grandeur corroborent les quelques estimés de l'ordre de quelques centaines d'individus qu'il est possible de glaner pour les populations amérindiennes au début du 19^e siècle (Simard 1983: 94).

Les contraintes à la croissance démographique des populations de nomades chasseurs-cueilleurs qu'impose l'environnement peut expliquer la tendance à limiter le chapitre traitant des Amérindiens du Saguenay avant le 19^e siècle à l'histoire d'un seul groupe, celui des Kakouchacks⁴, et de leur présumée emprise sur le territoire de la Sagamie, voire même de leur contrôle de ce territoire. Si ce chapitre pêche par l'application d'un modèle

conceptuel, "la chasse-gardée", bien davantage propre aux cultures européennes qu'aux amérindiennes⁵, il manque encore, bien davantage, d'insertion des Kakouchacks parmi l'ensemble des populations amérindiennes de l'époque (phénomènes migratoires d'autant plus importants que ces populations étaient nomades et que leur taille démographique requerrait des liens étroits avec les voisins pour pallier les défauts de ressources de subsistance et combler les besoins en conjoints: voir Moreau et al. 1991). La dynamique démographique des Kakouchacks est réduite à leur nébuleuse disparition au cours de la seconde moitié du 17^e siècle.

Compte tenu de ce que la culture amérindienne s'asseyait sur une enculturation à tradition orale, l'histoire de la population amérindienne ne peut être dressée à la façon de celle des populations à tradition écrite. L'histoire amérindienne passe, pour le passé le plus récent, par la mémoire des anciens et l'ethnologie. Le passé plus ancien nécessite la combinaison de l'ethnologie, de l'ethnohistoire et de l'archéologie. La première tente de traduire en modèles rationnels les cultures amérindiennes. La seconde tente de soutirer des documents écrits par les premiers Euroquébécois (explorateurs, missionnaires, aventuriers, etc.) des éléments de compréhension des populations amérindiennes. Enfin, l'archéologie tente de rendre compte des populations amérindiennes aussi bien anciennes que récentes à partir des vestiges qu'elles ont laissés derrière elles et que le temps a épargnés. C'est la combinaison de ces disciplines qui permet de présenter ici une ébauche de la dynamique démographique des premières occupations du Piekouagami par les

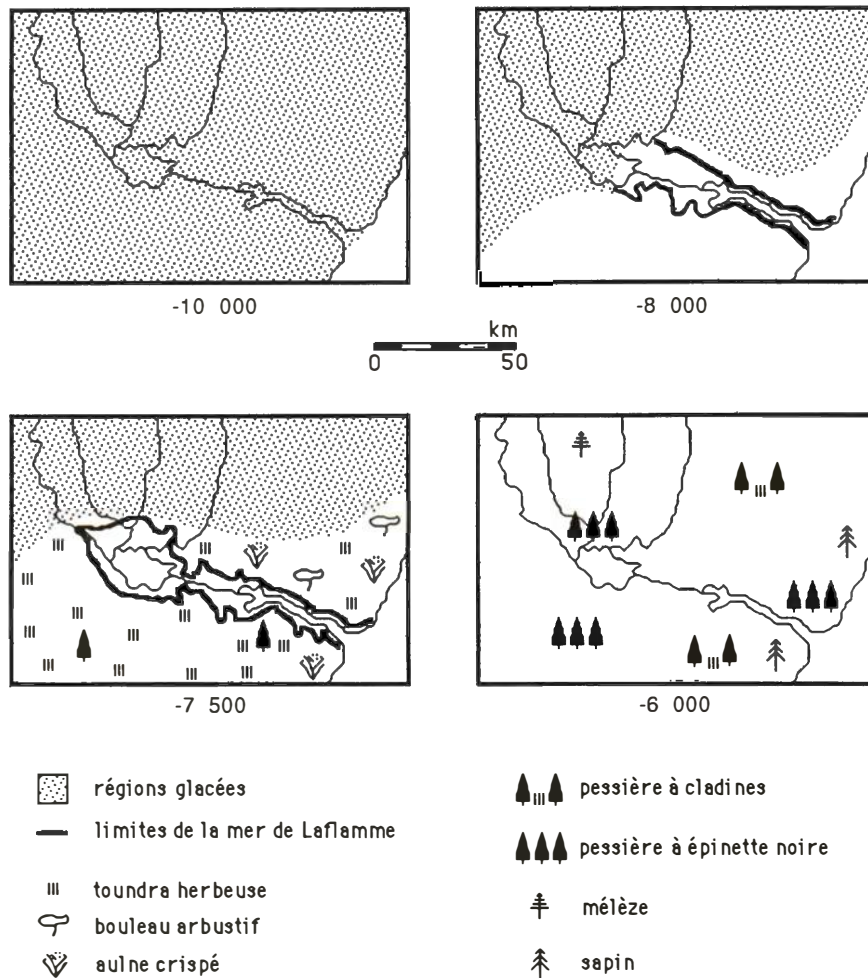
Amérindiens, il y a de cela au moins quatre à cinq mille ans.

Les transformations de l'environnement

À l'échelle du long terme, l'histoire de cette dynamique populationnelle s'inscrit au sein de changements naturels de l'environnement dont il convient de brosser la succession des paysages (voir figure 1).

Il y a encore dix mille ans, soit vers 8 000 avant notre ère, la future région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est encore recouverte par le millier de mètres de glace de la calotte glaciaire Laurentide. En mille ans environ, le glacier recule aux confins septentrionaux de l'actuel lac Saint-Jean, formant du même coup, par la fonte de ses glaces et la pénétration du Saint-Laurent, une mer (d'autres la dénomment golfe) salée, la mer de Laflamme qui, à son maximum, couvre quelque quatre fois la surface de l'actuel lac Saint-Jean, jusqu'aux limites des hautes terres qui ceinturent aujourd'hui ce dernier. Au cours du millier d'années suivant, la toundra qui a colonisé le paysage libéré des glaces est remplacée dans les basses terres par la forêt mixte qui peuple depuis ce temps la région.

Si la forêt mixte ne paraît pas s'être sensiblement modifiée depuis lors, diverses données suggèrent que le réchauffement climatique perdura jusque vers 3 500 avant notre ère, dépassant même, de façon significative, les températures actuelles. Depuis ce temps, la température a graduellement baissé jusqu'à ce que des conditions très semblables aux actuelles s'établissent jusqu'en 1 500 de notre ère. Les trois siècles suivants ont connu



D'après Parent *et al.* (1985: fig. 2 à 5) et Richard (1985: fig. 6 à 8) amendés par Dyke et Prest (1987). Les dates sont exprimées en années avant notre ère.

Figure 1. Déglaciation et mise en place de la végétation au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

un refroidissement considérable dénommé petit âge glaciaire. Ces conditions froides ont laissé la place depuis le 19^e siècle à des conditions climatiques plus tempérées.

L'occupation progressive de la Grande-Décharge du Piekouagami

Jusqu'en 7 000 à 8 000 avant notre ère, donc, les conditions d'enlèvement ont empêché toute occupation humaine au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À partir de ce mo-

ment, cependant, et a fortiori dès que le couvert de forêt mixte est en place, des populations ont pu occuper ce territoire. À ce jour, cependant, aucune occupation humaine n'est connue en Sagamie pour la période entre 7 000 et 3 500 avant notre ère. Cet état de fait résulte probablement d'abord du défaut de recherches aux endroits appropriés pour faire de telles découvertes. En effet, la recherche archéologique en Sagamie a été jusqu'ici largement tributaire du développement régional, les activités anthro-

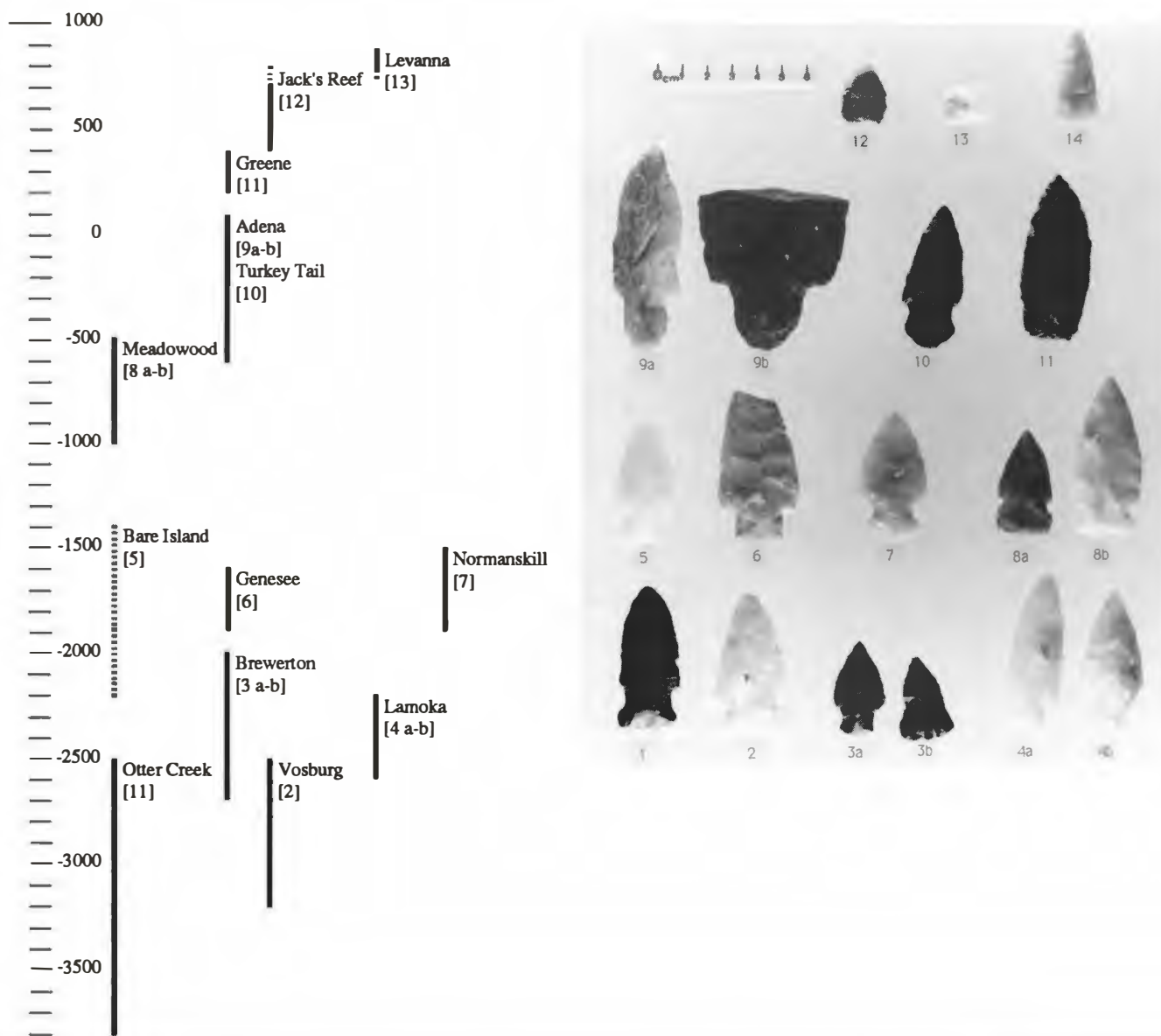
piques du dernier siècle et demi (barrages, établissements urbains et estivaux) s'étant surtout concentrées le long du réseau hydrographique actuel, mettant au jour, en menaçant assez souvent leur intégrité, les occupations amérindiennes les plus récentes, elles aussi, au moins pour une bonne part, établies autrefois sur ce même réseau hydrographique (voir Langevin et Moreau 1991). Il est vraisemblable, par ailleurs, que même dans les aires éloignées du réseau hydrographique actuel, les sites amérindiens datant d'avant 3 000 à 4 000 avant notre ère soient recouverts d'une sédimentation dont l'importance de l'épaisseur diminue d'autant leur chance de découverte. À ce jour, donc, les occupations amérindiennes attestées archéologiquement ne vont pas au-delà du troisième millénaire avant notre ère. Encore convient-il d'examiner précisément les arguments qui permettent une telle assertion.

Les conditions glaciaires empêchant toute occupation humaine, le territoire régional n'a donc pu être initialement occupé que par des migrations provenant de zones méridionales dégagées des glaces de la calotte Laurentide. L'illustration de la dynamique de ce mouvement migratoire requiert donc qu'on ait un bon contrôle i) du temps et ii) de l'origine des populations.

Le contrôle du temps est essentiellement assuré par ce que les archéologues dénomment "typologie". Ainsi avons-nous classé les pointes de projectile provenant d'un site archéologique de la Grande-Décharge du lac Saint-Jean⁶ selon les catégories typologiques traditionnellement utilisées dans le Nord-Est nord-américain (voir figure 2). La collection de pointes

FIGURE 2

Grande Décharge : assignation temporelle des pointes selon leur type



examinées provenant essentiellement de récoltes de surface, leur assignation temporelle est inférée de celle qui leur a été imputée ailleurs à partir de divers arguments permettant leur datation. Par exemple, le type Otter Creek (voir figure 2), le plus ancien parmi tous les types de pointes du site, peut être fixé à une période entre 3 800 et 2 500 avant notre ère sur la base de datations relatives (stratigraphie) et de datations absolues (carbone

14) obtenues principalement sur des sites archéologiques de l'État de New York (Ritchie 1961; Ritchie et Funk 1973). Par voie de conséquence, les pointes aux caractéristiques Otter Creek (Ritchie 1980: 85-89) trouvées sur le site de la Grande-Décharge sont assignées à ladite période.

S'il n'est pas utile de décrire ici en détail chacun des types présents⁷, il convient d'insister sur les

limites de telles inférences temporelles. Ainsi, il est toujours possible qu'un style de pointe transgresse un autre, obligeant l'archéologue à définir plus ou moins arbitrairement les limites des catégories typologiques. Par ailleurs, demeure la possibilité qu'un individu ou un ensemble d'individus ne se conforme pas aux règles de fabrication réglées culturellement, aboutissant éventuellement à des pointes au style similaire dans des contextes

TABLEAU 2

Grande Décharge : types et matières premières des pointes

Type de pointes	Période de temps du type	Date moyenne	Matières premières			Total
			autoch.	semi-autoch.	alloch.	
Otter Creek	-3780 à -2500	3140		10		10
-4000 à -3000				10		10
Vosburg	-3225 à -2500	2863		3		3
Brewerton	-2700 à -2000	2350	3	4	5	12
Lamoka	-2575 à -1800	2188	3	4	2	9
-3000 à -2000			6	11	7	24
Bare Island	-2200 à -1600	1900	1	3		4
Genesee	-1900 à -1600	1750	1		1	2
Normanskill	-1900 à -1500	1700			2	2
-2000 à -1000			2	3	3	8
Meadowood	-1000 à -500	750		13	5	18
Adena	-600 à 100	350			3	3
Turkey-Tail	-600 à 100	350			5	5
-1000 à 0				13	13	26
Greene	200 à 400	300		1	3	4
Jack's Reef	400 à 800	600		3	4	7
Levanna	750 à 900	825	1			1
0 à 1000			1	4	7	12
Madison	1300 à 1800	1550		3		3
1000 à 1600				3		3
TOTAUX			9	34	40	83

Le contrôle de l'origine des populations repose sur l'étude des matières premières. En effet, de façon théorique, il est possible, par rapport à la Grande-Décharge, de distinguer des matériaux disponibles localement (autochtones), telle la calcédoine provenant sous forme de galet de l'île de la Couleuvre, de l'île de la Traverse et de la pointe de Chambord. D'autres, tout en étant localisés à distance ont pu, malgré cette dernière, être assez facilement accessibles et disponibles; ainsi semble-t-il en être de la quartzite de Mistassini, qui forme, malgré les quelque 200 km qui séparent sa source près du lac Mistassini de la Grande-Décharge, une partie significative (65%; voir Langevin 1990:76) du matériel lithique du site de la Grande-Décharge. Ce matériel sera donc considéré comme semi-autochtone. Enfin, des matériaux proviennent à l'évidence de régions très lointaines (millier de km), certains de l'extrême nord de la péninsule Québec-Labrador (quartzite de Ramah), d'autres, la plupart des cherts de la Nouvelle-Angleterre ou encore du sud des Grands Lacs. Ces matériaux sont donc considérés comme allochtones.

chronologiques différents. Enfin, des conditions liées à des facteurs non culturels (le type de matière première, etc.) peuvent mener à fabriquer des pointes dont les styles peuvent se confondre avec d'autres. Sans affirmer que l'étude proposée ici est exempte de ces défauts, l'échantillon des divers types est soit suffisamment nombreux pour les atténuer, soit que, comme on le verra plus loin, le regroupement chronologique des types devrait réduire statistiquement les effets de ces distorsions.

TABLEAU 3

Répartition chronologique des matières des pointes

Millénaires	Fréquences absolues des matières premières			Fréquences relatives des matières premières		
	autoch/ semi-autoch	alloch.	totaux	autoch/ semi-autoch	alloch.	totaux
-4000 à -3000		10	10	0	100	100
-3000 à -2000	17	7	24	71	29	100
-2000 à -1000	5	3	8	63	38	100
-1000 à 0	13	13	26	50	50	100
0 à 1000	5	7	12	42	58	100
1000 à 1600	3		3	100	0	100
	43	40	83			

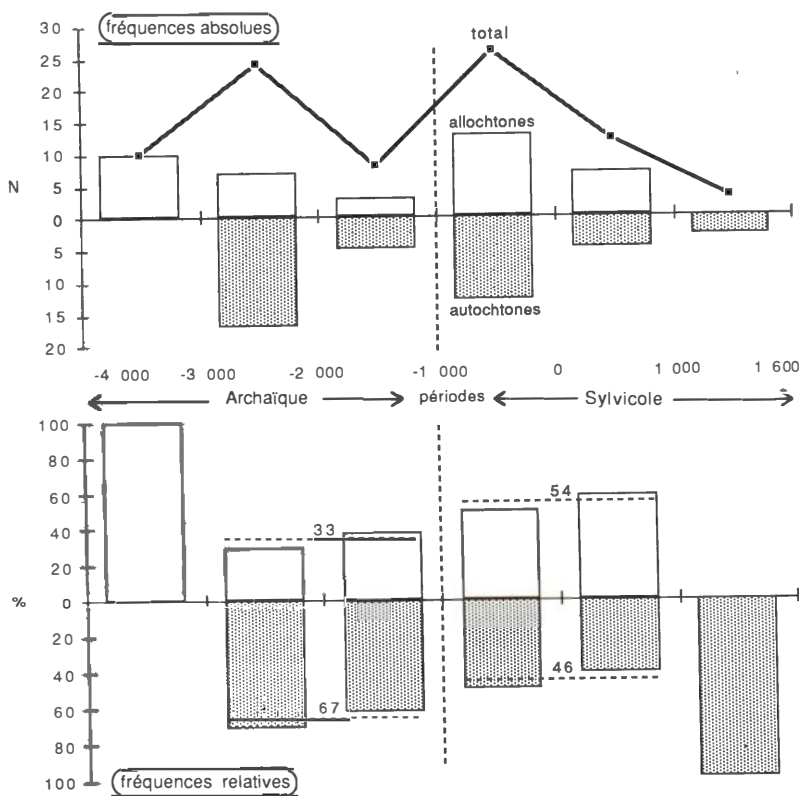


Figure 3. Distribution temporelle des pointes de la Grande-Décharge selon leur matière première.

Les pointes ont été groupées en périodes de mille ans chacune selon leur assignation temporelle à partir de la typologie. Ce sont les dates moyennes des périodes couvertes par chacun des types qui ont déterminé l'assignation des pointes à un millénaire donné (voir tableau 2). Par ailleurs, dans la mesure où les matières premières des pointes constituent les preuves matérielles de ces deux phénomènes démographiques, l'adjonction des matières premières semi-autochtones aux matières autochtones permet de faire ressortir le processus de développement local par rapport à celui de migration évoqué par les matières allochtones. Les données ainsi regroupées forment le tableau 3.

Ces données ont permis de dresser la figure 3. Les totaux des fré-

quences absolues permettent d'y distinguer deux cycles de fréquences ascendantes et descendantes correspondant respectivement à l'Archaïque (-4 000 à -1 000) et au Sylvicole (-1 000 à 1 600). En effet, par rapport au mode de vie antérieur de chasseurs nomades, au sud-sud-ouest de la plaine laurentienne, la période de -1 000 à 0 témoigne de l'émergence d'un nouveau style de vie, plutôt sédentaire et fondé sur un apport important mais non exclusif des ressources cultivées. L'extension jusqu'au lac Saint-Jean de l'accroissement démographique découlant vraisemblablement de la mise en place du nouveau mode de vie paraît reflétée par l'augmentation du nombre de pointes enregistrée sur le site de la Grande-Décharge au cours de ce millénaire.

Au cours de la période archaïque la plus ancienne (-4 000 à -3 000), l'absence totale de matières autochtones peut suggérer qu'à la Grande-Décharge au moins, non seulement il s'agissait de l'occupation initiale du territoire mais encore que celle-ci fut amorcée par un mouvement migratoire en provenance de régions méridionales. Cette installation amorcée, l'importance absolue et relative des éléments allochtones diminue progressivement au profit des éléments autochtones/semi-autochtones. Il semble donc qu'à la phase migratoire initiale succède une tendance au développement local des populations archaïques dans la région.

L'émergence déjà évoquée d'un nouveau mode de vie à partir de -1 000 environ paraît illustrée par l'importance relative des matières premières autochtones qui passe des deux tiers (67 %) à la fin de l'Archaïque (-2 000 à -1 000) à un peu moins de la moitié (46%) au début du Sylvicole (-1 000 à 0). L'augmentation corollaire des matières premières allochtones est probablement indicatrice du flux migratoire engendré par l'augmentation démographique notée pour les régions méridionales au début du Sylvicole. Il convient de noter d'ailleurs que les types caractéristiques de cette période (Meadowood, Adena et Turkey Tail) originent à l'évidence de ces régions⁸. Au cours du Sylvicole, le poids des influences migratoires paraît diminuer avec le temps au profit du développement local⁹. Il convient de souligner cependant que la décroissance des populations suggérée par la diminution des fréquences absolues de l'ensemble des pointes paraît une particularité de la Grande-Décharge car, à l'échelle du lac Saint-Jean, le Sylvicole, en autant

que la poterie amérindienne en soit un bon indicateur, augmente nettement au cours de cette période (Moreau et alii 1991).

Conclusion

Afin de lever le statut hypothétique de ces considérations sur la dynamique démographique préhistorique régionale, une étude élargie à tous les sites de la région est actuellement en cours (voir Moreau et Langevin n.d.). Cette étude-ci montre que l'occupation du Saguenay—Lac-Saint-Jean remonte au moins, selon toute vraisemblance, au quatrième millénaire avant notre ère. De plus, les premières populations immigrent à la Grande-Décharge et ne paraissent pas s'y être installées, dans la mesure où la présence de matières premières allochtones rend compte de celle des populations provenant des lieux

mêmes d'où ces matières proviennent. Dès le millénaire suivant, ce sont, au contraire, les matières premières autochtones/semi-autochtones qui prédominent, suggérant un "enracinement" des populations au terroir régional. Une augmentation démographique absolue est ensuite enregistrée avec l'émergence du nouveau style de vie que constitue la période sylvicole, le poids des populations migrantes paraissant augmenter significativement par rapport à leur importance à la fin de l'Archaique. Enfin la diminution absolue constante au cours du Sylvicole paraît bien un phénomène local, propre au site à l'étude, eu égard à l'importance croissante de la poterie au cours du Sylvicole notée à l'échelle régionale.

L'inscription dans le territoire régional des populations amérindiennes est donc ancienne et la dy-

namique populationnelle est un exercice possible malgré les limites qu'imposent les données archéologiques.

Remerciements

Les travaux du Laboratoire d'archéologie de l'Université du Québec à Chicoutimi sont subventionnés par des fonds provenant du F.C.A.R. et du C.R.S.H. ainsi que de la Fondation de l'Université. Nous remercions Gérard Bouchard, directeur du Centre de Recherche sur les Populations (SOREP), de nous avoir invités à présenter une version préliminaire de ce texte dans le cadre des conférences de ce centre. Notre appréciation va aussi à ce dernier ainsi qu'à Réjean Gagnon, biologiste au Département des sciences fondamentales pour leur lecture et leurs commentaires.

NOTES

¹ Ce vocable amérindien, rapporté dans les documents ethnohistoriques, désigne le lac Saint-Jean. Nous le transcrivons ici dans sa version moderne.

² Voir Speck, 1927. Voir aussi Frenette, 1989, pour un examen critique de l'œuvre de Speck, qui confirme l'omniprésence montagnaise dans le territoire régional, au moins jusqu'au premier quart de ce siècle.

³ Les populations dites athapascanes partagent avec les populations algonquiennes la bande de forêt coniférienne qui couvre toute l'aire subarctique du continent nord-américain de l'Atlantique au Pacifique. Les groupes athapascans en occupent la partie occidentale, de l'Alaska au nord des Prairies, alors que les groupes algonquiens se retrouvent dans sa partie orientale, du nord de l'Ontario en passant par le Québec jusqu'au Labrador (voir Helm, 1981, pour plus de détails).

⁴ Nous avons choisi de retenir cette forme transcrite en français moderne parmi les variations orthographiques désignant ce groupe montagnais connu seulement au cours du 17^e siècle au sud-sud-ouest du lac Saint-Jean.

⁵ Conception dont on ne peut certainement pas tenir rigueur à l'auteur, J.-P. Simard, compte tenu de l'absence totale de prédécesseur en ce domaine de l'histoire amérindienne régionale et de sa propre formation en histoire socio-économique : voir Bouchard, 1989; voir, pour des remarques commentées sur la chasse-gardée : Fortin, 1991, Girard et Perron, 1989 : 64-65.

⁶ Par choix, cet article ne repose que sur la collection de pointes du seul site DdEw-12 (Langevin, 1990). Cette restriction se justifie non seulement d'un point de vue échantillonnal, puisque le site DdEw-12 comprend environ la moitié de l'ensemble de toutes les pointes trouvées à ce jour dans la région, mais encore du point de vue de la problématique abordée ici : il s'agit de dresser l'image globale de la dynamique démographique qui a permis le peuplement initial de la région et non celle des particularités de la diffusion de cette dynamique à l'intérieur de la région qu'amène l'examen de l'ensemble des collections (cette problématique fait l'objet d'une publication en cours de préparation [Moreau et Langevin, n.d.]).

⁷ Voir Langevin (1990 : 55-79). Il convient de noter que les catégorisations

typologiques de ce mémoire sont largement confirmées par le réexamen du même matériel dans le cadre d'une étude de l'ensemble des pointes de la région (Moreau et Langevin, n.d.).

⁸ L'observation symétrique de présence de matière première provenant du centre du Québec jusqu'au lieu d'origine de ces types de pointe est illustrée par la présence de quelques outils fabriqués selon toute vraisemblance en quartzite de Mistassini, au nord-ouest du Vermont (Heckenberger et al., 1991).

⁹ Là où la distribution spatiale des objets fut possible sur le site à l'étude, la calcédoine du lac Saint-Jean paraît plus prépondérante dans les zones où se trouvent davantage de témoignages du Sylvicole (moyen) que dans celles où ces derniers sont moins fréquents (Langevin, 1989). Cette observation, couplée à celle de l'occurrence de la calcédoine dans tous les autres sites où se retrouvent des témoignages sylvicoles (poterie), suggèrent que la présence de cette matière première autochtone revêt une valeur d'assignation chronologique des sites. Ainsi paraît assise encore davantage l'hypothèse élaborée dans ce texte d'un développement local bien établi au cours du Sylvicole.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouchard, Gérard, 1983, «Le peuplement blanc», in Christian Pouyez & Yolande Lavoie (dir.), «Les Saguenayens», Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp.125-180.
- Bouchard, Gérard & Marc Saint-Hilaire, 1983, «Les Amérindiens du Saguenay à l'époque contemporaine», in Christian Pouyez & Yolande Lavoie (dir.), «Les Saguenayens», Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp.95-124.
- Bouchard, Russel, 1989, «Aux Sources de l'histoire sagamienne», Chicoutimi, Russel Bouchard, 108 pp.
- Dyke, Arthur S. & Victor K. Prest, 1987, «Late Wisconsinian and Holocene retreat of the Laurentide Ice Sheet», Carte annexe à Géographie physique et Quaternaire, vol. 41, n° 2.
- Énergie, Mines et ressources, 1972, «Atlas National du Canada», Ottawa, Ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, 262 pp.
- Fortin, Georges, 1991, «Le Notaire J.-Henri Fortin et les premiers habitants des basses terres du lac Saint-Jean», Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de Maîtrise en études régionales.
- Frenette, Jacques, 1989, «Frank G. Speck et la distribution géographique des bandes montagnaises au Saguenay—Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord: l'A.B.C. de l'H.B.C.», Recherches Amérindiennes au Québec, vol. XIX, n°1, pp. 38-51.
- Gauthier, Majella-J. & Louis-Marie Bouchard (dir.), 1981, «Atlas régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean», Chicoutimi, Gaëtan Morin.
- Girard, Camille & Normand Perron, 1989, «Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean», Québec, Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 667 pp.
- Heckenberger, Michael J., James B. Petersen, Ellen R. Cowie, Arthur E. Spiess, Louise A. Basa & Robert E. Stukenrath, 1990, «Early Woodland period mortuary ceremonialism in the far Northeast: a view from the Boucher cemetery», *Archaeology of Eastern North America*, vol. 18, pp.109-145.
- Helm, June (dir.), 1981, «Handbook of North American Indians, volume 6, Subarctic», Washington, Smithsonian Institution, 837 pp.
- Langevin, Erik & Jean-François Moreau, 1991, «L'État du patrimoine archéologique en Sagamie: diagnostic et palliatifs», *Saguenayensia*, vol. 33, n° 2, pp. 5-10.
- Langevin, Erik, 1989, «Reconstitution informatisée d'un espace préhistorique à partir des données d'un archéologue amateur: méthode et résultats», communication présentée dans le cadre de la session spéciale «Espace et préhistoire» du Colloque annuel de l'Association Canadienne des Géographes, Chicoutimi, 31 mai.
- Langevin, Erik, 1990, «DdEw-12: 4 000 ans d'occupation sur le Grande-Décharge du lac Saint-Jean», Montréal, Département d'Anthropologie, mémoire de maîtrise, 149 pp.
- Moreau, Jean-François & Erik Langevin, n.d., «Le Peuplement initial du lac Saint-Jean», Chicoutimi, Laboratoire d'archéologie, manuscrit en préparation.
- Moreau, Jean-François, Erik Langevin & Louise Verreault, 1991, «Assessment of the ceramic evidence for Woodland period cultures in the lake St. Jean area, eastern Quebec», *Man in the Northeast*, n° 41, pp. 33-64.
- Parent Michel, Jean-Marie M. Dubois, Pierre Bail, Armand Larocque & Gérard Larocque, 1985, «Paléogéographie du Québec méridional entre 12 500 et 8 000 ans BP», *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XV, n° 1-2 pp. 17-37.
- Pouyez, Christian & Yolande Lavoie (dir.), 1983, «Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles», Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 386 pp.
- Richard, Pierre J.H., 1985, «Couvert végétal et paléoenvironnements du Québec entre 12 000 et 8 000 ans BP. L'habitabilité dans un milieu changeant», *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XV, n° 1-2, pp. 39-56.
- Ritchie, William A., 1961, «A Typology and nomenclature for New York projectile points», Albany, New York State Museum and Science Service, Bulletin n° 384, 119 pp.
- Ritchie, William A., 1980, «The Archaeology of New York State», New York, Harbor Hill Books, Edition revue, 257 pp.
- Ritchie, William A. & Robert E. Funk, 1973, «Aboriginal settlement patterns in the Northeast», Albany, New York State Museum and Science Service, mémoire n° 20, 378 pp.
- Simard, Jean-Paul, 1983, «Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche», in Christian Pouyez & Yolande Lavoie (dir.), «Les Saguenayens», Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp.67-94.
- Speck, Frank G., 1927, «Family hunting territories of the lake St. John Montagnais and neighboring bands», *Anthropos*, vol. 22, pp. 387-403.
- Trigger, Bruce G. (dir.), 1978, «Handbook of North American Indians, volume 15, Northeast», Washington, Smithsonian Institution, 924 pp.

Mutations foncières et émergence de la grande industrie: histoire du développement du potentiel hydro-électrique de la Grande Décharge, au Lac-Saint-Jean (1900 et 1928)

par Dany Côté

Introduction

La construction des barrages et de la centrale hydro-électrique de l'Isle Maligne représente un

point tournant dans la jeune ère industrielle de la région de la Sagamie. Cette centrale, encore en service aujourd'hui, a été pour un temps une des plus importantes au

monde. Avec sa construction, la population du petit village de Saint-Joseph d'Alma passera en peu de temps de 800 à 8 000 habitants. Le rehaussement des eaux du lac Saint-



Le barrage de l'Isle Maligne et une partie de la ville d'Isle-Maligne, en 1950.
Photo: ANQC, fonds SHS, no 2 681.

Jean fut à l'époque un événement que certains sont allés jusqu'à qualifier de «tragédie». Un historien de la région, et plus récemment un cinéaste de l'Office national du film, se sont attardés sur cet éternel conflit entre l'industrie et l'agriculture (cependant avec un certain parti pris).

Il faut se rendre compte que la centrale et les barrages sont là tout d'abord parce qu'un certain potentiel hydro-électrique se révélait exploitable et rentable. Des individus et des compagnies ont tenté d'apprivoiser cette force brute afin de la domestiquer et ainsi procurer de l'énergie hydro-électrique à ceux qui désiraient en acheter, tout en faisant de bons profits.

Le développement du potentiel hydro-électrique de la Sagamie a été peu étudié. Plusieurs historiens l'ont effleuré ici et là, dans leurs ouvrages plutôt à vocation régionale. Mais peu d'entre eux, sauf exception, se sont penchés en détail sur toutes les étapes, ont tenté de connaître de plus près les acteurs de ce développement. Nous nous proposons, dans cette recherche, de cerner de plus près l'évolution de l'exploitation de la Grande Décharge. Qui a donc, le premier, décelé le potentiel de ce site? Comment, comme dans bien des endroits dans le reste du Québec, des intérêts étrangers (surtout américains) ont pris la relève des hommes d'affaires locaux dans le développement industriel régional? Les diverses compagnies et certains individus impliqués dans ce développement avaient-ils des intérêts communs?

Pour tenter de répondre à toutes ces questions, nous avons décidé d'étudier la mutation foncière relative au développement du potentiel de la Grande Décharge entre 1900

et 1925, année de la fin des travaux de construction de la centrale de l'Isle-Maligne. Nous tenterons alors de montrer les liens entre les différents intervenants dans ce processus de développement du site, et ce, depuis sa concession par le Gouvernement provincial en 1900.

Pour ce faire, nous allons tout d'abord dresser un petit historique du développement économique de la région. Celle-ci a toujours été considérée et exploitée comme une région-ressource. Puis, nous illustrerons, à partir de la fin du XIX^e siècle et surtout au début du XX^e,

développement du site de l'Isle-Maligne, surtout avec l'aide de B.A. Scott, un homme d'affaires particulièrement impliqué dans le milieu économique régional. Les travaux débuteront alors pour une durée de deux ans. Après un arrêt de huit ans, les travaux de construction de la centrale et des barrages reprendront et, en 1925, les premières turbines fourniront de l'électricité.

Le Québec industriel

Avant 1850, le Québec présente encore les traits dominants



Construction de la centrale de l'Isle Maligne.
Photo: Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean.

comment la ressource naturelle qu'est l'eau a été exploitée, avec l'appui du Gouvernement, tout d'abord pour sa force hydraulique, puis pour son potentiel hydro-électrique.

Nous verrons enfin comment, à partir de 1913, l'arrivée de la Quebec Development et de son président J.B. Duke accélérera le

de l'économie coloniale, où on ne retrouve pas encore de grandes entreprises. Les seules sources d'énergie accessibles et utilisées pour les moulins sont le charbon, le vent et l'eau, les moteurs à vapeur étant presque inexistant dans la province à cette époque.

Les industries importantes sont concentrées surtout à Montréal et à

Québec, sauf pour les industries du bois et des pâtes à papier. Mais les industries du cuir, du vêtement, du textile, du fer et de l'acier, ainsi que du tabac, se retrouvent toutes dans la vallée du Saint-Laurent¹. Les autres régions du Québec dépendent surtout de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles.

Cette première vague d'industrialisation est presque entièrement dépendante des grands marchés états-uniens et anglais, le marché local étant trop petit pour consommer tout ce qui était produit ici. Cependant, cette vague a été financée surtout par les hommes d'affaires anglophones du Québec.

Avec la Confédération, un grand marché national est créé, ce qui permet ainsi d'étendre le nombre de consommateurs près des manufactures. Cela permet aussi aux entreprises québécoises de vendre leurs produits sans qu'ils soient taxés davantage.

La lente industrialisation de la Sagamie

En Sagamie, le commerce des fourrures occupe toute l'activité économique entre 1650 et 1838. C'est la première richesse naturelle qui attire l'attention des étrangers.² Cependant, vers la fin de cette période, l'industrie du bois s'implante rapidement dans la région, avec en tête William Price, un marchand de bois de la ville de Québec.

Price, en association avec Peter McLeod, construit et achète une série de moulins à scie au Saguenay. Ils atteignent le Lac-Saint-Jean vers 1850. Parallèlement, la colonisation se développe. Les colons, à force de bras, défrichent des terres qui suffisent à peine à les nourrir. La plupart d'entre eux doi-

vent même devenir bûcherons pendant l'hiver afin d'apporter des revenus d'appoint à leur famille. Les terres cultivables de la région seront ouvertes par vagues successives, de 1842 à 1907. À tour de rôle, l'Église, l'État et les sociétés de colonisation encourageront les colons dans leur volonté d'acquérir des terres cultivables.

Dans la région, on peut parler de véritable ère industrielle seulement à partir de 1896. À ce moment, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi érige la première usine de pulpe de l'histoire de la région.³ Dans les années qui vont suivre, entre 1896 et 1917, six autres pulperies verront le jour.⁴ Cependant, dans la première décennie du XX^e siècle, le papier prend la relève de la pulpe. En 1909, William Price III commence la production de papier journal dans son usine de Jonquière en y installant une machine à papier. Trois ans plus tard, il construit à Kénogami une usine à papier qui sera perçue à l'époque comme l'une des plus grosses au monde.⁵

L'autre ressource naturelle importante dans le développement industriel de la région est l'eau. Les premières scieries, puis les pulperies, utiliseront la force hydraulique des cours d'eau pour faire fonctionner leur machinerie. Mais le régime en dents-de-scie des rivières ne permet pas de fournir assez d'énergie et de force motrice pour faire fonctionner les usines toute l'année. Durant l'hiver, il faut fermer les usines.⁶ Ce n'est qu'en 1923 qu'un premier aménagement permettra de créer un réservoir, celui du lac Kénogami. On haussera alors ce lac de 32 pieds en construisant six barrages.⁷ Le lac Kénogami passera alors d'une superficie de 8 milles² à 23 milles².⁸

La concession des pouvoirs d'eau

Au début du XX^e siècle, l'énergie hydraulique constitue une part très importante des types d'énergie disponibles. Déjà à cette époque, 80% du total de l'énergie utilisée au Québec provenait de cette source.⁹ L'industrie de la pulpe et du papier a alors contribué pour une large part au développement de ce potentiel. Le gouvernement du Québec, depuis la Confédération, allouait ces pouvoirs d'eau aux particuliers et aux entreprises. Il a procédé à la concession de ces pouvoirs d'eau de maintes façons, entre 1867 et 1925.

Entre 1867 et 1897, les pouvoirs d'eau sont vendus sans conditions spéciales et sont assimilés à des terrains affectés à l'industrie. Entre autres, le Gouvernement adoptera, en 1884, une loi qui prévoira l'établissement, en faveur de la Couronne, d'une réserve de trois chaînes (198 pieds) de largeur, de chaque côté de toutes les rivières non-navigables. Ainsi, elle se réserve le droit à l'utilisation de l'eau baignant ces terrains.¹⁰

Dans un deuxième mouvement, le Gouvernement, entre 1897 et 1904, vend les pouvoirs d'eau sous certaines conditions; il oblige, par exemple, le développement d'un certain nombre de chevaux-vapeurs ou l'investissement d'un certain montant dans une période fixe de temps. Les concessions que nous étudierons ici se situent dans cette période. Cependant, de 1904 à 1907, ces conditions sont enlevées.

Enfin, entre 1909 et 1926, la Province substitue au régime de vente des concessions celui des baux à longs termes. L'acquéreur loue le pouvoir d'eau pour une

période de 25 à 75 ans et paie une rente annuelle au Gouvernement. Selon le ministre des Terres et Forêts du Québec, Honoré Mercier, les rentes provenant de l'affermage des forces hydrauliques sont passées de 31 000 \$ en 1914, à 500 000 \$ en 1926, ce qui représentait un revenu fort intéressant pour le Gouvernement.

Le Saguenay et la Grande Décharge

Dans la région, la première concession d'un pouvoir d'eau pour des fins hydro-électriques est accordée en 1897 par le Gouvernement du Québec sur la rivière Chicoutimi.¹¹ J.-É.-A. Dubuc en avait fait la demande. Il fut aussi le premier qui décela le potentiel formidable de la rivière Saguenay. En 1898, Dubuc réussit à convaincre le ministère des Terres, Forêts et Pêches de faire des explorations de ce côté. Le rapport de C.-E. Gauvin, directeur de la Commission des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec, révèle que la Grande Décharge pourrait produire 15 000 chevaux-vapeurs (ou 11 000 Kilowatts).¹² La Chute-à-Caron, quant à elle, pourrait développer plus de 80 000 C.V.

La première demande de concession des forces hydrauliques sur la rivière Saguenay date du 5 juillet 1899. Dans sa lettre adressée à Simon-Napoléon Parent, Commissaire des Terres et Forêts, James Sutherland demande une concession «à partir de l'embouchure de la Rivière aux Sables jusqu'à l'embouchure de la rivière Shipshaw...ainsi que l'île située à l'embouchure de la rivière Shipshaw.» (future Île Wilson).¹³ Cette chute a une hauteur de 80 pieds. Sutherland projetait alors de construire une usine de fabrication de carbure de calcium. Cependant, ce projet ne verra pas le jour.

Le 5 février 1900, Thomas Léopold Wilson, un Ontarien, se voyait concéder par le Gouvernement toute la partie du lit de la rivière Saguenay contenue entre la Chute-à-Caron et la rivière Shipshaw.¹⁴ Cette vente, faite pour la somme de 3 000\$, était conditionnelle à l'investissement de 300 000\$ dans les quatre ans à partir de la date du contrat. À défaut de cette condition, Wilson devra payer une somme supplémentaire de 7 000\$, sinon la concession redeviendra propriété du Gouvernement du Québec¹⁵ et Wilson perdra son titre de propriété.

Une deuxième partie de la rivière Saguenay, appelée «Rapide du Grand Remous», est demandée le 25 novembre 1899 par Benjamin Alexander Scott, un industriel de Roberval. Ce rapide se situe près de la ligne de division séparant les cantons Simard et Bourget. Scott est impliqué depuis longtemps dans le milieu économique régional. Il a participé, entre autres, à la construction du chemin de fer Québec-Lac-Saint-Jean en 1888, avec Horace Jansen Beemer. Il oeuvrera aussi au démarrage de la pulperie de Saint-Amédé-de-Péribonka, au tout début du siècle, en plus d'être gérant de la scierie de Roberval, une usine qui appartenait à un dénommé Ross.

Quatre mois plus tard, soit le 24 mars 1900, Scott fait une autre demande d'achat de force hydraulique au Gouvernement du Québec. Cette concession est beaucoup plus étendue que la première. Elle s'étend de la concession nouvellement acquise par Wilson jusqu'au lac Saint-Jean, ce qui représente une dénivellation totale, d'un bout à l'autre de la rivière, de 220 pieds. Scott affirme qu'il devrait dépenser 500 000\$ dans les trois ans sur ce site.

Au mois de juin de la même année, Louis-Thomas Haggin demande la partie de la rivière Saguenay entre le lac Saint-Jean et la division des cantons Taché et Delisle, où se situe la chute de l'Isle Maligne. Haggin offre 6 000 \$ pour ce pouvoir d'eau et propose d'investir 300 000 \$ dans les quatre ans suivant un éventuel contrat. Comme Scott, Haggin fait venir des ingénieurs hydrauliques pour effectuer l'arpentage des lieux.¹⁶ Le Gouvernement étudie l'offre et le même mois, Charles-Edmond Gauvin, ingénieur du Gouvernement, juge qu'un montant de 9 000\$ pour le pouvoir d'eau demandé par Haggin est raisonnable, étant donné les difficultés exceptionnelles d'exploitation de ce pouvoir.

Toujours en juin, B.A. Scott envoie une lettre au Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries. Il y indique que, selon les ingénieurs qu'il a engagés, le développement de la concession qu'il a demandée «est possible, mais entraînera des dépenses considérables». Cependant, il n'est plus intéressé que par la partie de la rivière Saguenay entre la Chute-à-Caron et la ligne de division des cantons Taché et Delisle. Il offre 5 000 \$ pour cette concession. Le Gouvernement en demandera 6 000\$ et il exigera en plus un investissement d'un million de dollars avant 1904.¹⁷

Le 22 juin 1900, le Gouvernement vend par deux contrats les concessions demandées par Scott et Haggin pour des montants de 6 000\$ et 9 000\$ respectivement. Haggin s'offre à investir 500 000\$ dans les quatre années à venir, tandis que Scott, comme il l'avait déjà mentionné, promet d'investir 1 million avant trois ans. Tous les deux devront payer, au terme de l'entente, une pénalité équivalant au montant payé lors de ce contrat,

à défaut d'avoir investi la somme stipulée dans les délais requis. Ensuite, la possession des sites sera officialisée par l'octroi des lettres patentes, soit par le respect des conditions stipulées dans les contrats ou le paiement de l'amende. Enfin, à défaut de paiement des pénalités, les concessions, comme dans le cas de Wilson, reviendront aux mains du Gouvernement.¹⁸ (Carte #2)

Curieusement, le même jour, Scott transfère à Haggin tous les biens immobiliers, droits et privilèges sur le Saguenay qu'il venait tout juste d'acquérir du Gouvernement, et ce pour la somme de 6 000\$. Ce fait tend à indiquer que Scott et Haggin travaillaient pour une cause commune. À partir de ce jour, les deux hommes effectueront toutes leurs démarches ensemble...

Le 7 avril 1901, un dénommé Thomas R. Allison, dans une lettre adressée à S.-N. Parent, demande le nom des deux acquéreurs des deux concessions de la Grande Décharge, en vue d'une association avec eux pour la construction d'une pulperie.¹⁹ Il n'y aura pas de suite à ce projet.

Le 4 mars 1902, Haggin transfère pour 1\$ ses droits à l'Oyamel Company, une société qu'il a formée dans le New-Jersey en 1901, avec son père et B.A. Scott.²⁰ Scott avait fait la même chose le 27 janvier 1902. Dorénavant, c'est cette compagnie qui s'occupera de la gestion des deux sites acquis du Gouvernement. Cependant, tant que l'Oyamel n'aura pas ses lettres patentes, Scott et Haggins continueront à être les détenteurs officiels des deux concessions.

Le 23 avril 1903, dans une lettre envoyée au ministre des Terres,

Forêts et Pêcheries, B.A. Scott envoie un chèque de 6 000\$ au Gouvernement. Cette somme, selon lui, était due étant donné qu'il n'avait pas effectué de travaux sur le site qu'il avait acheté en 1900 du Gouvernement. Du même coup, Scott demande aussi que des lettres patentes soient émises en faveur de l'Oyamel Company.²¹ La même journée, L.T. Haggin envoie au Gouvernement un chèque de 9 000\$ et fait les mêmes demandes que Scott. Haggin précède donc de un an la limite fixée par contrat et décide de lui-même, sans que le Gouvernement le demande, d'acquitter le montant de la pénalité.

Le Gouvernement demeure perplexe devant ces deux lettres. Au mois de mai 1903, le ministre des Terres, Forêts et Pêcheries demande un avis au Procureur général de la Province. Celui-ci délèguera son assistant, afin d'étudier les demandes de Scott et Haggin. L.I. Cannon, dans sa réponse au ministre datée du 2 mai 1903, indique que la somme à être payée à titre de forfait ne peut être exigée qu'à l'expiration du délai fixé, tel qu'indiqué dans les contrats passés entre Haggin et Scott et le Gouvernement en 1900. Scott devra donc payer cette somme seulement le 22 juin 1903, soit le mois suivant, et Haggin le 22 juin 1904.²²

Pourtant, un peu plus d'un mois plus tard, soit le 6 juin 1903, devant Simon Napoléon Parent, premier ministre et ministre des Terres, Mines et Forêts, Haggin et Scott sont déchargés de toutes les obligations stipulées dans les contrats signés en juin 1900.²³ Ces obligations sont donc annulées et Scott et Haggin, après paiement de l'amende, demeurent les propriétaires de leurs concessions. Le Gouvernement, du même coup, s'engage à faire délivrer les deux lettres paten-

tes en leur faveur. Haggin, cependant, était représenté par Scott lors de la signature du contrat. Ces deux lettres patentes seront cependant octroyées par le Gouvernement à l'Oyamel Company, le 4 et le 5 août 1903,²⁴ tel que demandé par les deux propriétaires de concessions.

Il n'y aura pas d'autres développements à partir de cette date jusqu'au début des années 1910. Le projet de Scott et Haggin de construire une centrale hydro-électrique semble échouer, probablement à cause du manque de capitaux et la pénurie d'acheteurs pour leur électricité. Plus de sept ans passeront avant que de nouveaux développements concernant la Grande Décharge ne surviennent.

Au début de la deuxième décennie de 1900, Scott semble faire des démarches pour redémarrer le projet. A cette fin, en juin 1911, la Chambre de commerce du Saguenay, avec B.A. Scott en tête, propose qu'un barrage soit construit sur la Grande Décharge, pour assurer un bon service de navigation.²⁵ Il tentait sûrement, du même coup, d'intéresser des investisseurs potentiels à son projet de construction sur le site d'Isle-Maligne.

La Quebec Development Company et le développement de la Grande Décharge

En 1912, Wilson, le détenteur de la concession la plus à l'est du Saguenay, rencontre à Ottawa le milliardaire états-unien James Buchanan Duke. Celui-ci est président de l'American Tobacco. Duke possède déjà deux centrales hydro-électriques dans les deux états de la Caroline du Nord et du Sud. Ses centrales fournissaient de l'énergie à plus de 300 filatures dans ces deux états.²⁶ En tournée en Améri-

TABLEAU 1**Compensations aux cultivateurs**

Vendeur	Lot	Compensation
Héracléus Lavoie	15a-15b/R3 (I.A.)	1.00 \$ pour le lot
Thomas Harvey	19-20/R3 (I.A.)	20.00 \$ l'acre en culture 4.00 \$ l'acre en souche 1.00 \$ l'acre en bois debout
Elie Gagné	41-42-43-44/R1	1.00 \$ pour le lot
Tancrède Gagné	48-49/R1	1.00 \$ pour le lot
Arthur Renaud	32b-33a/R2+35/R1	1.00 \$ l'acre
Marc Desmeules	11-1/2 12/R3	45.00 \$ l'acre

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Bureau d'enregistrement, Alma.

que du Nord, à la recherche de sites hydro-électriques intéressants, il rencontre donc Wilson, qui l'invite à venir voir les sites de la région de la Sagamie.²⁷

Arrivés dans la région, ils vont tous deux visiter divers sites potentiels dont celui de l'Isle-Maligne. À la vue de ce site, Duke décide immédiatement de l'acquérir afin d'y construire une usine hydro-électrique d'importance. Il commence par acheter les concessions de l'Oyamel Cie et de Wilson.²⁸ Celui-ci, en effet n'a plus de projets pour la région, ayant plutôt préféré construire son usine à Shawinigan.²⁹ C'est donc probablement pour tenter de vendre sa concession au Saguenay qu'il avait invité Duke dans la région.

Peu après, Duke fait la rencontre de B.A. Scott. Il décide de s'associer avec lui, étant donné la grande connaissance de Scott de la région. Il s'entend avec lui pour ses droits sur sa partie de la rivière Saguenay, et le charge de deux missions: l'acquisition des parties de terres qui seront inondées, autour de la Grande Décharge, et l'obtention du permis du Gouvernement provincial pour construire un barrage et hausser le niveau du lac Saint-Jean.

La Quebec Development devait hausser le niveau du lac, afin de créer un réservoir assez grand pour alimenter de façon constante, et ce toute l'année, la future centrale. Le débit de la Grande Décharge était, en effet, fort irrégulier pendant toute l'année. La Commission des eaux courantes de la Province de Québec avait calculé que le débit de la rivière Saguenay pouvait varier de 1 370 000 gallons à la seconde pendant le printemps, lors des grandes crues, à seulement 7 700 à la fin de l'hiver, soit 18 fois moins.³⁰ Une normalisation du débit de la rivière semblait donc essentielle pour le fonctionnement d'une centrale d'importance.

Scott, en son nom, même si c'était en fait pour la Quebec Development, débute l'acquisition des droits sur les eaux de la rivière Saguenay et de ses tributaires, d'une part et d'autre de la Grande Décharge. Dans les multiples contrats signés avec les cultivateurs de Saint-Coeur-de-Marie et de Saint-Joseph d'Alma, une compensation est prévue quand Scott, lors de travaux, aura rehaussé le niveau de l'eau.³¹ Il paiera alors, à des prix différents d'un cultivateur à l'autre, pour la partie de lot couverte par l'eau comprise entre le niveau actuel et le futur niveau rehaussé. Le processus d'acquisition des droits s'effectuera entre décembre 1912 et décembre 1915.

Pour le projet de construction de la centrale de l'Isle-Maligne, la Quebec Development est fondée par les avocats de Duke, le 9 octobre 1913, d'une charte émanant d'Ottawa.³² Les lettres patentes de la compagnie sont émises aux noms de quatre Montréalais et un habitant de Westmount. Scott et Haggin se retrouveront, d'ailleurs, dans la liste de ses actionnaires.

À partir de cette date, Scott, toujours pour la Quebec Development, débute l'acquisition des parties de terres nécessaires autour de

TABLEAU 2**Promesses de ventes de cultivateurs A.B.A. Scott**

Nom	Lots	Prix de vente	Acompte
Gédéon Larouche	28a-28b/R2	6 000.00 \$	100.00 \$
Eugène Bouchard	25/R2+9-10-1/2 11/R1	1 0 000.00 \$	300.00 \$
Jean Brassard	21/R3	5 000.00 \$	300.00 \$
Alexis Girard	17a-17b/R2	10 500.00 \$	300.00 \$
H. et A. Côté	3b/R2	30 000.00 \$	560.00 \$
Ovide Boily	7/R2+7/R1	7 000.00 \$	245.00 \$

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Bureau d'enregistrement, Alma.

la Grande Décharge, pour la construction de la centrale. Scott devait déjà avoir projeté quelque chose de semblable, et ce développement aurait dû démarrer plutôt. Il avait débuté l'acquisition, par promesses de vente, de lots autour de la Grande Décharge dès 1911, donc bien avant que Duke n'arrive dans la région.

Selon la localisation du lot, Scott fera signer jusqu'à trois promesses de vente en trois ans, soit entre août et novembre 1911, au mois d'avril 1912 et en fin d'année 1913. Il est à noter qu'à chaque vague de promesses de vente, le montant payé en acompte est un peu plus élevé.

Certains autres cultivateurs décident de vendre leurs terres tout de suite.³³ Sans le savoir, ils éviteront ainsi toutes les tracasseries qu'amèneront les expropriations de l'été 1915. Toutes ces transactions, ventes et promesses de vente, seront signées devant le notaire J.-A.-D. Gingras dans le mois de décembre 1913 et les deux premières semaines de janvier 1914. Le 28 du même mois, l'Oyamel Company vend à la Quebec Development, pour la somme de 1\$, tout ce qu'elle avait acquis du Gouvernement du Québec en 1903, ce qui comprenait le lit, les chutes, les rapides et les pouvoirs d'eau de la rivière Saguenay.

S'ajoutait aussi à cette vente les droits, titres et intérêts de l'Alma and Jonquières Railways Cie.³⁴ Cette compagnie de chemin de fer, fondée en 1912, avait été fondée par L. T. Haggin, B.A. Scott, Héracléus Lavoie (curé à Saint-Joseph d'Alma) et trois autres personnes.³⁵ Elle devait construire une voie ferrée entre Hébertville-Station et l'Isle-Maligne, afin d'acheminer le matériel nécessaire à la cons-

truction d'une centrale hydro-électrique. Une autre voie devait partir d'Alma et se rendre à Jonquière. Voilà deux indices qui indiquent que Scott et Haggin, avec l'Oyamel Company, envisageaient pour bientôt un projet sur le site de l'Isle-Maligne et projetaient aussi le développement de la Chute-à-Caron. Cependant, la venue de la Quebec Development a dû changer leurs plans.

Le 8 avril 1914, un arrêté ministériel permet à la Quebec Development de faire l'érection d'un barrage à Isle-Maligne et le rehaussement du lac, moyennant compensations aux propriétaires riverains.³⁶ Les travaux d'arpentage, des sondages ainsi que tous les préparatifs de la mise en œuvre de la construction de la centrale débutent dans les jours qui suivent. Scott continue pendant ce temps l'acqui-

sition des parties de terres. Mais cela ne semble pas aller assez vite pour la Quebec Development.

Les expropriations de 1915

Entre le 17 décembre 1914 et le 30 avril 1915, sept avis d'expropriation sont lancés par cette compagnie. Ces avis touchent, au total, 67 cultivateurs de Saint-Joseph d'Alma et de Saint-Coeur-de-Marie.³⁷ Toutes ces expropriations sont à exécuter en juin 1915, à moins d'entente avec la Quebec Development.

Juridiquement, ces expropriations sont réglées par les articles 7287 à 7297 des statuts révisés du Québec de 1910. C'est le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec qui permet les procédures d'expropriations, lorsque le pouvoir d'eau est d'au moins 200 chevaux-vapeurs, ce qui était

TABLEAU 3

Ventes de terrains à la Quebec Development par les cultivateurs

Nom	Lots	Prix de vente	Nombre d'acres
Joseph Ouellet	4-5/RA	19.50 \$	1.95
Francis Gagné	43-43-44/R1	240.00 \$	16.00
Alexis Girard	17a-17b/R2	2 318.12 \$	56.70
Jean Brassard	21/R2	329.60 \$	31.97
Adélar Jean	27-1/4 28/R3	227.50 \$	11.49
Marie Tremblay	11-12/R3+11-12/R22	500.00 \$	60.70
C.E. Dufresne	12/R5+31-32-33/R3	8 000.00 \$	—
Joseph Tremblay	11-12a-12b/R1+12/R22	500.00 \$	—
E. et A. Bouchard	25/R2	(1)	24.24
Eugène Bouchard	9-10-1/2 11/R1	600.00 \$	9.00
François Gagné	40-41/R1	1.00 \$	2.40
Joseph Ouellet	5/RA (2)	1 800.00 \$	—
H. et A. Côté	3b/R2	4 500.00 \$	—
Ovide Boily	7/R2 (I.A.)	7 500.00 \$	—

(1) Contre quittance d'un autre lot.

(2) plus une lisière de terrain de 40' sur les lots 2-3-4/RA

Source : Gouvernement du Québec, ministère de la justice, Bureau d'enregistrement, Alma.

amplement le cas pour le site de l'Isle-Maligne. Cependant, le nouveau propriétaire est tenu responsable des dommages causés par ses constructions; moulins, barrages ou autres, et l'évaluation de ces dommages est faite par des experts.³⁸

La première expropriation vise des lots de la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie (voir carte 2). La deuxième vague semble viser les lots où passent des rivières, car la compagnie se doutait bien que l'érosion, due à la hausse du lac Saint-Jean, allait aussi atteindre l'intérieur des terres, le long des rivières. Le sixième avis concerne les lots situés aux deux extrémités de l'Île d'Alma et une partie du site de la construction de la centrale. Enfin la septième expropriation touche la partie nord-est et nord-ouest de l'Île d'Alma et une autre partie du site de la construction de la centrale et des barrages de retenue.

Entre-temps, le 7 février 1915, B.A. Scott transfère ses droits acquis sur certains lots de la Grande Décharge à la Quebec Development pour la somme de 1\$.³⁹ (Voir Carte 3) Il transfère aussi ses droits acquis sur la Petite Décharge et dans le rang II de l'Île d'Alma, ainsi que sur des lots situés dans les cantons Jonquière, Kénogami, Labarre, Taché, Bourget, Simard et Signai, tous situés le long de la rivière Saguenay. Enfin, Scott cédera ses derniers droits en novembre 1915.

Suite aux avis d'expropriation lancés par la Quebec Development, certains cultivateurs commencent à vendre une partie de leurs terres, tel qu'indiqué dans les avis d'expropriation. Cependant d'autres propriétaires, non visés par l'expropriation, vendent aussi une partie

de leurs terres. De ces cultivateurs expropriés, certains vendront leurs parties de lot une semaine seulement après l'avis d'expropriation les concernant tandis que d'autres cèderont leurs terres seulement à la fin du mois de décembre 1917, soit près de 18 mois après la date limite de juin 1915. Les représentants de la Quebec Development, présents lors des contrats de vente, sont surtout B.A. Scott et Lewis Brown.

Le 30 août 1915, est créée l'Alma Company. Le but principal de cette entreprise, tel qu'indiqué dans ses lettres patentes, est «d'acquérir et de vendre des propriétés».⁴⁰ Deux de ses fondateurs sont B.S. Scott et A.G. Naud, qui est secrétaire de B.A. Scott et agent de la Quebec Development.

À la fin de décembre 1915, B.A. Scott vend plusieurs lots à la Quebec Development et à l'Alma Company.⁴¹ Dans le contrat signé avec la Quebec Development, Scott vend une vingtaine de parties de lots situées un peu partout le long du Saguenay. Dans le contrat avec Alma Company, Scott vend certains lots situés aux deux bouts de l'Île d'Alma. (voir carte 4). La Quebec Development arrête ses travaux. Quelques historiens mentionnent que la première guerre serait la cause de l'arrêt de ces travaux. Cependant, Duncan Campbell, écrivain de l'histoire officielle d'Alcan, mentionne que ce serait surtout parce que Duke n'avait pas encore trouvé d'acheteurs pour son électricité.⁴² Il a donc préféré attendre que certains acheteurs potentiels se manifestent avant de redémarrer le projet. Cependant, même si les travaux sont arrêtés, la compagnie est encore active. Le premier mars 1916, elle vend à l'Alma Company plusieurs de ses lots situés dans les cantons de Jon-

quière, de Bourget et de Delisle. D'autres parties de lots sont vendues le 14 janvier 1918 à cette même compagnie.⁴³ (voir Carte 4)

En 1920, la Price Brothers acquiert 25% des actions de la Quebec Development.⁴⁴ L'association entre Sir William Price III et J.B. Duke s'explique pour diverses raisons. Tout d'abord, B.A. Scott a semblé avoir échoué dans sa tentative d'obtenir du Gouvernement le permis de construction du barrage et de relever le niveau du lac Saint-Jean. Duke a donc limogé Scott et s'est adjoint un autre fin connaisseur de la région. Price, pour sa part, projetait de construire tout près d'Alma une usine à papier fonctionnant entièrement à l'électricité.⁴⁵ Il utilisera ainsi 200 000 chevaux-vapeur pour cette nouvelle usine. Cela donne à Duke une certaine sécurité, car une partie de l'électricité que son barrage produira est maintenant vendue.

Le 9 décembre 1922, le premier ministre Tachereau annonce, dans un discours à Québec, la poursuite des travaux de construction de la centrale de l'Isle-Maligne.⁴⁶ Une semaine plus tard, le Gouvernement reprend son arrêté ministériel de 1914, donnant à la Quebec Development le droit de construire le barrage et d'élever le niveau du lac à 17,5 pieds.⁴⁷

Afin d'élever le capital de la Quebec Development sans emprunter, Duke et Price forment la Duke Price Power Company, avec un capital de 12 millions. En effet, plusieurs difficultés d'ordre technique et financier avaient fait hausser considérablement les coûts du développement de la centrale de l'Isle-Maligne.⁴⁸ Cependant, personne ne s'accorde sur le montant réel du coût total. Raoul Blanchard a estimé ces travaux à 55 millions,

dont 7 pour les compensations.⁴⁹ De son côté José Igartua estime à 30 millions les dépenses encourues, dont la moitié pour la construction et l'autre pour l'achat des droits et des propriétés.⁵⁰ Duke avait aussi un autre projet derrière la tête. Voyant qu'il manquait toujours d'acheteurs pour le reste de son électricité, il projetait de construire lui-même une usine de production d'aluminium au Saguenay.⁵¹

Le 4 avril 1923, la Quebec Development présente au Gouvernement du Québec la description détaillée des travaux à exécuter dans la Grande Décharge et autour du lac Saint-Jean.⁵² Le Comité du Conseil Privé approuvera l'autorisation d'écuser la Grande et la Petite Décharge le 25 août 1923. Certaines conditions sont cependant assorties à cette construction;⁵³

- La construction d'une passe migratoire pour la ouananiche.
- Le lac Saint-Jean ne devra pas être plus bas que 14 pieds durant la saison de navigation.
- Une compensation sera donnée aux particuliers et aux compagnies.
- Une glissoire à billots devra aussi être construite.
- La compagnie devra acquérir les droits qu'elle n'a pas encore.
- La Petite Décharge ne devra pas être complètement asséchée par la construction d'un barrage.

Les travaux commencent immédiatement. On complète, entre autres, le tronçon de chemin de fer de l'Alma and Jonquière jusqu'au site de la construction de la centrale.⁵⁴ Pendant l'été 1924, la Quebec Development et l'Alma Company vendent tous leurs droits et

propriétés à la Compagnie Duke-Price (carte 5 et 6). Plus tard, les parties de lots 1 à 5 du rang A, 1 à 11 du rang 2 de l'Île d'Alma et 9 à 11 du rang 3 deviendront le 15 février 1924 la municipalité d'Isle-Maligne. La Duke-Price, en août 1925, vendra ses droits dans la partie supérieure du Saguenay à l'Aluminum Company of America. Cette compagnie qui, en 1928, deviendra l'Aluminum Company of Canada (Alcan), construira ensuite (en deux phases) l'immense centrale de Chute-à-Caron sur le Saguenay, et l'usine de production d'aluminium d'Arvida.

Conclusion

Le processus d'acquisition de terres appartenant à des agriculteurs, pour fin d'industrialisation, est une des étapes à la base de l'implantation de la grande industrie de la région de la Sagamie. Cependant, la cohabitation entre l'industrie et l'agriculture ne se fera pas toujours de façon si brutale, à coups d'expropriations, comme nous l'avons vu dans le cas du développement de la Grande Décharge. L'exemple d'Arvida en 1924-25, avec la construction de la ville et de l'usine d'aluminium, appartenant tous deux à l'Alcan, montre que les cultivateurs sont intéressés à se départir de leurs terres quand un bon prix est offert et que la compagnie se montre diplomate avec eux.⁵⁵ Nous n'avons pas voulu ici, et c'est très volontaire, nous placer d'un point de vue ou d'un autre pour traiter de ce sujet. Comme nous l'avons dit dans notre introduction, d'autres l'on fait et il serait mal venu de donner notre version des faits. Nous avons voulu seulement illustrer les relations

économiques entre les cultivateurs, le Gouvernement provincial, les particuliers et les hommes d'affaires, sans démontrer qui a vraiment fait son compte avec toutes ces transactions. Certaines choses ressortent cependant de cette étude.

Nous pouvons aussi constater qu'effectivement très peu de personnes sont impliquées dans la naissance et l'implantation de la grande industrie dans la région. On peut retrouver B.A. Scott partout, autant dans le chemin de fer que la possession foncière, en passant par le développement des pouvoirs hydro-électriques et l'industrie du bois. Sir William Price, pour sa part, fera une bonne affaire en s'associant avec Duke. Cette alliance lui permettait d'obtenir à bon compte l'électricité produite par la centrale d'Isle-Maligne. L'usine d'aluminium d'Arvida et l'usine à papier de Dolbeau, en 1927, seront d'autres utilisateurs de cette énergie. Ces deux industries sont également mises en place avec des capitaux étrangers.

La politique du gouvernement libéral provincial de vente des ressources naturelles du Québec a donc permis d'industrialiser la province et la région. Ce sont des capitaux étrangers qui ont rendu cette industrialisation possible, au grand désespoir cependant de quelques classes sociales et de groupes intellectuels. Mais il demeure un fait, c'est qu'à partir de ce moment la région de la Sagamie entre dans une ère nouvelle. Elle s'ouvre davantage sur le monde et se développe autant du point de vue urbain, qu'économique et social.

NOTES

1. Jean Hamelin et Yves Roby. *Histoire économique du Québec: 1851-1896*, Montréal, Fidès, 1971, pages 262-289.
2. Adam, Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard "Survol de l'histoire économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean" dans *Économierégionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1981, pages 17-72.
3. Mentionnons que la majorité du capital de l'entreprise provient d'hommes d'affaires locaux.
4. Camil Girard et Normand Perron. *Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture, 1989, page 312-313.
5. Gaston Gagnon. *Un pays neuf: Le Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Les Éditions du Royaume 1988, page 141.
6. Adam, Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *op.cit.*, page 49.
7. Raoul. Blanchard L'Est du Canada-Français, Montréal, Tome II, 1935, page 99.
8. Adam, Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *op.cit.*, page 49.
9. Gouvernement du Canada. *Commission of Conservation Water powers of Canada*, Ottawa, 1911, page 151.
10. Honoré Mercier. *Les forêts et les forces hydrauliques de la Province de Québec*, Québec, 1926, page 41.
11. Russel Bouchard, *Le pays du Lac-Saint-Jean: Esquisse historique de la colonisation*, Chicoutimi, 1988, page 140.
12. N.S. Crerar. *Historique du développement hydro-électrique du Saguenay*, 1958, page 2.
13. Gouvernement du Québec. "Documents relatifs aux pouvoirs d'eau de la Grande Décharge au Lac-Saint-Jean, de 1887 à 1913", *Documents de la session*, Vol. 47, #5, page 11
14. Nous n'avons pas cependant la demande officielle de Wilson au Gouvernement du Québec.
15. Gouvernement du Québec, *op. cit.*, page 11.
16. *Idem*, page 25.
17. *Idem*, page 26.
18. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma, contrats # 7 919 et # 920.
19. Gouvernement du Québec. "Documents relatifs aux pouvoirs d'eau de la Grande Décharge au Lac-Saint-Jean, de 1887 à 1913", *op. cit.*, page 29.
20. Victor Tremblay. *La tragédie du Lac-Saint-Jean*, Société Historique du Saguenay, Chicoutimi, 1979, page 7.
21. Gouvernement du Québec. "Documents relatifs aux pouvoirs d'eau de la Grande Décharge au Lac-Saint-Jean, de 1887 à 1913", *op. cit.*, page 30.
22. *Idem*, page 31.
23. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma, contrats #8 501 et #8 502.
24. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma, contrats #14 987 et # 14988.
25. A.N.Q.C., Société Historique du Saguenay, Série, Document 1375c, page 3.
26. Camil Girard et Normand Perron, *op. cit.*, page 315.
27. José Igartua. "Corporate's strategy and localisational decision-making: the Duke-Price-Alcoa merger-1925" dans *Revue d'étude canadienne*, Montréal, vol.3, #20, automne 1985, page 86.
28. Duncan Campbell. *Mission mondiale: Histoire d'Alcan*, Volume I, Ontario Publishing Company Limited, Toronto, 1985 page 96.
29. Camil Girard et Normand Perron, *op. cit.*, page 315.
30. Raoul Blanchard, *op. cit.*, page 100.
31. Gouvernement du Québec. Palais de Justice d'Alma, Bureau d'Enregistrement d'Alma.
32. A.N.Q.C., Société Historique du Saguenay, Série Document 1363 b.
33. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma,, contrat # 14 983.
34. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma,, contrat #15 021.
35. Victor Tremblay. *Alma au Lac-Saint-Jean*. Société historique du Saguenay, Chicoutimi, 1967, page 276.
36. Adam Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *op. cit.*, page 51.
37. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma, contrats #15 625, #15 634, #15 644, #15695, #15 724, #15 804.
38. Gouvernement du Canada. Commission of Conservation Water powers of Canada, Ottawa, 1911, page 152.
39. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma, contrat #15659.
40. A.N.Q.C., Société Historique du Saguenay, Série Dossier 60.4.
41. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma,, contrats #16 416 et #16 464.
42. Duncan Campbell, *op. cit.*, page 96.
43. Gouvernement du Québec. Ministère de la Justice, Bureau d'Enregistrement, Alma,, contrats #16 889 et # 18 358.
44. Duncan Campbell, *op. cit.*, page 97.
45. José Igartua, *op. cit.*, page 87.
46. José Igartua, *op. cit.*, page 87.
47. Adam Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *op. cit.*, page 51.
48. José Igartua, *Idem*, page 87.
49. Raoul Blanchard, *op. cit.*, page 102.
50. José Igartua, *Idem*, page 87.
51. Victor Tremblay, *La tragédie du Lac-Saint-Jean*, *op. cit.*, page 29.
52. A.N.Q.C., Société Historique du Saguenay, Série Document # 1 375 c.
53. A.N.Q.C., Société Historique du Saguenay, Série Document # 1 375 c.
54. Russel Bouchard, *op.cit.*, page 153.
55. Duncan Campbell, *op. cit.*, page 97.

À la recherche du chemin des Jésuites: le voyage d'exploration de Blaiklok, en 1847

par Marcel Leblanc
Société d'histoire de Roberval

Pendant que les arpenteurs à l'époque du Régime français, avec Samuel de Champlain en tête et plus tard Louis Jolliet et de nombreux autres, avaient cultivé des traditions d'exploration, depuis 1760, les arpenteurs de chez nous, devenus sédentaires, ne sortaient plus du périmètre des seigneuries en bordure du fleuve. Semble-t-il qu'ils avaient perdu plusieurs des secrets de nos ancêtres voyageurs.

Il faudra attendre l'époque de l'Union, alors que Louis-Joseph Papineau a cessé son opposition et que Lafontaine propose la collaboration des Canadiens, pour que la Couronne manifeste son intention d'ouvrir de nouveaux territoires aux nôtres.

Après l'établissement des Vingt-et-un au pied des rapides du Saguenay, après qu'eux ou leurs héritiers eurent sillonné nombreux le lac-Saint-Jean, il fallait faire un effort supplémentaire pour en déterminer le site et le rendre plus accessible.

Localisé et mis en plan en 1732 par l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin, qui avait nécessairement remonté le Saguenay, ce lac se trouvait ainsi à une distance estimée à 483 kilomètres de Québec; maintenant qu'on entrevoyait des possibilités de colonisation, le temps était venu de rapprocher son



L'arpenteur Marcel Leblanc, au transit, en 1950.
Photo: coll. de l'auteur.

emplacement de la capitale en mesurant directement sa distance sur une ligne droite, ce qui permettait en même temps d'explorer la possibilité d'un chemin.

L'arpenteur provincial Frédéric William Baiklock fut autorisé le 7 août 1847 à établir une ligne droite allant du canton de Stoneham près de Québec jusqu'au lac Saint-Jean. En même temps, on lui demandait de déterminer l'emplacement d'un chemin éventuel pour se rendre directement de Québec jusqu'à ce nouvel Eldorado.

Durant l'Ancien Régime, ce qu'on avait appelé le chemin des Français ou plutôt le chemin des Jésuites n'était qu'une série de portages millénaires en bordure des rivières Jacques-Cartier et Métabetchouan et un point de rencontre sur les hauteurs où les Hurons de

Québec venaient trafiquer avec les Montagnais du Piekouagami.

Or voici que le mandat donné avait pour objet d'essayer de retracer l'assiette de ce chemin dont on attribuait l'origine aux Français. On y avait même fait le transport d'animaux domestiques vivants. L'intention de vouloir utiliser les anciennes pistes était excellente.

Puisqu'on avait oublié l'art des expéditions lointaines, dès le départ on alloua un budget insuffisant de sorte qu'il devint impossible d'utiliser les services de guides connaissant le territoire. Comme nourriture, on ne put acheter autre chose que des biscuits, du lard, des fèves, des pois et du sel; ne cherchons point autre chose, il n'y avait ni farine, ni sucre et encore moins de thé ou de café. Dans ces conditions, ne faut-il pas se surprendre d'apprendre qu'on n'eut même pas recours aux services d'un cuisinier attitré. La moitié de ces provisions fut dirigée vers Métabetchouan via Chicoutimi et l'autre moitié fut distribuée par des portageurs sur le parcours de la ligne projetée.

Le 18 septembre, 42 jours après l'émission d'une autorisation, l'équipe d'arpentage débute le périple qui le fera franchir les montagnes qu'on connaît aujourd'hui dans la réserve faunique des Laurentides.

Baiklock, secondé par six hommes, s'occupe du tracé de la ligne tandis que son assistant, Duberger, aidé de deux hommes, explore les environs à la recherche d'un endroit propice pour un chemin et des vestiges de l'ancien chemin dit des Français. Dès le début d'octobre, les difficultés commencent: la température devient maussade et la ligne doit franchir des ravins et des rochers escarpés; bientôt, des montagnes abruptes succèdent aux ravins. L'arpenteur Baiklock, énergique et courageux, ne se laisse pas intimider par de tels obstacles, même si tous les deux ou trois jours, pour observer l'étoile Polaire à son élongation, il doit tantôt revenir au campement à vingt heures le soir ou tantôt partir à l'ouvrage entre trois heures et demie et cinq heures le matin. Autant que possible, il tâche de faire établir le campement près de son instrument mais règle générale, on le monte dans la ligne à tous les deux milles. L'hiver arrive dès le 14 octobre et, le 2 novembre, les bûcherons qui n'en peuvent plus se déclarent en grève pour obtenir une augmentation de salaire. L'arpenteur Baiklock doit donc retourner à Québec et il ne revient que le 27 novembre avec, semble-t-il une réponse satisfaisante pour ses hommes.

Le 25 décembre, après quatre-vingt-sept jours d'ouvrage, la ligne marque son 41^{ème} mille, mais la nourriture manquera totalement d'ici quatre ou cinq jours. Il faut donc abandonner le travail pour entreprendre un périple de cent douze kilomètres vers le poste de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson au lac Saint-Jean. Ce voyage dure dix jours à travers des difficultés inouïes le long de la

rivière Métabetchouan. Fourbus et près de l'épuisement total, les membres de l'équipe atteignent le Poste à dix heures du matin, le 2 janvier 1848. Après une période des fêtes de Noël et du Jour de l'An dramatique, c'est avec émotion et reconnaissance que Baiklock et ses hommes, pour une nouvelle fois dans l'histoire du Canada, découvrent enfin cette mer intérieure qu'est le lac Saint-Jean.

Au poste de traite, une autre déception les attendait puisque la réserve de provisions sur laquelle ils comptaient était restée à Chicoutimi; ceux qui devaient la transporter par canot à Métabetchouan avaient été surpris par la glace prématurée de l'hiver.

Après quelques jours de récupération, on descend à Chicoutimi, mais les hommes refuseront de retourner reprendre le travail dans les montagnes des Laurentides. Ainsi, durant les mois de janvier et de février, on s'occupe au relevé des rives du Saguenay et de la partie est du lac Saint-Jean. Le 3 mars, on sera de retour à Québec via le chemin de Baie-Saint-Paul.

Le 8 juillet 1848, l'arpenteur Baiklock quitte Québec en bateau avec huit Amérindiens de Lorette et, via Tadoussac et Chicoutimi, il arrive au Poste de Métabetchouan le 21. Il entreprend alors la remontée de la rivière Métabetchouan, coupe de nombreux et longs "portages", place des réserves de nourriture et arrive à la ligne le 12 août, c'est-à-dire plus d'un mois après son départ de Québec.

La ligne se continue dans les mêmes conditions que l'automne

précédent, à travers des difficultés sans nombre. Le terrain est fort accidenté et on ne trouve pas d'endroit où pourrait passer un chemin ni aucun vestige du chemin dit des Jésuites. On ne s'approvisionne que difficilement et, à deux reprises, l'équipe est sans nourriture durant deux jours. Malgré des obstacles et des contretemps de toutes sortes, la ligne se prolonge et le 2 novembre, c'est-à-dire après quatre-vingt jours de travail, elle est terminée.

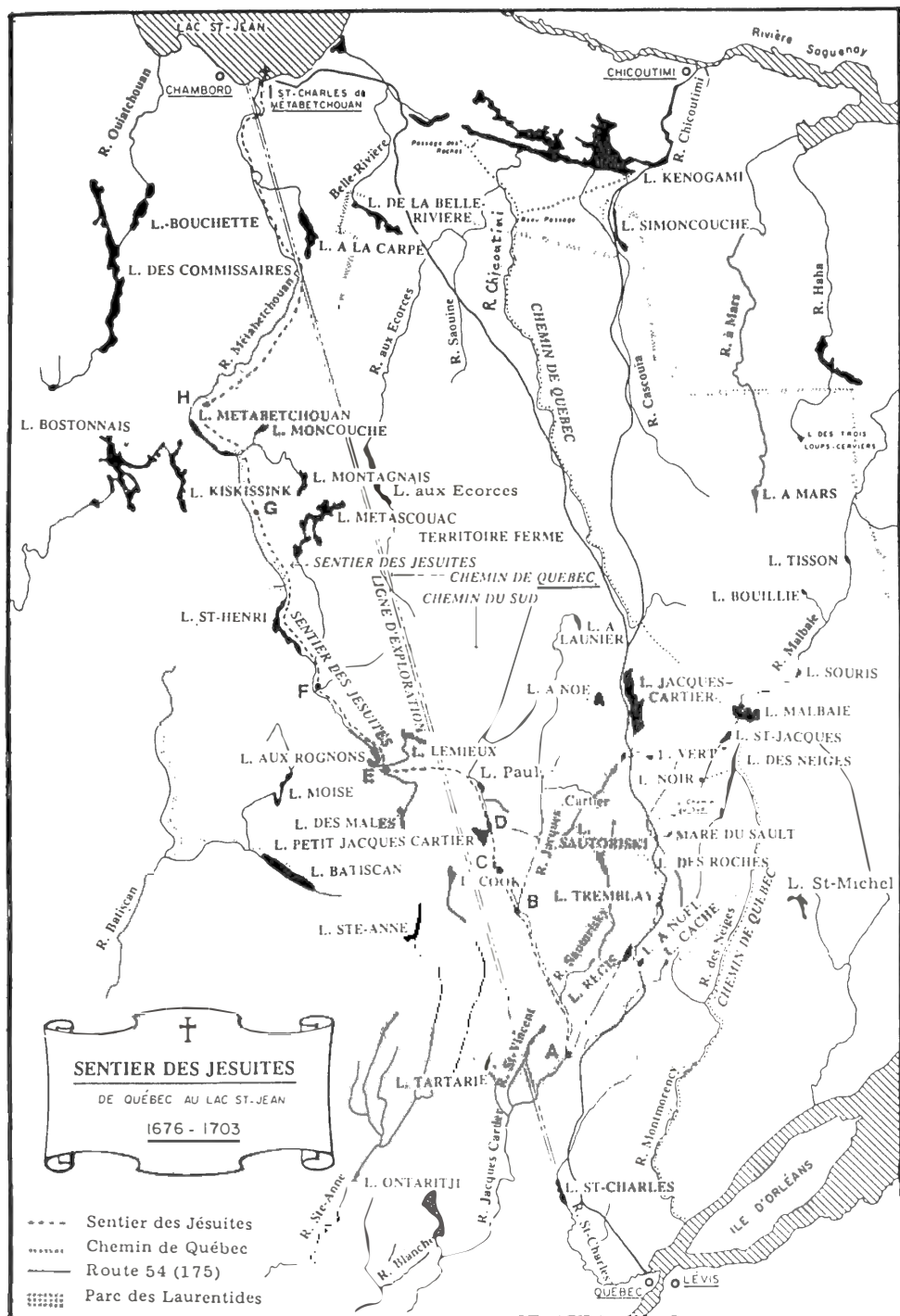
D'une longueur de 167,8 kilomètres, son point d'arrivée se trouvait à 1,3 kilomètre à l'ouest du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Si les directives avaient prévu au moyen d'une estimation graphique que cette ligne devait arriver à l'endroit du susdit poste, cela signifiait que les données d'arpentage qu'on possédait alors étaient d'une précision fort acceptable. Pour des opérations exécutées souvent avec des instruments de fortune, particulièrement à l'époque du Régime français, cette relative exactitude dans la fermeture d'un polygone de 606 kilomètres, Québec, Tadoussac, Chicoutimi, Métabetchouan, demeurait quand même surprenante quand on sait qu'une erreur d'une minute donne une différence de 46 mètres ou 150 pieds aux cent milles.

Et voilà, l'arpentage du lac Saint-Jean était relié directement à la région de Québec au moyen d'une ligne droite qui, jusqu'en 1930, apparaîtra sur toutes les cartes du pays. Même si le vieux chef amérindien Siméon déclara que cette ligne ne serait praticable que "pour les oiseaux", un grand pas venait d'être franchi.

En dépit des conclusions pessimistes de Baiklock, l'arpenteur Pascal-Horace Dumais réussit à déterminer un tracé convenable et on ouvrit un chemin dans les Laurentides en 1870; localisé plus à l'est, comme l'avait suggéré Baiklock; ce chemin passait par le grand lac Jacques-Cartier, le bassin de la rivière Chicoutimi et celui de la Belle Rivière et il se trouvait approximativement au même endroit que le boulevard Talbot actuel et la route 169. Ce chemin a porté plusieurs noms: généralement, on l'appelait le chemin de Québec ou celui du Lac-Saint-Jean selon l'extrémité à laquelle on se trouvait, mais on l'appelait aussi le chemin du curé Tremblay, de Beauport, le chemin des poteaux et même le Boulevard aux Lièvres, car il fallait huit jours de marche pour le franchir.

Après la construction du chemin de fer en 1888, le Boulevard aux Lièvres fut presque complètement délaissé. Quand même, au début des années 1920 (1921 à 1927), le Gouvernement le rendit carrossable à l'automobile et, de 1945 à 1948, cent ans après le mandat à Baiklock, ce chemin devenait en partie le boulevard Talbot, route moderne qu'on utilise toujours aujourd'hui dans le plus grand confort de nos automobiles.

Grâce aux efforts de Baiklock et de ses successeurs, chacun de nous peut maintenant redécouvrir facilement le lac Saint-Jean et cela, aussi souvent qu'on le veut.



La «ligne d'exploration» est celle établie par Frédéric William Baiklock en 1847 et en 1848. Carte extraite de *De Québec au Lac-Saint-Jean*, par Thomas-Edmond Giroux et Mgr Victor Tremblay en 1977. Publication no 32 de la Société historique du Saguenay.

Le modèle ethnohistorique des Kakouchaks

(les Montagnais du Lac-Saint-Jean)

par Georges Fortin

programme de doctorat en histoire, Université Laval

Alors que les phénomènes concernant l'évolution culturelle des populations horticoles occupant les basses terres du St-Laurent depuis la préhistoire jusqu'à la période de contact avec les Européens sont relativement bien connus, aucune étude d'envergure ou globale ne peut vraiment guider celui qui s'intéresse aux sociétés prédatrices qui auraient occupé l'arrière-pays.

En effet, au strict plan de l'ethnologie et de l'anthropologie, peu d'études récentes ont été réalisées concernant ceux que nous appellerons les Montagnais de l'intérieur, (par opposition à ceux qui occupent les rives du St-Laurent). Il semble donc que les anthropologues québécois, surtout ceux de l'Université Laval, aient préféré concentrer leurs efforts auprès des populations présumées plus authentiques de la Basse Côte Nord, alors que les chercheurs francophones des universités de Montréal se seraient plutôt iroquoianisés.

Les meilleures synthèses que nous ayons pu consulter sur les populations amérindiennes qui se partageaient les vastes territoires de la forêt boréale du Québec ont été publiées sous l'auspice de la Smithsonian Institution de Washington (Helm 1981). Même là, la projection de modèles comportementaux observés tant au nord (les Mistassins) qu'à l'est (au Labrador) éclaire peu ou prou ce que nous aimerions savoir de l'évolution culturelle particulière des Amérindiens du Lac-Saint-Jean, depuis le choc initial de la pénétration européenne jusqu'à la préhistoire. En somme, la couverture proposée nous apparaît trop tendue, laissant céder des mailles, révélant des zones grises et brumeuses.

Dans ce contexte, il nous est apparu important de réévaluer des données de base cueillies par Speck (1915-1927), Lips (1947), Burgesse (1945), Leacock (1954). De même, nous avons dû tenter de dépouiller l'imposante bibliographie de Dominique et Deschênes (1985) et aussi nous attarder à relire l'ensemble de la production régionale sur le sujet. Nous en dégagerons les conclusions suivantes.

Ces lectures des anthropologues amateurs ou professionnels cités plus haut nous ont appris que, dans l'ensemble, ces derniers n'ont pu (exception faite de Leacock¹) analyser le choc culturel provoqué par l'introduction de nouveaux éléments modifiant la culture originale des populations préhistoriques, la cueillette des données ayant été faite plusieurs siècles après le choc initial.

De même, les historiens régionaux, tels Jean-Paul Simard et Russel Bouchard, malgré un travail de première main remarquable se sont eux aussi enlisés dans le borbier d'un modèle historiciste et réductionniste. Simard, père de la théorie de la "chasse-gardée" montagnaise au royaume du Saguenay, intègre le commerce des fourrures des Européens dans un cadre local dont il ne connaît pas les paramètres anthropologiques (Simard 1983). Sa vision, trop conforme au système économique européen de l'époque, prête aux Montagnais des intentions trop modernes². Bouchard, un admirateur inconditionnel de Simard (Bouchard 1989B), rate une belle occasion, dans son travail sur le commerce des fourrures au Saguenay (Bouchard 1989A), de s'interroger sur la vraie nature des réseaux d'échanges qui existaient avant que ne s'y superpose la traite commerciale des fourrures.

Nos commentaires, même s'ils semblent sévères, ne veulent quand même rien enlever au mérite de ces chercheurs, le premier ayant stimulé et encouragé au plus haut point les recherches ethnographiques et archéologiques locales, tandis que le second, par le caractère vulgarisateur de son oeuvre, se fera le propagandiste de l'histoire régionale, continuant à sa façon l'oeuvre de Mgr Victor Tremblay.

Le cul-de-sac des données historiques et ethnohistorique nous a forcé à chercher ailleurs les paramètres dont nous avons besoin. Naturellement, les études archéologiques disponibles semblaient constituer une source intéressante pour nous les prodiguer. Mais curieusement, les travaux des Baulu (1978), Laliberté et Moreau (1988), Chapdelaine (1984), Beaudin (1982), en nous renvoyant aux premiers esquivent eux aussi le fond de la question et ne livrent aucune vision précise pouvant nous être utile. Certes, leurs efforts éclairent des aspects particuliers de notre problématique et il nous a fallu "relire", faute de mieux, l'oeuvre de Wright (1972) sur la "culture bouclérienne" pour qu'enfin puissent se dégager des points de vue englobant notre région. Bien que la plupart des postulats de Wright puissent être considérés comme pertinents, surtout ceux qui établissent les systèmes adaptatifs et la parenté culturelle des nations qui habitent encore l'immense bouclier, la couverture se tire encore trop. En fait, malgré quelques précisions proposées dans son livre "Préhistoire du Québec" (Wright 1980), ce dernier ne peut lui non plus nous aider.

Si donc les généralistes et les spécialistes n'ont pu atteindre la profondeur nécessaire pour parvenir à une bonne compréhension du comportement des Montagnais du Lac-Saint-Jean, à travers la préhistoire, il faut s'en prendre, à cette étape de notre recherche, au caractère épars des études ethnologiques et anthropologiques, de même qu'au trop petit nombre de sites archéologiques étudiés.

"Despite the great increase in research among the Indians of the Shield Subarctic after 1950, the essence of their culture and way of life, both past and present, is but dimly perceived. Much fine research has been undertaken but the theoretical constructs have frequently been divorced from the people as a living reality. Before the situation can be rectified much more in-depth, truly long-range fieldwork, such as that reported on by Helm (1979), is needed; and the archives must be diligently searched. (Rogers 1981: 29) (Le souligné est de nous.)

Ainsi la vision qui pourrait se dégager de nos lectures, traduite sous forme de modèle, nous servirait mal, porteuse qu'elle serait de variables biaisées par près de quatre siècles de changements culturels peu ou mal analysés.

Il fallait donc opérer un retour aux sources, suivre le conseil de Rogers et à l'instar des Tooker (1964), Trigger (1976 - 1985), Heidenreich (1971), Chapdelaine (1989) et autres, qui ont si bien décrit les sociétés horticoles (iroquoiennes) du St-Laurent, relire les Relations des Jésuites, les oeuvres de Champlain, de Sagard, afin d'en dégager les éléments qui nous intéressaient. Pour des raisons évidentes nous avons choisi, dans le stock disponible de ne dépouiller que les seules Relations des Jésuites (1611 - 1672), compte tenu qu'après ces dates, la plupart des sociétés décrites avaient déjà subi l'espèce de désintégration culturelle dont nous discuterons plus loin.

L'orientation générale du modèle

Comme nous le savons maintenant, le notaire Fortin n'a pas toujours trouvé les bonnes réponses aux multiples problèmes soulevés par ses découvertes, mais nul ne peut lui enlever le mérite d'avoir posé une question essentielle. Ébahi, perplexe devant la diversité du matériel recueilli, tant au niveau des matières premières utilisées que de la morphologie ou de la stylistique, le notaire eut ce cri du coeur: "Mais pourquoi tant de cultures et de périodes?" (Fortin 1968A: 138)

Ainsi, sans le savoir il s'inscrivait dans l'école de pensée de l'anthropologie moderne, plus intéressée à expliquer le changement ou la variabilité culturelle qu'à donner une version statique des sociétés qui nous ont précédés. Notre enquête visait donc à retracer dans les écrits originaux ce qui pouvait expliquer cette variabilité.

Une vision synchronique

Les questions concernant la variabilité culturelle peuvent être entrevues dans une double perspective: d'une

part, une vision purement évolutionniste, résultant des changements dans l'économie et donc dans la technologie des sociétés en cause, aurait comme corollaire de stratifier schématiquement le matériel étudié selon des séquences connues pour d'autres régions, mais qui cadreraient mal pour la vision globale que nous désirons obtenir. (Une telle vision cependant sera toujours nécessaire pour certains aspects de la recherche); d'autre part, un clin d'oeil instantané sur le comportement réel des sociétés locales telles que décrites au XVIIe siècle par des témoins fiables servirait beaucoup mieux. Il serait alors possible de projeter ce modèle vers le passé récent et tenter d'en tirer des conclusions pertinentes.

Une description limitée

Quand il s'agit de construire un cadre de référence, le chercheur peut toujours être tenté de sélectionner, même inconsciemment, les seules variables utiles à sa démonstration. Nous courrons quand même ce risque et nous nous attarderons sur les aspects illustrant en quoi le système adaptatif des Montagnais de l'intérieur pouvait rendre compte de la grande variabilité des témoins matériels observée par le notaire Fortin.

Notre postulat de départ: la société vue comme un système

Il est connu maintenant que, depuis les années 50, la plupart des chercheurs nord-américains entrevoient la culture comme étant le résultat d'une série d'interventions au sein d'un certain nombre de variables, lesquelles peuvent se rattacher aux constituantes suivantes (Binford 1972: 136; Chapdelaine 1989: 116):

- A- le sous-système économique
- B- le sous-système technologique
- C- le sous-système social
- D- le sous-système idéologique

Aussi, si l'on accepte d'emblée que les populations de l'arrière-pays comme les Montagnais n'aient pas connu, sinon par transfert de biens, la révolution horticole qui a certes bouleversé la culture iroquois des basses terres du St-Laurent, nous pouvons obtenir un cadre de référence valable, même s'il est synchronique, à partir du constat de la très lente évolution technologique de ces sociétés³, et d'une autre hypothèse, qui serait celle de l'évolution *in situ* des sociétés concernées. Nous aurions donc des sociétés où le changement serait peu perceptible (ce qui semble être en contradiction avec la diversité et la variabilité citées plus haut).

Un système engendrant des sociétés en état d'homéostasie

Pour maintenir sa structure, un tel système⁴ doit être ouvert, afin que par des mécanismes de régulation dynamique il puisse assurer son équilibre, donc son maintien. Dans le cas des sociétés prédatrices, cet équilibre sera

fonction des ressources disponibles et des pressions démographiques. Ses mécanismes régulateurs s'articuleront par le biais de la pratique sociale, et dans une moindre mesure via le sous-système idéologique.

Le modèle ethnohistorique des Montagnais

Nous l'avons dit plus haut, il n'existe pas, à l'heure où nous écrivons ces lignes, de synthèses traitant spécifiquement des Montagnais de l'intérieur et pouvant fournir les éléments propres à rendre compte de la variabilité des témoins découverts par le notaire Fortin. Certes et toujours, le volumineux *Handbook of North American Indians* (Helm 1981) peut être considéré comme un excellent outil de référence, mais encore une fois, la couverture proposée ne nous satisfait pas.

Puiser dans les Relations des Jésuites pour tenter d'en savoir plus n'est certes pas une nouveauté. C'est pourquoi il nous semble inutile⁵ de discuter de la fiabilité des témoignages sur lesquels nous construirons notre modèle. Quant à la sélection des données pertinentes, nous devons avouer que nous avons dû opérer le triage à partir d'un dossier que nous avons constitué et qui pourrait faire l'objet d'un travail ultérieur, beaucoup plus "étouffé". D'aucuns pourraient arguer qu'ici l'anthropologue précède l'ethnographe; mais telles étaient nos contraintes, et de toute façon, *fût faber fabricando...*

Les seules limites que nous nous sommes imposées relèvent du hiatus gênant que nous présente le premier siècle de contacts intermittents des Amérindiens avec l'homme blanc. L'anthropologue, voulant s'inspirer des sources premières pour tracer un portrait adéquat devra tenir compte de l'onde de choc provoquée dès le XVII^e siècle par les visites épisodiques des morutiers bretons ainsi que des chasseurs de baleines basques dans l'estuaire du St-Laurent (Turgeon 1985). Cette même onde de choc aurait pu constituer, selon toute probabilité, l'un des éléments déclencheurs de la disparition des Iroquois du St-Laurent, de même qu'elle suggère la mise en place des premiers réseaux d'échanges de produits européens pour des fourrures.

Et telles qu'elles sont décrites par les Jésuites au XVII^e siècle, les sociétés tant prédatrices qu'horticoles qui occupaient et l'arrière-pays et les basses terres du St-Laurent et des Grands Lacs présentaient toutes les caractéristiques d'une désintégration sociale et économique, accompagnée d'un recul démographique provoqué tant par les fameuses épidémies que par les guerres (elles-mêmes peut-être issues de l'établissement de nouveaux réseaux d'alliances).

Mais par ailleurs, les mêmes descriptions s'animent d'elles-mêmes et rendent compte de ce que McLuhan, s'inspirant de Toynbee, dépeint comme l'explosion d'énergie résultant de la rencontre de deux sociétés différentes.

"Toynbee note que l'histoire a prouvé maintes et maintes fois que, dans la rencontre d'une civilisation et d'une société tribale, c'est la plus simple des deux sociétés qui voit l'ensemble de son économie et de ses institutions «désintégré par l'orage d'énergie psychique produite par la civilisation» de la société la plus complexe (McLuhan 1970:90)

Les deux rejoignent ainsi l'école de pensée actuelle qui veut qu'autant que les maladies et les conflits ont pu décimer les premières populations, c'est surtout la disparition de tout un système de valeurs qui aurait été la cause du déclin des premières sociétés en Amérique. Sur ce sujet, les travaux de Denys Delâge traitant des contacts entre les Hurons et les Européens dans la première moitié du XVII^e siècle sont tout à fait éclairants. Malheureusement le même auteur souligne que les mêmes études concernant "les sociétés algonquines durant cette période restent à faire" (Delâge 1985: 342).

Pour obvier à la vision "de sociétés en pleine désintégration", mais en proie à "l'explosion d'énergie", il faut donc rechercher les éléments structuraux qui, dans les descriptions des témoins, serviront de base à notre démonstration. Et à travers leurs tentatives pour convertir ceux qu'ils désignaient comme des "Barbares" "Infidèles" ou "Sauvages", les missionnaires ont vite noté les difficultés liées au système adaptatif des Montagnais. Décrivant ces sociétés comme "ambulatoires", "errantes", ils n'auront d'autre alternative, pour les rejoindre, avant et après avoir vainement tenté de les sédentariser (Beaulieu 1990), que d'aller les visiter pendant les rendez-vous d'été ou encore de les accompagner pendant leurs hivernements, malgré toutes les misères que cela imposait.

Nous pensons que c'est de là qu'il faille induire notre modèle: les courses d'hiver des Montagnais et leurs haltes estivales, parce que typiques d'une adaptation peut-être millénaire, constituent sans doute le plus fidèle reflet des comportements originaux de ces sociétés. Là encore, les missionnaires les ont vus poursuivre le gibier, lier des alliances, battre le tambour, en somme vivre et mourir.

Le territoire d'exploitation des Montagnais au XVII^e siècle

La carte devant rendre compte de l'étendue du territoire d'exploitation des Montagnais au XVII^e siècle doit nécessairement se superposer à celle qui, un siècle auparavant, partageait les rives du St-Laurent en zones iroquoises et algonquines.

La disparition des Iroquoiens du St-Laurent suggère comme corrolaire un étirement vers le sud et vers l'ouest du territoire d'exploitation des Montagnais. (Tant qu'il s'agit de sociétés prédatrices, nous ne croyons pas utile de distinguer territoire d'occupation et territoire d'exploitation).

Ainsi, les missionnaires jésuites, pour rejoindre ceux qu'ils identifiaient comme des Algonquins intérieurs et

comme des Montagnais devaient parcourir les rives du St-Laurent de Trois-Rivières à Sept-Îles, et pénétrer à l'intérieur des terres quasi jusqu'aux limites des bassins hydrographiques des grandes rivières qui drainent la côte nord et dans une moindre part, la rive sud.

Quant aux Montagnais résidant l'été à Québec ou aux Trois-Rivières, ces derniers semblent de nouveaux venus, tant ils ignorent les ressources du territoire. (R. J. 1635: 17)

Les "nations" montagnaises au XVIIe siècle

En comparant les différents dialectes algonquins à la grande famille des langues gréco-latines (R. J. 1660: 28), les Jésuites ont tracé la voie aux linguistes modernes. Les géographes ou les ethnologues, qui ont voulu tracer le patron de l'occupation du territoire par les différentes "nations" errantes décrites ou citées par les Jésuites, ont dû tenir compte de ce trait culturel. Mais parce qu'une nation se verrait ainsi composée d'un certain nombre d'individus, s'identifiant à un territoire donné, parlant une langue commune et partageant le même système adaptatif, cette définition doit être manipulée avec prudence. Ce que laissent voir les premiers observateurs serait plutôt un conglomerat de "multiples nations" parlant une langue "compréhensible", s'identifiant à un territoire aux frontières élastiques, et dont les systèmes adaptatifs peuvent présenter de grandes variations. Ainsi, nous pensons que la nation montagnaise, perçue en tant qu'entité incluant les Cris, les Montagnais et les Nascapis, est plus une création issue des esprits rationnels européens qu'une réalité vécue par les autochtones. Par contre, le concept de "petites nations" se rapproche beaucoup plus de celui de "bandes" plus généralement utilisé par les anthropologues modernes.

Un coup d'oeil sur la carte précédente, tracée à partir des missions des Jésuites, lesquels rejoignaient les Amérindiens pendant leur "rendez-vous d'été", fait voir un patron d'occupation qui clive déjà la "nation montagnaise" entre nations côtières, et celles qui occupent l'intérieur des terres. Le propos de notre "modèle" est justement d'en savoir plus sur le "comportement" de ces dernières. Pour y parvenir, nous n'avons eu d'autre choix que de distinguer, dans l'écheveau brouillé et complexe des Relations, ce qu'il pouvait y avoir de commun et de particulier entre les Montagnais (sens large) décrits par les missionnaires et la petite nation des Porcs-Épics, connue pour avoir les terres circonvoisines du lac St-Jean comme pays. Pour faire, malgré tout, les distinctions nécessaires, il a fallu cribler, puis amalgamer l'ensemble des témoignages, ce qui constitue à notre avis la faiblesse de notre modèle.

Cet exercice nous aura appris, dans un premier temps, que les Relations sont tout à fait indigentes à fournir les témoignages de première main dont nous aurions eu besoin. Certes, les pères Dequen, Albanel, Dablon, Druillette, Crespien et autres ont visité les Porcs-Épics entre 1647 et

1672. Malheureusement, aucun d'eux n'ira, à travers ses témoignages, aussi loin que le père Lejeune a pu le faire lors de ses contacts avec les Montagnais de Québec et de Tadoussac (ce silence est quand même révélateur: si les pères qui ont visité le lac St-Jean n'ont pas pris la peine de faire des descriptions aussi exhaustives que celle de Lejeune, on peut en conclure que les différences, sur le plan de la description ethnologique ne valaient pas la peine qu'on en fit état)⁶.

A ce chapitre, il ne fait aucun doute que les Jésuites étaient tout à fait conscients de la parenté ou de la communion culturelle des nations algonquiennes⁵. Ils savaient que Montagnais et Algonquins étaient comme "mêlés" entre eux. Dans un premier temps, ils ont identifié comme "Montagnais" ceux de Québec et de Tadoussac. Quant aux "nations" de l'intérieur, petites ou grandes, telles les Atikamèques, les Porcs-Épics et autres, ils les percevaient comme des entités, liées les unes aux autres par la langue⁷, les coutumes et l'amitié qu'elles avaient entre elles. Cependant, c'est le père Lejeune lui-même qui nous met en garde quand il s'agit de la variabilité des coutumes pouvant distinguer les nations (R. J. 1633: 44).

Ici les observations du père Vimont sont vraiment éclairantes. Il nous décrit, en 1643, le comportement des néophytes que le père Lejeune tenta de sédentariser à Sillery.

"Ces familles arrestées sont composées de deux sortes de personnes: les uns Montaignets, les autres Algonquins, les Montaignets sont ceux qui ont leur pays plus près de Québec et s'appellent ainsi à raison de nos hautes Montaignes; les Algonquins sont de plus haut. Les derniers sont de deux sortes: les uns sont de l'Isle et de divers lieux tirant vers les Hurons; les autres sont voisins des Montaignets et comme mêlés avec eux" (R. J. 1643: 8).

De même, la disposition des logements sur le site de la "réduction" renseigne sur le degré de parenté culturelle des diverses nations qui s'y côtoyaient. Ainsi chacun s'y cabane-t-il du "costé de son party" (R. J. 1643: 9); et quand arrivera treize canots de la nation des "Atikamèques", ces derniers qui sont peuple "Montaignets du costé Nord" (R. J. 1643: 8) iront se cabaner du "coste des Montaignets" "ils demeuroient ensemble comme parlant même langue" (R. J. 1643: 10).

Quant aux Kakouchaks⁸, ou Porcs-Épics, il a fallu pour les rejoindre, examiner à la loupe toutes les mentions les concernant. Bien que les Relations fassent état, dès 1638, des Kakouchaks parmi les groupes qui désirent être instruits de la foi chrétienne, il faut attendre le voyage du père Dequen au Piékouagami en 1647 pour bien les situer.

Et parce qu'à plusieurs reprises les Relations notent la visite à Tadoussac des "Sauvages du Sagné" "pource qu'ils viennent voir les français par un fleuve qui porte ce nom"

(R. J. 1644: 63), d'aucuns seraient tentés de voir les Porcs-Épics nettement identifiés à une nation qui aurait occupé l'ensemble des terres environnant le Saguenay et le lac St-Jean, comme cela fut le cas pour Simard⁹ (1983). Sur ce point, nous partageons plutôt l'opinion de Chapdelaine (1984: 159), lequel circonscrit plus nettement l'aire ou le territoire des Porcs-Épics aux terres cinconvoisines du lac St-Jean et de Chicoutimi. Par ailleurs, les Relations font une distinction très nette entre les Amérindiens du Saguenay, ceux de Tadoussac, et les autres bandes (R. J. 1650: 50; 1642: 43; 1640: 34; 1641: 16; 1641: 53)

Dans un sens, les Relations ne révèlent presque rien de ce qu'il pourrait y avoir de propre à cette petite nation quant à son économie particulière. Par contre, elles nous éclairent bien sur ce que pouvait être la nature des contacts "politiques" et sociaux des membres de cette petite bande avec leurs voisins: tels les témoignages qui nous les présentent modestes, "doux comme des agneaux" (R. J. 1646: 42) et bien disposés à la foi. Ces commentaires s'appliquent aussi aux Atticamèques et à d'autres nations de l'intérieur qui ne faisaient la guerre qu'aux castors et aux élans.

Ces traits de comportement plaisaient d'autant aux Jésuites que ces derniers avaient eu de la difficulté à imposer leur présence et leur créance à d'autres bandes algonquines fort "superbes" (R. J. 1646: 30) qui les reçurent sans ménagement. Or ces bandes, celle de Tadoussac et les Algonquins de l'Isle occupaient des positions stratégiques lors de la mise en place, au XVI et XVII^e siècle, du réseau de traite des fourrures entre Amérindiens et Européens; les premiers contrôlaient la route traditionnelle des Hurons vers l'intérieur des terres (l'Outaouais) tandis que les seconds auraient pu fermer la porte du Saguenay aux Iroquoiens du St-Laurent et plus tard aux Français. Les Porcs-Épics, qui n'étaient qu'intermédiaires (R. J. 1640: 34) dans ce commerce et ces conflits, affichaient ces traits de comportement qui firent soupirer d'aise l'un des missionnaires: "La simplicité de ce peuple est aymable" (R. J. 1652: 18).

Les mêmes pères décrivent avec profusion de détails les routes d'eau pour parvenir au lac St-Jean (R. J. 1647: 65; 1672: 43), de même qu'ils insistent, avec une emphase toute poétique, sur la beauté du pays.

"Ce lac est d'un bel aspect, parsemé de quelques isles vers son embouchure; après lesquelles il étend doucement ses eaux sur un beau sable, qui le termine tout en rond, tirant un peu sur l'ovale: il a sept à huit lieues de diamètre. Il paroist comme couronné d'une belle forest qui met ses rivages à l'ombre, et de quelque costé qu'on le regarde, il fait comme une scène verdoyante et comme un beau théâtre naturel de vingt lieues de tour. Il n'est pas bien profond, vue la quantité de rivière qui s'y dégorge, et qui le devraient grossir d'avantage, puisqu'il n'a qu'une décharge, qui fait le fleuve du Saguené, dont il est la source. Nos sauvages, charmez de la beauté de ce lieu, en voulurent jouir pendant sept ou huit jours..." (R.J. 1661: 14).

Cette description quasi dithyrambique rejoint celle du père Albanel: "Ce lieu est beau" (R.J. 1672), et est l'oeuvre soit du père Dablon soit du père Druillette qui les premiers tentèrent de rejoindre la mer du Nord (la baie d'Hudson) en passant par le bassin hydrographique du Saguenay. (Les soulignés sont de nous).

Ces pères, après avoir navigués sur les eaux noires et inquiétantes de ce que l'on appelle maintenant le "fjord du Saguenay", et après avoir trimé dur pour franchir les portages des rivières Chicoutimi et du lac Kénogami pour aboutir au Piekouagami par la rivière des Aulnaies et la Belle-Rivière¹⁰, n'ont pu qu'éprouver le même sentiment de soulagement auquel nous avons fait allusion en début de ce mémoire (chap. 3). Bien plus, quand on connaît "l'entrée" du lac, telle qu'elle fut décrite plus tard par l'arpenteur Normandin, on ne peut que comprendre et approuver cette tendance à considérer le "pays" du lac St-Jean comme un sacré beau pays.

"Pendant toutes ses routes la rivière est très belle (la Belle Rivière) pour la vue des ormeaux et trembles qui la bordent, lesquels sont éloignés de distance en distance comme si on les avait planté expres."

"Ladie (ladite) rivière est bordée le long de l'eau de belles herbes. Cette rivière finit à la fin de ces routes que je viens de dire, elle fait l'entrée du lac St-Jean dont je vais parler..."

"Je diray que le lac St-Jean est l'un des plus beau et des plus grand de tous lacs qui sont dans le domaine du Roy... très abondant en poissons de toutes sortes au rapport des sauvages habitants de ce lac qui ne vivent pendant l'esté que de brochets et de poissons dorés d'une prodigieuse grandeur" (Normandin 1732: 22)

Nos lecteurs comprendront que nous avons aimé nous aussi nous attarder sur ce lieu, mais le temps presse, et l'heure sonne de livrer dès maintenant ce que nous ont appris les Relations du système adaptatif des Porcs-Épics.

A- Le sous-système économique des Porcs Épics

Le fondement économique des Kakouchaks est certainement la prédation des ressources cynégétiques et halieutiques. D'ailleurs, les premières descriptions des Montagnais que nous livrent les Relations nous font voir un renversement de la perspective quand on les compare aux Iroquois, qui produisent pendant la saison estivale, et consomment pendant la saison hivernale. (Chapdelaine 1984: 117)

"Car pour celle-ci où nous sommes maintenant avec les Français, elle est seulement vagabonde de six mois de l'année, qui sont les six mois d'hiver, errant ça et là selon la chasse qu'ils trouvent, et ne se cabanant que deux ou trois familles ensemble en un endroit, deux ou trois en l'autre, et les autres de même.

“Et les autres six mois de l’année, vingt ou trente (familles?) s’assemblent sur le bord de la rivière, près de notre habitation, autant à Tadoussac, et autant à quarante lieues au-dessus de nous, et là ils vivent de la chasse qu’ils ont faite l’hiver (R.J. 1626: 4).”

Les Kakouchaks comme les autres Montagnais n’entendent rien à l’agriculture (R. J. 1634: 11). Bien qu’en contact avec des horticulteurs, ils seront toujours réfractaires à la sédentarisation liée à la culture de la terre. Pour eux, se fixer en un endroit revient à y “pourrir” (R. J. 1634: 62). Cependant ils sont loin de dédaigner les farines et les grains de maïs qu’ils ont pu échanger pour d’autres produits avec les Iroquois du St-Laurent et même certainement avec les lointains Hurons. (R. J. 1634: 36) Mais la chasse demeure “leur plaisir et leur vie”. (R. J. 1647: 74)

L’essentiel de la production alimentaire est réalisé par les chasseurs, ces derniers poursuivant la proie par excellence, l’original¹¹ (1634: 41), ce qui n’implique pas qu’ils dédaignent les autres ressources. Mais la chasse aux petits gibiers, de même que la collecte occasionnelle des baies, est l’affaire des jeunes garçons et des femmes. (R. J. 1637: 49)

Les Montagnais de l’intérieur semblent être de piètres pêcheurs, contrairement à leurs congénères qui font leurs haltes estivales près du St-Laurent et qui exploitent l’anguille (R. J. 1633: 2). Ainsi ils semblent être incapables de fabriquer des filets (ils les obtiennent des Hurons). Nul ne les décrit en train de pêcher ou de construire des fascines. Pourtant, le père Dequen nous rapporte que les tributaires du lac servent de chemins aux petites nations qui viennent y pêcher. (R. J. 1647: 65)

Les techniques de chasse impliquent la mobilité. Entrés en forêt tôt l’automne, les chasseurs et leurs familles divisés en escouades de vingt à cinquante personnes débusquent d’abord ours, castors et porc-épics, pendant que femmes et enfants ratissent les environs. Les haltes durent en moyenne cinq ou six jours et parfois davantage. (R. J. 1672: 37) Ours et castors se prennent à l’attrape tandis qu’il faut courir pour attraper l’original. (R. J. 1648: 29) (1652: 27) Si les neiges tardent à venir, ou si la couche est trop mince, c’est la famine à court terme. Même s’il y a neige, il faut qu’elle soit bonne.

“Quand la neige est mauvaise et ne porte pas les vivres manquent” (R.J. 1633: 12)

Et l’on recherche les “pays” rudes, accidentés pour trouver cette neige (les précipitations au Saguenay croissent avec l’altitude). L’hivernement du père Lejeune, entre autres, (R. J. 1634) décrit avec minutie les péripéties de ces courses où festins et disettes se succèdent (Moreau 1980).

La relative brièveté des haltes, de même que la distance parcourue pendant l’hivernement, nous font exclure une

exploitation systématique ou intensive des ressources. Le concept de “territoire de chasse” tel que décrit par certains anthropologues du XXe siècle doit être définitivement rejeté. Ainsi, la vision d’une “famille” exploitant un territoire, se calquant sur celle de l’agriculteur “exploitant” son domaine aurait bien plu aux pères jésuites. (R. J. 1635: 21). Si les petites nations de l’intérieur se reconnaissaient un territoire, tenu pour leur “pays”, (R.J. 1647: 61) (1652: 17), si ce territoire avait des limites (R. J. 1647: 56), il était considéré comme collectif. Certes, il y avait convention “pour ne pas se nuire les uns les autres” (R.J. 1652: 12) avant le départ hivernal, mais les ressources étaient partagées entre parents ou alliés. Le père Druillette, hivernant avec les Montagnais aux monts Notre-Dame rive sud raconte:

“Georges Etouet, capitaine de Tadoussac, donna le quartier plus abondant en chasse à Noël Négabamat, par une charité vraiment chrétienne, et par une coutume qui n’a rien de barbare au milieu de la barbarie. C’est que les capitaines d’un Pays donnent toujours l’avantage aux capitaines des autres nations, qui viennent chasser en leur district”.

Plus tard, raconte le même père, “quatre cabanes d’un autre quartier se vinrent jeter entre leurs bras, criant à la faim”... Faute de nourriture, poursuivit-il, on leur fit “un festin de tabac”. Et de conclure:

“Il n’est pas croyable combien les sauvages sont charitables en ces rencontres, on ne tança point ces bonnes gens, de ce qu’ils courroient sur les marches d’autrui, on leur fait part de tout ce qu’il y a dans les cabanes”. (R.J. 1648: 30)

Quand, vers la fin de l’hiver, la chasse à l’élan est abondante, les Montagnais font “seicherie” (R. J. 1634: 35). La viande est séchée, boucanée, pulvérisée, pressée. C’est le boucan, si “contraire” au père Lejeune (R.J. 1634: 81). On le réserve pour les festins lors des rencontres printanières. Quand on retourne sur les sites estivaux pour vivre de la pêche, les grandes peaux sont “repassées” ou “matachiées”. Certaines seront destinées aux échanges ou aux présents, lesquels doivent être entrevus comme l’articulation essentielle entre les systèmes économiques, sociaux et technologiques.

Il est certes impossible, après avoir lu les Relations des Jésuites, d’imaginer les opérations de troc ou d’échange d’un strict point de vue commercial. Il faut plutôt les entrevoir à partir des données fondamentales de la réciprocité du don (Lévi Strauss 1968: 61). Ainsi les pères ont vite compris que les “présents” sont les paroles de ce pays” (R.J. 1642: 41). Ils ouvrent la porte des territoires (R. J. 1637: 86), apaisent les différends entre individus (R. J. 1633: 30) et nations (R. J. 1645: 28) et ont vraiment valeur de message (R. J. 1642: 5) (R. J. 1642: 53). Ils rejoignent ainsi le verbe chez ces sociétés où la valeur d’un capitaine se mesure encore plus par son éloquence que par ses autres capacités.

B- Le sous-système technologique

Les pères jésuites, parce qu'ils ont observé des cultures en pleine mutation technologique, n'ont pu livrer qu'une image déformée de ce qu'aurait pu être ce système un siècle auparavant. L'introduction du métal, se substituant à la pierre et à l'os, celle du drap, remplaçant cuir et fourrure, ont fait que les pères n'ont pu rendre compte de la technologie originale. Toutefois certaines observations sont tout à fait pertinentes et peuvent grandement aider l'ethnographe.

Les habitations sont bien décrites: structures de perches, de forme conique, rondes parfois carrées (R. J. 1652: 18), rarement oblongues (R. J. 1632: 2). Le foyer est au centre, la fumée s'échappant par une ouverture dans le toit, lui-même recouvert de bandes d'écorces de bouleau. L'hiver, les perches sont plantées directement dans la neige préalablement creusée et tassée (R. J. 1634: 51). Le sol est recouvert de sapinage. Aucune structure intérieure. On y travaille et dort à la "plate terre" (R. J. 1633: 21). La fumée fait pleurer et tousser tout le monde. On peut loger jusqu'à vingt personnes (couchées).

On peut imaginer que l'été, les haltes étant plus longues, les habitations auront un caractère plus permanent. Les pères font une distinction entre "grandes cabanes" l'hiver (R. J. 1670: 10) et cabanes ordinaires. Ainsi, l'été, les cabanes plus petites n'auraient pu loger que la famille nucléaire, mais rien ne le démontre. La présence de cabanes oblongues, comprenant plusieurs foyers (1632: 5), pourrait refléter les contacts avec les horticulteurs.

D'autres structures peuvent être rattachées au sous-système idéologique. Les "tabernacles" (R. J. 1634: 14) servant aux "consultes", les "cabanes à suer" (R. J. 1633: 6), pouvaient être à l'intérieur ou à l'extérieur des cabanes, selon les saisons.

Aucune description valable de l'équipement de production. Certes, on parle d'arcs, de flèches, d'épées et de "matras" pour la chasse ou la pêche. Bien que l'on cite les filets pour la pêche, seuls les harpons servant à l'anguille (et au castor) sont bien décrits (R. J. 1632: 21). Quant aux "pierres sortilèges qui rendent les hommes heureux", rien ne permet de les identifier.

Les canots et traînes servant aux transports correspondent à ce que l'on sait des cultures algonquines. (Le toboggan est toujours tracté par des humains). Les chiens sont utilisés pour la chasse. Écorce et bois servent à compléter l'équipement domestique. Les plats (ouragans) sont forts capables. On sert la nourriture avec des cuillers de bois et les viandes bouillies sont manipulées avec des bâtons.

C- Le sous-système social

Il n'existe pas de terme qui nous satisfasse entièrement pour désigner l'ensemble ou le conglomérat de petites

nations regroupées sous l'appellation "Montagnais". Parce qu'à l'ouest ils se confondent avec les Algonquins, plus au nord avec les Cris et Naskapis, nous préférons les identifier comme un sous-ensemble de la grande famille algonquine. Au niveau local, la notion de bande semble plus adéquate. Dans cette perspective, les Porc-Épics peuvent être entrevus comme une petite nation, formée de quelques grandes familles, et comportant tout au plus quelques centaines d'individus¹. Une telle composition suggère que l'unité de base de ces sociétés soit la famille nucléaire elle-même, se regroupant en maisonnées de deux ou trois ménages. Il serait risqué, à cette étape-ci de notre recherche, de parler de clans et d'organisation tribale¹². D'ailleurs, les Relations, qui décrivent si bien les sociétés horticoles sont presque muettes sur ce sujet. Il en est de même pour des phénomènes comme la patrilinearité ou la virilocalité.

"Les anthropologues associent généralement à une société de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs une organisation sociale patriarcale avec règles de résidence plus souples mais le plus souvent patrilocales ou virilocales" (Chapdelaine 1989: 123).

Quelques rares exemples incitent à adopter cette position. Un tel sera cité, "accompagné de ses gendres" (R. J. 1633: 17), tandis qu'un autre aura pris épouse dans une autre nation (R. J. 1640: 23). Par contre il est clair que les échanges de femmes étaient fréquents (R. J. 1636: 58). Là encore il y a valeur de réciprocité de don et par conséquent d'alliance. (Lévi-Strauss 1968: 552)

Les Kakouchaks n'ont ni police (R. J. 1633: 41) ni chef jouissant d'un grand prestige (R. J. 1634: 28). Encore là, il faut s'écarter de la perception d'Européens encore tout imprégnés de la mentalité féodale et hiérarchisés à l'extrême. Les "capitaines" et "autres sagamos" omniprésents dans les Relations ne sont en somme qu'un reflet de cette perception. Il existait certainement des personnages jouissant d'une certaine autorité, ponctuelle, le temps d'une chasse et plus tard d'une expédition guerrière. Mais leur prestige était lié à leur éloquence (R. J. 1633: 24), tandis que leurs commettants jouissaient de la même liberté que celle des "ânes sauvages" (R. J. 1637: 59).

De même, "maris et femmes n'ont aucun secret les uns envers les autres" (R. J. 1670: 9). Les unions se font ou se défont au gré des conjoints. La coutume de quitter une femme ou un mari fâcheux est puissante (R. J. 1642: 41). La polygamie est courante (R. J. 1642: 9), tandis que l'inceste est réprouvé (R. J. 1626: 3). Les structures de parenté ne semblent pas plus lâches que celles observées chez les Hurons (R. J. 1639: 46). Les termes utilisés pour qualifier un allié iront de frère, de neveu ou de père selon la position sociale de ce dernier.

Si la division des tâches entre les sexes est bien départagée (R. J. 1633: 11), l'homme chasse, la femme tient le ménage, il ne semble pas exister de rapport domi-

nant dominé au sein des unions¹³. Sitôt le gibier abattu, la femme le dépèce et en dispose à son gré. Bien qu'exclues de certaines cérémonies religieuses, "comme les festins à tout manger" et soumises à certains tabous liés au cycle menstruel (R. J. 1636: 39), les femmes participent sûrement aux décisions concernant la communauté (R. J. 1636: 21).

Les enfants ne sont soumis à aucune contrainte ou répression (R. J. 1633: 25-31). "Nous chérissons tous nos enfants". Toutefois, dans une communauté où la responsabilité vis-à-vis "l'autre" était assumée par l'ensemble des individus, l'enfant, comme les adultes, devait être fortement incité à agir dans l'intérêt de cette dernière.

D- Le sous-système idéologique

Les Porcs-Épics, comme les autres Montagnais de l'intérieur, adhèrent à un ensemble de croyances et de rites pan-algonquins (R. J. 1634). Contrairement aux Hurons (Chapdelaine 1989: 119), ils ont horreur de la mort (R. J. 1636: 37) bien qu'ils soient convaincus de l'immortalité de leur âme. Les pères décrivent assez bien leurs rites mais ne comprennent rien à leur mythes (R. J. 1637: 54). À ce chapitre, les descriptions du père Lejeune sont très révélatrices. Bien qu'il ait admis au départ que les Montagnais reconnaissaient des "natures supérieures à l'homme, bon ou mauvais Manitou" (R. J. 1637: 49), son omniprésente obsession du diable l'empêche d'y voir clair. Mais c'est merveille de le voir confronter sorciers, jongleurs et autres magiciens, ces derniers ayant pour tâche de rétablir l'équilibre avec le monde des forces occultes, génie du jour et autres, à l'occasion des maladies, famines ou guerres.

D'ailleurs, les "chamanes" semblent bien être les seuls à profiter de la production collective, obtenant, en retour de leurs services, considération et présents (R. J. 1637: 48) (R. J. 1639: 34). Leurs interventions, "consultes" ou médecines, s'accompagnent toujours du tambour et de chants (R. J. 1634: 19). Encore une fois le lecteur des Relations devra tenir compte de la lutte de prestige que se livraient missionnaires et "sorciers", ces derniers étant en position de défense et en "mettant" peut-être plus qu'à l'ordinaire.

La précarité de la survie liée à la prédation se traduit par nombre d'offrandes et de tabous liés à la nourriture. L'ours et le castor sont particulièrement vénérés. On ménage leurs ossements qui ne doivent pas être touchés par les chiens. On les brûle ou on les rejette à la rivière (R. J. 1634: 24)¹⁴. On respecte les embryons d'orignal. D'ailleurs, chaque espèce a son principe (son grand frère) de nature supérieure (R. J. 1634: 13).

De même, la consommation à l'excès de viandes diverses pouvait influencer sur les chasses futures. Les "acoumagouchanai" (R. J. 1634: 37), festins où le participant devait "tout manger" ce que l'on lui servait en est le plus bel exemple.

Les "cérémonies" ou rites n'impliquent pas un équipement complexe. Nous avons déjà cité les "tabernacles à consultes" et l'usage du tambour. Mais chaque adulte possède son talisman: pierre sortilège (R. J. 1647: 53) que l'on trouve parfois à l'intérieur d'un animal (calculs?), petit embryon desséché d'orignal et même "poil de la moustache du manitou" (R. J. 1644: 5).

Il conviendrait de souligner, avant de clore cet essai, qu'il existait sans aucun doute un fond culturel commun entre les horticulteurs et les prédateurs qui se partageaient les vastes territoires du nord-est de l'Amérique. Ceux qui placent en parallèle les modèles ethno-historiques des Hurons (les Iroquoiens) et des Montagnais (les Algonquins) ne peuvent éviter de constater comment la vision de la réalité, à travers les "songes", dictait la conduite des uns et des autres. De même, le culte des morts, (bien qu'il n'y eut là aucune commune mesure entre Hurons et Montagnais) les rapproche encore. Tout comme les phénomènes d'adoption, individuelle ou collective. Si la diversité des nations pouvait engendrer des tensions allant de la rapine jusqu'au meurtre et à la guérilla, nous savons aussi que ces ruptures d'équilibre pouvaient encore une fois être compensées, avant l'explosion finale du contact avec les Européens, par les mécanismes régulateurs des alliances et encore une fois de la réciprocité.

Au strict plan culturel, l'un des plus brefs résumés des valeurs idéologiques des Montagnais et des Algonquins se retrouve dans la Relation de 1637, alors qu'un "sorcier", tenté par la religion des pères, ne peut s'empêcher de négocier les "cinq choses qu'il ne veut quitter".

"Père Le Jeune, ie parleray à mon tour, sçache donc que quoy qu'il en soit de vostre créance, qu'il y a cinq choses que ie ne veut point quitter: l'amour envers les femmes, la créance à nos songes, les festins à tout manger, le désir des tuer des Hiroquois, croire aux sorciers et leur faire festin iusques au crever. Voilà, dit-il ce que nous ne quitterons jamais" (R. J. 1637: 45).

Discussion: Le Porcs-Épics et les autres

Les anthropologues-archéologues qui savent si bien décrire, classer et par suite tenter d'interpréter le contenu culturel des artefacts, écofacts et structures exhumés, n'ont pu, à ce jour, faire comprendre comment l'articulation entre les différents éléments du système adaptatif des petites nations algonquines pouvait rendre compte de l'hétérogénéité des matières premières allochtones sur les sites que ces dernières ont occupés. À ce chapitre, les chercheurs qui ont pris la relève des Fortin et Simard¹ sur les basses terres du lac St-Jean ont quand même eu la main heureuse en axant leurs études sur des thèmes aussi pertinents que les échanges et les communications. (Laliberté 1985; Laliberté et Moreau 1988).

De même les commentaires de Chapdelaine (1985) sur les collections de céramiques de Chicoutimi éclairent la

problématique globale des alliances et le “commerce” possible entre nomades et horticulteurs. Mais en dépit de tous ces efforts, Moreau devait avouer, après avoir examiné une “collection d’objets amérindiens” de la rivière Péribonka, que:

“Les relations précises entre ces groupes nous échappent cependant: troc de proche en proche, commerce à distance, guerre, échange de conjoints, etc?” (Moreau 1987: 14)

Nous disions précédemment que le système adaptatif des sociétés prédatrices que nous reconnaissons maintenant comme locales avait un attribut spécifique: il était ouvert afin de pouvoir assurer son maintien. De même, nous identifions les mécanismes régulateurs de tels systèmes à travers la pratique sociale et le sous-système idéologique. À partir de ces données, éclairées maintenant par les précisions déductibles de notre modèle et confrontées au questionnement de Moreau, nous pensons être en mesure de tracer les grandes lignes de la démarche qui permettrait de mieux saisir la nature des relations entre les Porcs-Épics et leurs voisins, qu’ils aient été horticulteurs ou prédateurs.

Or la loi du nombre impose aussi ses conditions dans cette affaire: plus une bande sera numériquement faible, plus elle devra avoir des contacts sécurisants avec ses voisins, ne serait-ce que pour se conformer aux exigences de l’exogamie. Il faut donc, dans un premier temps, mieux circonscrire l’aire d’exploitation de la nation des Porcs-Épics. Cet exercice pourrait se fonder sur les témoignages directs de l’ethnohistoire qui leurs reconnaissent comme pays les terres circonvoisines du lac St-Jean. Et parce qu’il est démontré par les assemblages lithiques que ces derniers¹⁵ utilisaient souvent, faute de mieux, un produit typiquement local pour fabriquer des outils, nous pensons qu’il serait ainsi possible de les suivre, pratiquement à la trace comme l’ont fait Laliberté sur la rivière Ashamouchouan (Laliberté et Lapointe 1988) et bien avant lui le notaire Fortin jusqu’au lac Métabetchouan de même que Simard à Chicoutimi (Simard 1971).

Dans les deux premiers cas, notre calcédoine locale, produit sans valeur d’échange décroît, en importance par rapport à son omniprésence sur les sites du lac St-Jean.

Le même exercice permettrait déjà d’être à même de mieux évaluer le nombre possible des membres de cette bande, parce que la capacité de charge, vis-à-vis la biomasse pourrait être mieux entrevue.

Nous avons déjà l’intuition, malgré le trop petit nombre des sites bien étudiés, que cette aire pourrait se limiter environ à mi-chemin des bassins hydrographique des cours d’eau cités plus haut. Bien que le cas de Chicoutimi, comme pays Porc-Épic, semble devoir être exclus, nous osons quand même relier sur la carte les lacs Métabetch-

ouan, Chigoubiche et l’embouchure de la rivière Chicoutimi par un cercle dont le centre serait identifié par le lac St-Jean lui-même. L’aire ainsi délimitée couvrirait environ 25, 000 k² dont il faudrait distraire une bonne partie (presque la demi compte tenu de la différence que présentent et les eaux du lac lui-même et les parties du territoire constituant la “frange extrême” naturellement moins fréquentée.

S’il est communément admis qu’en milieu boréal les ressources disponibles pouvaient entretenir plus ou moins 0.02 individus par km² (Clermont 1974B), nous aurions donc une capacité de support d’environ 200 à 250 personnes. Même si nous avons déjà signalé le caractère particulier des basses terres environnant le lac lui-même, nous n’en tiendrons pas compte dans notre démonstration, si ce n’est pour comprendre l’attrait des lieux pendant la saison estivale, et la possibilité d’y tenir au printemps certains rassemblements. D’après nous, les avantages d’un écosystème plus productif n’aurait en rien profité à la démographie des Porcs-Épics, parce que l’hiver, l’aire d’exploitation devait nécessairement déborder les hautes terres, et si l’on se fie au constat qui veut qu’une population prédatrice doive s’adapter à la courbe la plus basse de la productivité de son environnement (Clermont 1974B), cet avantage s’annulerait automatiquement.

Et parce que les témoignages de la préhistoire et de l’ethnohistoire laissent entrevoir que les petites nations comme les Porcs-Épics avaient un territoire immense, et qu’à l’occasion les ressources de celui-ci pouvaient être partagées avec d’autres, nous aurions déjà là un premier indice pouvant nous guider sur une explication globale des conditions des échanges et par conséquent de l’origine de certaines matières premières (nous incluons les céramiques parmi ces dernières) retrouvées souvent fort loin de leur point d’origine. Mais réglons cette question de territoire avant d’aller plus loin.

Les discussions du père Albanel, alors en route pour la baie d’Hudson, avec le vieillard Sesibahoura (R. J. 1672: 48) qui voulait lui interdire le passage n’est qu’un exemple parmi tant d’autres qui démontre le fait que même les petites nations se reconnaissent un pays. Ce qui nous force à conclure que la prétendue “chasse gardée” des Montagnais de Tadoussac n’aurait jamais été le résultat d’une entente entre les Amérindiens et les Français, mais bien plutôt le résultat d’une situation de fait. Les peuples nomades de l’est de l’Amérique se reconnaissent un pays dont on pouvait à certaines occasions interdire l’accès. Ainsi, les Hurons, bien plus nombreux que les Algonquins de l’Isle devront toujours “payer” un droit de passage, sous peine de faire un détour immense ou de se voir “briser leurs canots”, quand ils voulaient venir rejoindre les Français à Québec (R. J. 1636: 69) (R. J. 1637: 86).

Par suite, rappelons que nous avons aussi signalé que c’est sous les thèmes de la réciprocité du don qu’il fallait chercher à comprendre les activités d’échanges, de troc et

d'alliances matrimoniales. Encore une fois les Relations décrivent clairement le fonctionnement du système. Les relations entre nations, et même celles inter-ethnies, auraient été fondées sur l'incroyable étalement géographique (et peut-être temporel?) de valeurs culturelles communes, étalement peu affecté par les frontières linguistiques, économiques ou autres. Cette communion culturelle aurait favorisé l'équilibre et la survie de chacune des nations. Certes, la révolution horticole chez les peuples des basses terres du St-Laurent et des grands lacs, accompagnée de pressions démographiques très intenses, aurait pu engendrer des ruptures d'équilibre, suscitant d'elles-mêmes l'émergence ou le renforcement du concept de territorialité, ruptures qui n'auraient probablement atteint leur paroxysme qu'à la toute veille de l'arrivée des Européens.

Ce contexte de communion et d'équilibre aurait facilité d'autant les échanges de biens et de personnes, les premiers accompagnant toujours les seconds. Ainsi, la permission de circuler s'obtenait par des présents. Survenait-il un conflit quelconque? L'offre de présents pouvait laver la faute. Les épouses s'obtenaient de même, soit par des dons aux intéressées (R. J. 1639:46), soit aux parents d'icelles (R. J. 1646: 48), lors des rencontres de bandes, au printemps, où les "visites de nuits" qui scandaliseront tant les missionnaires (R. J. 1640: 16) permettaient aux jeunes étrangers de se choisir une conjointe.

Et les Jésuites témoignent aussi du peu d'intérêt des premières nations pour les biens personnels. Chez les Montagnais comme chez les Hurons les chefs doivent être prodigues autant qu'éloquents et braves. De même le partage d'une cabane impliquait aussi le partage des biens, ce qui fit tant rager le père Lejeune, le même reconnaissant d'ailleurs qu'agir comme tel revenait à dire qu'on était "frères" et par conséquent de la même nation (R. J. 1633: 20) (R. J. 1634: 33). Finalement la réciprocité allait du phénomène "d'adoption" d'une personne jusqu'à celle d'une nation entière, qui dans l'épreuve allait se jeter dans les bras de ses alliés.

Reste à discuter de la question des foires, comme celles de Tadoussac, Chicoutimi, Métabetchouan, Nekoubeau et Mouchouauraganiche (Simard 1977,1983) sur lesquelles les historiens locaux ont mis tant d'emphase. Nous l'avons dit et nous suggérons encore que l'échange de fourrures pour des marchandises européennes n'a fait que se superposer (tout en amplifiant le phénomène) aux activités coutumières des bandes, qui au printemps se reconstituaient près d'un plan d'eau, haltes propres aux échanges de toutes sortes.

Il serait aussi possible d'imaginer que certains rassemblements aient eu lieu aux points de jonction de différentes bandes, alors qu'au printemps ces dernières auraient fréquenté la frange extrême des aires d'exploitation auxquelles elles étaient rattachées, ce qui pourrait être le cas d'à peu près tous les endroits de "foires" cités plus haut.

Quant au grand nombre de nations observées par les pères Albanel (R. J. 1672: 44) Dablon et Druillette (R. J. 1661: 19), elles n'auraient été que le reflet mal évalué de mouvements ponctuels de population, mouvements amplifiés certes par l'établissement des réseaux de traite des Européens, mais aussi, et là il faut voir la conjoncture, par l'activité missionnaire, et surtout par la débâcle algonquine suite à la guérilla implacable menée par les Iroquois. Encore une fois, il faut se méfier d'une vision qui ne fut somme toute que fugitive, et qui ne fait que rendre compte de l'explosion d'énergie dont parlait Toynbee.

Note : Ce texte n'est que la version très peu remaniée, des chapitres 12 et 13 de notre mémoire de maîtrise en études régionales: *Le notaire Joseph-Henri Fortin et les premiers habitants des basses terres du Lac-St-Jean*. Tout au long de nos recherches, nous avons pu bénéficier des conseils avisés de notre directeur, le Dr Jean-François Moreau de l'U.Q.A.C. Nous l'en remercions. Toutefois, nous tenons à spécifier que nous assumons l'entière responsabilité et des opinions émises, et de l'orientation générale de notre travail.

NOTES

L'auteur

- 1- Eleanor B. Leacock demeure sans doute la source la plus fiable quand il s'agit de percevoir la culture montagnaise.
- 2- Ainsi, quand ce chercheur discute des relations commerciales entre les Français du XVII^e siècle et les Montagnais de Tadoussac, il nous brosse un tableau qui évoque les foires du Moyen-Âge.
- 3- Le terme "archaïque", utilisé pour identifier les cultures dites "bouclériennes", rend bien compte de l'inertie technologique perçue par ceux qui, les premiers, les ont décrites.
- 4- Ceux qui ne sont pas familiarisés avec cette terminologie pourraient lire avec bonheur l'ouvrage de Rosnay (1975).
- 5- La critique interne et externe des Relations des Jésuites est chose à peu près faite.
- 6- Les missionnaires jésuites, lors de leurs rencontres avec de nouvelles "nations", notaient toujours ce qui leur semblait particulier. Reste qu'il faut aussi envisager l'hypothèse qu'ils n'aient point vu ce qui aurait pu distinguer les Porcs-Épics des autres nations algonquines.
- 7- N. Clermont (1974 A), dans sa brève étude sur les Attikamègues, fait bien voir les subtilités linguistiques qui découlent de la diversité des nations de langues algonquines.
- 8- Les "Relations" proposent aussi d'autres orthographes.
- 9- Simard, englobe les Porcs-Épics avec la bande de Tadoussac. De même, selon cet auteur, l'éponyme "Kakouchak" aurait évolué vers le toponyme "Tadoussac". Il se trompait. "Tadoussac" dérive prosaïquement du terme "T8T8CH" qui signifie "mamelle" (Silvy 1974). D'ailleurs, certaines collines locales, aux formes évocatrices, rendent bien compte de ce fait.
- 10- Les rapides du Saguenay rendaient très aléatoire la remontée de cette rivière en amont de Chicoutimi.
- 11- Parce que l'aire d'exploitation des Porcs-Épics englobait sûrement une partie de l'actuel parc des Laurentides, il ne faut pas exclure la possibilité d'un mode de vie, basé, pour certaines époques sur l'exploitation du caribou. Mais, parce qu'aucune évidence archéologique ne peut démontrer ce fait, nous préférons, faute de données, nous en tenir au seul type d'organisation économique et sociale inhérente à la poursuite de l'original.
- 12- Nous référons encore une fois à Clermont (1974A), lequel utilise le terme "tribu" pour signifier le regroupement des trois bandes d'"Attikamègues" qu'il a étudié. Nous comprenons qu'il s'agit là d'une utilisation du terme au sens large, sans allusion à ce que pourrait être une "tribu", perçue comme un type d'organisation sociale et politique plus complexe que celui de la "bande".
- 13- À ce chapitre, il faut éviter d'avoir une vision trop béate de la situation des femmes dans la société montagnaise de l'époque. Le fait que les épouses pouvaient être échangées, en retour de présents, en fonction de l'approbation, soit du père, du frère ou d'un oncle, est quand même révélateur.
- 14- Ce qui pourrait éclairer une éventuelle sous-représentation des reliefs osseux sur certains sites archéologiques de notre région.
- 15- L'état actuel des connaissances sur la préhistoire locale rend quelque peu aléatoire le lien que l'on peut faire entre les Porcs-Épics et les sites archéologiques auxquels on peut les rattacher.

OUVRAGES CITÉS

- BAULU, A., 1978: *Reconnaissance archéologique au Lac des Commissaires, région du Lac-St-Jean*. Collection Dossier, no 32, Ministère des Affaires culturelles, Québec.
- BEAUDIN, L., 1982: *Lac-St-Jean, région de la Belle-Rivière: étude technologique de matériel archéologique*. Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université de Montréal.
- BEAULIEU, A., 1990: *Convertir les fils de Caïn*. Nuit Blanche éditeur, Québec.
- BINFORD, L. R., 1972: *An archeological Perspective*. Seminar Press, New York.
- BOUCHARD, R., 1989B: *Aux sources de l'histoire sagamienne*. Russel Bouchard, Chicoutimi.
- BOUCHARD, R., 1989A: *Le Saguenay des fourrures - Histoire d'un monopole*. Russel Bouchard, Chicoutimi.
- BURGESS, J. A., 1945: "Property Concepts of the Lac St-Jean Montagnais". *Primitive man*, 18: 1-25.
- CHAPDELAIN, C., 1984: *Le site de Chicoutimi, Un campement préhistorique au pays des Kakouchaks*. Dossier 61, Ministère des Affaires culturelles, Québec.
- CHAPDELAIN, C., 1989: *Le site Mandeville à Tracy*. Variabilité culturelle des Iroquoiens du Saint-Laurent. Recherches amérindiennes au Québec.
- CLERMONT, N., 1974B: "L'hiver et les Indiens nomades du Québec à la fin de la préhistoire". *La Revue de Géographie de Montréal*, vol. 2B, no 4, pp 447-452.
- CLERMONT, N., 1974A: "Qui étaient les Attikamègues?". *Anthropologica*, 16, 1, pp 59-74.
- DELÂGE, D., 1985: *Le pays renversé - Amériens et Européens en Amérique du Nord-Est 1600-1664*. Boréal.
- DE ROSNAY, J., 1975: *Le microscope*. Édition du Seuil, Paris.
- DOMINIQUE, R. et DESCHÊNES, J. C., 1985: *Cultures et sociétés autochtones du Québec*. Bibliographie critique, Institut québécois de recherches sur la culture, Québec.

- FORTIN, J. H., 1968A: *Un périple au tour du lac St-Jean échelonné entre les années 1964 et 1967 et à ses sources du côté sud*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- HARRIS, R. E., étal. 1987: *Atlas historique du Canada des origines jusqu'à 1800*. Vol. 1, P.U.M.
- HELM, J. (ed.), 1981: *Subartic*. Smithsonian Institution, Washington.
- HEIDENREICH, C., 1971: *Huronian: A History and Geography of the Huron Indians, 1600-1650*. McClelland and Stewart, Toronto.
- LALIBERTÉ et LAPOINTE, 1988: *La synthèse des recherches archéologiques (1985-1987) dans le bassin de la rivière Ashuapmouchouane*. Municipalité de Saint-Félicien.
- LALIBERTÉ et MOREAU, 1988: *Dc Ex-1: Un site traditionnel d'échanges sur les berges du lac St-Jean*. Département des Études Amérindiennes, U.Q.A.C., Chicoutimi.
- LEACOCK, E., 1954: "The Montagnais Hunting territory and the fur trade". *Am. Anthropol. Assoc. Mem.*, no 78, vol. 56, no 5, pT.2.
- LEPS, J. E., 1947: "Notes on Montagnais-Naskapi Economy (Lake St-John and Mistassini Bands)". *Ethnos*, vol. 12, no 1-2, pp. 1-78.
- LEVI-STRAUSS, L., 1968: *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris, Mouton et co, La Haye.
- MCLUHAN, M., 1970: *Pour mieux comprendre les média*. Édition H.M.H., Montréal.
- MOREAU, J. F. et GIRARD J., 1987: "Histoire et préhistoire de la rivière Péribonka". *Saguenayensia*, vol. 29, no 1, pp 6-18.
- MOREAU, J. F., 1980: "Réflexion sur les chasseurs-cueilleurs: les Montagnais décrits par Lejeune en 1634". *Recherche Amérindiennes au Québec*, vol. X, nos 1-2, pp. 40-49.
- NORMANDIN, J., 1732: *Journal du voyage que Joseph Normandin a fait dans le domaine du Ruy en Canada depuis le poste de Chicoutimi jusqu'aux limites jusqu'aux limites de la hauteur des terres en 1732*. Chicoutimi, Dossier 58, Archives Nationales du Québec à Chicoutimi. (Retranscription de J. H. Fortin)
- R.J. (Relations des Jésuites), 1972: *Relations des Jésuites*, 6 volumes, Éditions du Jour, Montréal.
- ROGERS, E. S., 1981: "History of Ethnological Research in the Subartic shield and borderland". *Handbook of North American Indians*, vol. 6, June Helm volume editor, pp. 19-29.
- SILVY, A., 1974: *Dictionnaire français-Montagnais*. Transcription L. Anger, D. E. Cooter, G. E. McNulty. Les presses de l'Université du Québec, Montréal.
- SIMARD, J.P., 1983: "Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche". *Les Saguenayens, Introduction à l'histoire des populations du Saguenay du XVIe au XXe siècles* (Sillery, P.U.Q., 1983) 67-94.
- SIMARD, R., 1971: *Le site de Chicoutimi (Dc Es.1)*. Foréal le de sauvetage, Société d'archéologie du Saguenay.
- SIMARD, J.P., 1977: "M8cha8raganichet la traite de Tadoussac". *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 6, no 2, pp 3-16.
- SPECK, F. G., 1927: "Family Hunting territories of the Lake St-John Montagnais and neibhoring Bands", *Anthropos*, 22: 287-403.
- SPECK, F. G., 1915: "The Family Hunting Band as the basis of Algonkian Social Organisation". *American Anthropologist*, 17: 189-305.
- TOOKER, E., 1964: *An ethnography of the Huron Indians, 1615-1649*. Bulletin no 190, Bureau of American Ethnology, Washington D.C.
- TRIGGER, B. Y., 1976: *The children of Aataentsic, A History of the Huron People to 1660*. McGill Queen's University Press, Montréal.
- TRIGGER, B. Y., 1985: *Natives and Newcomers, Canada's "Heroic Age" Reconsidered*. McGill-Queen's University Press, Montréal.
- TURGEON, L., 1985: "La traite française dans le Saint-Laurent au XVIe siècle". *Sague-nayensia*, vol. 27 (4), pp. 190-192.
- WRIGHT, J. V., 1980: *La préhistoire du Québec*. Musée national de l'homme, Fides, Montréal.
- WRIGHT, J. V., 1972: "The shield archaic". *Publication in Archeology*, no 3, National Museum of Canada, National Museum of Mon, Ottawa.

BOUCHARD, Russel, *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay*, Société historique du Saguenay, Histoire des municipalités, No 11, Chicoutimi, 1991. (12\$)

Personne n'est indifférent aux histoires de fantômes, ces êtres vaporeux et insaisissables vêtus de longues robes diaphanes. Le plus merveilleux cependant, dans l'histoire des fantômes, est de réussir à ressusciter certains d'entre eux. C'est pourtant le tour de force que vient de réussir Russel Bouchard en publiant son dernier-né intitulé: «Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay». Dans cet ouvrage, de la collection «Histoire des municipalités», l'auteur fait revivre trois anciens villages, autrefois pleins de vie mais qui, au fil des ans, par suite du recul de la forêt ou d'une catastrophe écologique quelconque, ont vu leurs installations disparaître et leurs populations se disperser. Ces trois villages fantômes qui «hantent» encore le Bas-Saguenay sont ceux de L'Anse Saint-Étienne, de Rivière-Sainte-Marguerite et de Saint-Basile-du-Tableau.

Russel Bouchard ne se contente pas de faire l'autopsie de ces villages disparus; en véritable historien, il donne à son lecteur la suite de l'histoire. C'est ainsi que la résurrection de ces trois fantômes débouche sur une véritable réincarnation. L'Anse Saint-Étienne nous fait connaître aussi le Petit-Saguenay; le village de Sainte-Marguerite nous met en contact avec la municipalité de Sacré-Coeur et nous révèle l'histoire longue et «tortueuse» de la route Sainte-Anne-Tadoussac avec tous les «détours» politiques que ce chemin a connus. Quant à Saint-Basile-du-Tableau, il donne à l'auteur du volume une excellente occasion de parler du village, haut en couleurs, de Sainte-Rose-du-Nord.

Comme dans «L'histoire de trois ours» où le plus petit est toujours le préféré des enfants, l'histoire de Saint-Basile-du-Tableau est sans doute celle qui retient le plus l'attention. Son nom mystérieux, sa taille microscopique, son environnement de rêve, alliés à une vitalité indestructible frappent particulièrement le lecteur et mettent un point final, empreint de poésie, à ce volume de 113 pages, fortement documenté et mené de main de maître.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur les nombreuses illustrations de ce document. Elles aident à mieux comprendre une époque aujourd'hui révolue. Les chronologies, pour leur part, offrent en quelques lignes



une vue à vol d'oiseau d'un siècle et demi d'histoire. Mais le tiroir secret le plus précieux de ce coffre aux trésors est sans doute ses 292 références. Il s'agit là d'une véritable mine d'or à portée de la main du chercheur éventuel, historien ou romancier, qui voudra approfondir un point particulier de notre histoire régionale. Et nous n'avons ici qu'une partie du trésor; car deux autres publications verront bientôt le jour. Elles nous parleront des villages disparus du Haut-Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

En lisant ces pages qui nous révèlent trois endroits merveilleux mais oubliés de notre histoire régionale, et en apprenant que deux autres volumes du même genre sont en préparation, je me suis posé une question farfelue. Je me suis, en effet, demandé si l'auteur prolifique de ce nouvel ouvrage n'était pas en train de donner raison à ceux qui prétendent que l'entreprise privée est beaucoup plus productive que certaines organisations fortement subventionnées. Quoi qu'il en soit, je suis assuré que Réal Caouette serait heureux de donner une chaleureuse poignée de main à Russel Bouchard; car cet homme politique avait beaucoup plus d'admiration pour les chercheurs «qui trouvent» que pour ceux qui passent leur vie à chercher sans jamais rien trouver...ou si peu...

Raoul Lapointe

Bouchard, Gérard (Abbé), Théoterre, Montréal, Iris Diffusion, 1991, (Coll. «Terre Nouvelle»)

L'auteur

Nous, les plus anciens, avons tous connu l'abbé Gérard Bouchard, l'auteur du livre qui nous est offert aujourd'hui.

Descendant de terriens bien typiques du rang «des Menés», de Laterrière, nous l'avons vu, dès les premières années de son ministère, labourer d'abord à tour de bras dans les terres humaines du Saguenay. Après un grand «débarras» et une généreuse semence dans ce vaste jardin, il est allé ouvrir de plus grands espaces dans l'«Ouest canadien». Ensuite, sans doute inconsciemment, pour se rapprocher de ses racines québécoises, il a fait des essais de colonisation aussi dans le «Haut-Canada». Enfin, il amerrit tout à coup dans le grand marais de la Métropole du Québec: et le voilà perdu (ou plutôt retrouvé) dans l'Action catholique chez les ruraux.

Vous ne pouviez pas prévoir (et lui non plus, j'imagine) que cela le conduirait dans les feux d'artifice d'«Expo '67»: défrichage pastoral au sein de cette grande kermesse. Ce qui l'a préparé à s'amarrer au cœur des Olympiades de '76: pastorale chez les gens de l'arène. Ouf! Quelle trajectoire!

Nous sommes invités à recueillir aujourd'hui quelques gerbes d'une récolte qui est le fruit de toute une vie engagée comme animateur pastoral dans le monde «MONDE».

Ce livre est le début d'une réflexion théologique qui a été faite dans la fièvre de l'action. Je le vois plutôt comme le témoignage d'un long et fructueux engagement pastoral que l'âge n'a pas refroidi. On lit, on se laisse engager, même le titre du volume «THÉOTERRE» nous fait quelque peu sursauter.

À l'âge où l'on voudrait bien entrer dans ses «moufles», lui, il est toujours à ses défrichements. Bravo! Chapeau!

(Mgr) Roland Potvin

L'ouvrage

L'auteur, M. l'abbé Gérard Bouchard, originaire de la région, est un prêtre du diocèse de Chicoutimi.

Après ses treize premières années dans le diocèse, il a été en service dix ans au diocèse de Saint-Paul, en Alberta et trois ans à celui de Hearst, en Ontario. Pour les vingt-sept dernières années, il se trouvait à Montréal, avec des préoccupations beaucoup plus larges que la ville. Partout il a été créateur et fondateur, parce qu'il est un homme d'espérance....Et il écrit.

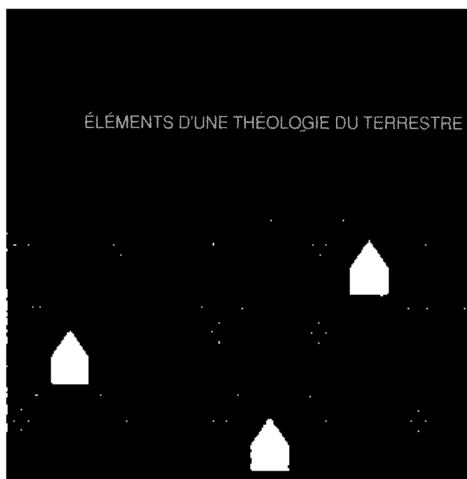
Il vient de publier un volume intitulé *Théoterre*, qui présente des «éléments d'une théologie du terrestre». Il définit lui-même cette théologie «la science du développement de la vie théologique dans et par les réalités du monde séculier et profane».

Ces quelques mots ne doivent pas nous effrayer. Car ce livre est tout à fait accessible. Et il est opportun, il est même brûlant d'actualité. Aujourd'hui en effet, les nombreux appels faits à des laïcs à assumer certaines tâches, même permanentes, au service de la communauté chrétienne, risquent de mettre en veilleuse ce qui est pourtant la vocation spécifique et irremplaçable des laïcs: leur «place au cœur du monde et à la tête des tâches temporelles les plus variées». Car, insistait Paul VI, «leur tâche première et immédiate n'est pas l'institution et le développement de la communauté ecclésiale — c'est là le rôle spécifique des Pasteurs — mais c'est la mise en oeuvre de toutes les possibilités chrétiennes et évangéliques cachées, mais déjà présentes et actives dans les choses du monde».

Pour conserver et affermir le sens de cette tâche première et irremplaçable des laïcs dans l'Église, rien de mieux que de se donner une solide théologie de la création, une théologie des réalités terrestres.

Ce livre nous fait avancer progressivement dans la connaissance de ce qu'est l'activité humaine, son enracinement, son déploiement et son rayonnement dans le projet de Dieu.

La présentation se fait d'abord sans doute par la clarification des idées et des concepts, mais sans exagérer le raffinement. On pourrait même dire, sans trop exagérer, que l'auteur utilise plus la hache que le bistouri. Ceci facilite la lecture et la rend même agréable, surtout quand on s'intéresse aussi aux nombreux encadrés de textes particulièrement bien choisis.



Enfin, ce qui est caractéristique à ce livre et peut le rendre intéressant, c'est que l'auteur, sans se limiter à des clarifications de concepts, nous entraîne vraiment à sa suite. Il nous invite en effet à participer à sa propre recherche et à se réjouir de ses découvertes, comme ouvrier et observateur, dans l'Église québécoise des trente dernières années. De plus, il annonce d'autres publications!

Georges Tremblay, ptre



L'abbé Gérard Bouchard, l'auteur de *Théoterre*, lors du lancement de son volume.

TREMBLAY, Clovis, Chaîne Coopérative du Saguenay, un demi-siècle de souvenirs, Imprimerie Polycopie inc., Alma, 1990.

La Chaîne coopérative du Saguenay a certainement marqué une époque de l'histoire économique de notre région par le dynamisme et l'esprit d'entreprise de ses dirigeants et de ses membres. M. Clovis Tremblay, l'auteur de l'ouvrage qui vient de paraître, était bien placé pour nous parler de cet organisme puisqu'il l'a connu de près et même de très près. En effet, il a oeuvré au sein de la C.C.S. pendant toute sa carrière. Dans ce qu'il appelle lui-même un «recueil», M. Tremblay résume, c'est le cas de le dire, les principaux événements qui ont marqué l'histoire de la C.C.S.. Pour ce faire, il a divisé son livre en sept parties qui suivent fidèlement la marche chronologique de l'entreprise qu'il a vu naître et grandir; les voici:

1. Les antécédents (1940-1945);
2. Les réalisations (1946-1949);
3. La période d'expansion (1950-1969);
4. Les nouvelles orientations (1970-1980);
5. La période d'ajustement (1981-1984);
6. La voie de la croissance (1985-1989);
7. La réflexion sur l'aspect social de l'institution.

Ces trop courtes parties sont illustrées, au passage, par de nombreuses photos; elles présentent au lecteur les ouvriers qui ont mis sur pied et qui ont maintenu en vie une organisation régionale qui n'a pas toujours eu la vie facile, même si plusieurs acteurs arborent un sourire angélique...

La lecture de ce document historique est agréable mais on peut reprocher à M. Tremblay de laisser son lecteur sur son appétit. Ce dernier voudrait en connaître davantage. Tel que présenté, le livre ressemble beaucoup plus à une esquisse qu'à un tableau terminé. Il faut sans doute mettre cette faiblesse au compte d'une certaine timidité de l'auteur; car, ne l'oublions pas, M. Tremblay vient tout juste d'embrasser une nouvelle carrière: celle de l'écriture. Toutefois, en constatant que le nouvel écrivain est encore en pleine forme, le lecteur ose espérer que sa vocation, un peu tardive, n'en restera pas là et que M. Clovis Tremblay sera présent au prochain Salon du Livre pour présenter une histoire, longue, croustillante et palpitante de ce joyau de la couronne de notre Royaume qui se nomme: La Chaîne coopérative du Saguenay.

Roland Bélanger



Hommage à George McNaughton

(1897-1991)

Le 8 février 1991 avait lieu en l'église Notre-Dame de Grâce, à Chicoutimi, les funérailles de M. George McNaughton, originaire de la Gaspésie mais saguenéen d'adoption. Jusqu'à tout récemment, on pouvait voir hiver comme été, par temps froid ou par temps chaud, ce vieillard encore alerte à 93 ans, arpenter les trottoirs de son quartier et des environs. Cet ancien joueur de hockey, ce vétéran de la Grande-Guerre 14-18, cet ancien directeur du personnel pour la Compagnie Price à Riverbend et à Kénogami était sans doute une énigme pour les jeunes générations; mais, pour la Société historique du Saguenay et pour celui qui signe cet article, c'était un ami de longue date qui mérite un hommage tout à fait spécial.

M. McNaughton avait un faible pour l'Histoire. Aussi, ne faut-il pas s'étonner s'il nourrissait une grande admiration, mêlée d'étonnement, pour la Société historique du Saguenay qui accomplissait tant de besogne avec si peu de moyens financiers. Il ne lésinait donc pas pour lui apporter son appui et suivre ses activités.

En ce qui a trait au signataire de cet article, c'est une autre histoire. Je puis dire que j'ai grandi avec une certaine «dévotion» pour M. McNaughton. On ne peut pas dire que mon père nourrissait un amour exagéré pour les Anglais en général; mais quand il s'agissait de M. McNaughton, c'était une autre «paire de manches». Il répétait souvent: «M. George McNaughton c'était un père pour moi». C'est que le «Rouge-à-Simon» ou «The Red» comme l'appelaient les Anglais, était un bûcheron exceptionnel qui, ordinairement, divisait son année de travail en deux parties. L'automne, la «maladie du bois» le prenait, comme il disait, et il montait passer l'hiver dans les chantiers. Mais au printemps, il lui fallait du travail en ville et c'est là que, souvent, M. Georges McNaughton entrait en action. Aussitôt qu'il voyait «Le Rouge» dans la salle d'attente, il le faisait venir et l'embauchait sur le champ, car il était aussi habile sur la gaffe que sur la hache.

Il me fait plaisir de rendre cet hommage à M. George McNaughton, ce bienfaiteur insigne de la Société historique du Saguenay et cet ami personnel de notre famille. Sans doute, celui qui fut accompagné à l'église Notre-Dame de Grâce au son de la cornemuse, était un «grand Canadien», mais il était aussi, un «grand Québécois» et un «Grand Saguenéen».

Raoul Lapointe

Hommage à Lydia Hémon

(1909-1991)

En avril 1991, on apprenait la mort, à l'âge de 82 ans, de Lydia Hémon. Elle était la fille de Louis Hémon, l'écrivain dont la célébrité posthume est due à la description géniale qu'il a fait du Canada français et de l'âme d'un peuple qui ne sait pas mourir.

Lorsque Louis Hémon quitta l'Angleterre pour l'Amérique, sa fille Lydia était très jeune et elle n'a gardé de ce départ qu'un vague souvenir d'une fête d'adieu.

La vie de Lydia fut marquée sous le signe de la tragédie. Sa mère, malade, dut être internée et son père mourut tragiquement dans un pays lointain alors qu'elle n'avait que quatre ans. Elle fut élevée en France par la famille Hémon et passa sa vie à Quimper, en Bretagne, où elle est décédée.

Louis Hémon était, sans doute, un très grand écrivain; mais Lydia a aidé son père à gravir les sommets de la célébrité. Cette femme, qui avait elle aussi beaucoup de talent et de goût pour la littérature a préféré s'effacer pour laisser toute la place à celui dont elle déplorait la disparition à un âge aussi peu avancé, victime d'un si cruel destin. Elle se donna pour mission d'interpréter et de diffuser l'oeuvre de son père et, au moment de quitter la terre, ce but était largement atteint; en effet, les ouvrages de Louis Hémon sont traduits en quelque cinquante langues et, universellement connus.

Lydia dut, à quelques reprises et avec joie, prendre le bâton du pèlerin pour visiter outre Atlantique, le coin de terre que son père avait foulé et qui lui avait servi pour composer son chef-d'oeuvre, «Maria Chapdelaine». Elle contribua aussi à enrichir le Musée de Péribonka en faisant don de plusieurs objets ayant appartenu à la famille du célèbre écrivain.

Avec la disparition de Lydia Hémon, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de perdre une grande amie, même une compatriote; car cette femme au grand coeur avait «deux amours»: la Bretagne où elle passa sa vie et notre région où son père n'a fait que passer; mais son passage fut si mémorable que, grâce à «Maria Chapdelaine», l'univers entier a noté ce bref séjour parmi nous.

Raoul Lapointe

Errata et réflexions du notaire Jacques Riverin, à propos de l'article «Situation du patrimoine historique à Chicoutimi» (vol. 33, no 2, 11-16), qu'il a fait part à Roland Bélanger lors d'une rencontre à son bureau.

Selon le notaire Jacques Riverin de Chicoutimi, l'édifice du bureau du notaire T.-Z. Cloutier, situé au 184 Jacques-Cartier Est a été construit en 1904 par son fils Jos Cloutier. Pour commémorer la mémoire de son père, Jos Cloutier a inscrit sur la façade «T.-Z. CLOUTIER 1863-1904» (années pendant lesquelles il a exercé sa profession). En réalité, le bureau du notaire Cloutier était à l'intérieur de la maison dite Riverin, située à proximité de la voie ferrée, sur la même rue, soit Jacques-Cartier Est.

Quant aux «rénovations non respectueuses du caractère historique» de l'ancien moulin à farine, situé sur les rives de la rivière Chicoutimi, elles ont été réalisées, à l'époque, suivant les suggestions des fonctionnaires de la ville de Chicoutimi. Monsieur Jacques Riverin n'ayant pas les connaissances suffisantes en matière de restauration, il s'en était remis à l'expertise des employés municipaux.

Enfin, le commentaire de l'historien Russel Bouchard à propos du site de la croix de Sainte-Anne vaut essentiellement pour le terrain situé à l'arrière. En réalité, l'intérêt dudit site se situe en avant, non en arrière. Et, somme toute, on a amélioré l'ensemble, ne

voyant plus maintenant le tas de roches apparaissant sur la photographie [des commentaires qui sont loin d'être partagés par Bouchard...]

Une bonne nouvelle pour les généalogistes

La Société historique du Saguenay vient de récupérer les droits d'auteur des deux ouvrages publiés par le frère Éloi-Girard à l'intérieur de notre collection de publications. Il s'agit de : *Recueil de généalogie des comtés de Charlevoix-Saguenay (No 5)* et *Inventaire des contrats de mariages au greffet de Charlevoix (No 8)*.

Le *Recueil de généalogie* est épuisé. Nous projetons une réédition de cet ouvrage d'ici deux ans maximum.

Quant à l'*Inventaire des mariages*, nous avons en main le reste de l'édition, disponible à raison de 10 \$ l'exemplaire. Je vous rappelle le contenu de cet ouvrage du Frère Éloi-Girard :

La semaine de l'histoire

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec tiendra sa prochaine semaine de l'histoire du 5 au 11 avril 1992. Nous invitons nos membres à surveiller les activités qu'organiseront votre société d'histoire respective.

Hommage à Maurice Kirouac

La Société historique du Saguenay vient de perdre un précieux collaborateur, en l'occurrence M. Maurice Kirouac. Membre de notre société d'histoire régionale depuis plusieurs années, M. Kirouac s'est déjà impliqué au sein du Conseil d'administration à titre d'administrateur, était notre conseiller pour le secteur de Métabetchouan, participé au jury pour désigner un membre de l'Ordre des Vingt-et-Un et, enfin, œuvré au sein de la Ligue du Drapeau à titre de président. Il était membre de l'Ordre des Vingt-et-Un.

M. Kirouac nous laisse un vide. Son dynamisme, son sens du devoir, sa jovialité, sa disponibilité et son sens du jugement en faisaient un ami, un conseiller attachant et un collaborateur précieux.

M. Kirouac est décédé le 27 octobre 1991 à l'âge de 78 ans et 7 mois. Nous offrons nos sympathies à Mme Antoinette Saint-Pierre et à toute sa famille.

Nouvelles publications

Nous voulons informer nos membres du dernier ouvrage publié par le Dr Jean-Charles Claveau, soit *Ma terre Québec... Essai sur le Québec en marche* (Montréal, Humanitas, 1990, 261 p.).

Il s'agit d'une série d'articles publiées sur près d'une trentaine d'années et qui touche de près l'avenir politique du Québec. C'est tout le cheminement politique de l'auteur qui devient fort intéressant, suivant ses observations et ses études du sujet un peu partout dans le monde.

L'ouvrage est disponible à la Société historique du Saguenay au coût de 19,95\$

La populaire collection «Histoire des municipalités» a trois nouvelles publications:

Saint-André-du-Lac-Saint-Jean: sur la route des pionniers, par Russel Bouchard, No 10, 7,95\$.

Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay, par Russel Bouchard, No 11, (12\$) plus 3\$ de frais d'expédition.

Enfin disponible

Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay, par Russel Bouchard, No 12, (15\$) plus 3\$ de frais d'expédition.

La parution de la brochure portant sur les *Villages fantômes et les localités disparues ou méconnues du Lac-Saint-Jean*, est prévue pour l'année 1992.

Nous vous recommandons de commander rapidement votre exemplaire, car ces ouvrages se vendent rapidement:

Société historique du Saguenay
Casier postal 456
Chicoutimi (Québec)
G7H 5C8
1-418-549-2805

OU

Russel Bouchard,
33 Saint-François,
Chicoutimi (Québec)
G7G 2Y5
1-418-543-0962

Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay

Russel Bouchard



Société historique du Saguenay
Cahiers de Saguenayensis
HISTOIRE DES MUNICIPALITÉS
No 12

Recherche d'informations et de documents

Le Dr. Jean-Charles Claveau effectue présentement une recherche plus approfondie sur les Blackburn. Nous faisons appel à la collaboration de nos membres, au cas où certains d'entre-eux sont en mesure de transmettre à notre secrétariat des informations et de nous renseigner sur l'existence de documents. Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à notre demande.

Bell

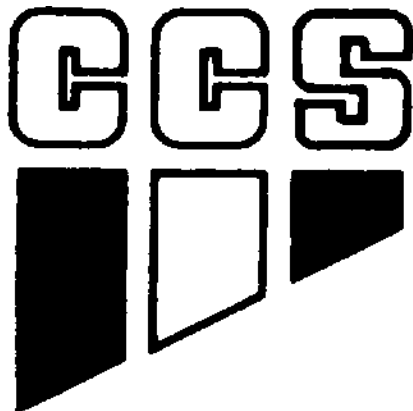
Alain Gagnon
PDG

Les communicateurs p.s. Saguenay—Lac-Saint-Jean ltée

930 rue Jacques-Cartier est
C.P. 874
Chicoutimi, Qc
G7H 5E8



(418) 543-5184



Bur.: 543-3333

Rés.: 543-1033

MAISON

Aubin

CHICOUTIMI LTÉE

412, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, Qué.
G7H 5C2



RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

72, rue Jacques-Cartier ouest
Chicoutimi, Québec - G7J 1G2
(418) 549-4142



GRAVEL ET LEVESQUE INC.
ASSURANCES GÉNÉRALES

Pierre Levesque
C.D.A. ASS.

2106, Ste-Famille
C.P. 2367, Jonquière
Québec, G7X 7X8
Tél.: (418) 547-6648

2939, Mgr-Dufour
Ville de La Baie
Québec, G7B 1E7
Tél.: (418) 544-9371

Merci aux Coopérants
(Société mutuelle d'assurance-vie)

pour leur généreuse contribution
lors de l'acquisition de la «Collection Dubuc»



**Nous
sommes
déménagés !**

Nouvelle adresse:
1300, rue Manouane,
Chicoutimi, Qc, G7K 1H6
Tél.: 545-9419
Fax.: 545-9709

De père en fils...

Georges-Henri Perron, Ing. P.
Fernand Perron, L. Sc. C.
André Perron, Ing. P.
Denis Perron, Ing. P.

... constructeurs au Saguenay
depuis quatre générations



CHICOUTIMI — TÉL.: 543-0715

Hommage de Raoul Blackburn Ltée à la Société historique du Saguenay

L'université et les cégeps:

**L'enseignement supérieur
au Saguenay-Lac-Saint-Jean.**



Université
du Québec
à Chicoutimi



cegep d'alma



CEGEP
de
CHICOUTIMI



CEGEP de Jonquière



CEGEP
de St-Félicien



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

depuis 90 ans

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Paul-E. Lemieux, président
M. Réal Lévesque, 1er vice-président
Mme Laurence Duval, 2e vice-président
M. Louis-H. Harvey, trésorier
M. René Turcotte, secrétaire
Mme Guylaine Simard, directeur
M. Jean-M. Coulombe, directeur
M. Armand Demers, directeur
M. René Girard, directeur
M. Eddy Lalancette, directeur
M. Georges-H. Perron, directeur

CONSEILLERS

Chicoutimi: M. Maurice Ouellette
Dolbeau: M. Joseph-A. Perron
Hébertville: Mme Annette Fortin
Métabetchouan: M. Maurice Kirouac
Normandin: M. Gérald Bélanger
Roberval: Mme France Guay
Saint-Félicien: M. Réal Lapierre

ARCHIVISTE

Roland Bélanger

ASSISTANT

Éric Tremblay

SECRETARE

Mme Maryse Hovington

PERSONNEL BÉNÉVOLE

Charles Cooke, Sylvain Gaudreault (UQAC), Louis Gauthier, Albert Larouche, Russel Bouchard

SAGUENAYENSIA

Comité de l'édition

Président: Russel Bouchard

Secrétaire: Sylvain Gaudreault

Membres: Roland Bélanger, Louise Bouchard, Jérôme Gagnon, Jean-François Hébert, Éric Langevin, Raoul Lapointe, Robert Lavoie, Laurent Thibeault,

Correction des textes: Roland Bélanger, Russel Bouchard, Marc Gingras, Raymond Lemieux, l'abbé Jean-Philippe Blackburn, Paul-E. Lemieux, Raoul Lapointe

Mise en page: Russel Bouchard

Publicité: Roland Bélanger

Impression: Imprimerie Deluxe (1986) Inc.

Avec la collaboration des sociétés d'histoire du Lac-Saint-Jean:

Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

Société d'histoire de Roberval

Société d'histoire de Saint-Félicien

Société d'histoire et de généalogie de Dolbeau

TARIF D'ABONNEMENT

Canada: 25\$

Autres pays: 30\$

Le numéro: 6,25\$

Courrier de deuxième classe

No d'enregistrement: 0849

Dépôt légal:

1er trimestre 1992

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0581-295X

Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits et adaptés sans autorisation écrite de l'auteur ou de la Société historique du Saguenay.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leur texte.

La revue *Saguenayensia* est publiée trimestriellement par la Société historique du Saguenay. Elle est répertoriée dans la *Revue d'histoire de l'Amérique Française, Canadian Historical Review.*

**La Fondation
Mgr Victor Tremblay Inc.**

Conseil d'Administration

Président

Me Marcel CLAVEAU

1er vice-président

M. Gilbert GRAVEL

2ième vice-président

M. Eddy LALANCETTE

Trésorier

M. Marcel TREMBLAY

Secrétaire

M. Roland BÉLANGER

Directeurs

M. Pierre BERGERON

M. Marcel DESGAGNÉ

M. Jean GAGNON

M. Jean LAFLAMME

M. Benoît LALANCETTE

M. Paul-E. LEMIEUX

M. Georges-Henri PERRON

Bon de commande

SAGUENAYENSIA

C.P. 456 — CHICOUTIMI — G7H 5C8

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____

J'inclus _____ \$ Chèque Mandat postal

Nouvel abonnement

Renouvellement Membre abonné — Canada: 25 \$

Envoyez-moi la facture Autres pays: 30\$

**Avez-vous renouvelé
votre cotisation
1992 ?**

Directives aux auteurs

Saguenayensia diffuse des articles et des documents sur l'histoire du Saguenay — Lac-Saint-Jean et des régions voisines ainsi que des études d'intérêt régional. Chaque numéro de la revue compte un dossier d'articles commandés expressément et des articles hors thème librement soumis. Les thèmes des dossiers sont annoncés dans la section des chroniques (voir la chronique **En bref**).

Les auteurs désireux de soumettre un article doivent apporter une attention particulière à la qualité du français. De plus, la revue étant une publication favorisant la vulgarisation scientifique, les auteurs sont invités à présenter leur texte dans un style accessible.

Les articles publiés dans la revue sont des travaux originaux, qui n'ont donc pas paru dans d'autres publications et soumis uniquement à **Saguenayensia** pour publication.

Les articles sont soumis à un comité de lecture. L'auteur demeure toujours le seul responsable des opinions qu'il exprime dans un article. Pour tout changement de fond, l'auteur est consulté. La rédaction se réserve toutefois le droit d'effectuer toute correction mineure sur le style. La revue ne s'engage pas à publier un texte proposé.

Aucune somme relative au droit d'auteur n'est payée à un auteur. Chaque auteur reçoit dix exemplaires de la revue.

Présentation

Pour la plupart, les exigences sont simples et requièrent peu de travail supplémentaire de la part de l'auteur. Si nécessaire, celui-ci est invité à communiquer avec la direction de la revue.

La revue n'accepte des textes que s'ils sont dactylographiés à double interligne (environ vingt-cinq (25) lignes par page) sur feuilles de 21,5 sur 28 cm (8,5 sur 11 pouces), au recto seulement. Les auteurs sont priés d'éviter le plus possible les corrections faites à la main.

Les textes ne doivent pas dépasser vingt-cinq (25) pages. L'auteur a soin de paginer son texte. Dans le cas de textes dépassant vingt-cinq (25) pages, la revue se réserve le droit d'étaler la publication sur deux numéros. Puisque **Saguenayensia** est illustrée, les auteurs sont invités à faire parvenir avec leur texte des cartes, des photographies (noir et blanc), des illustrations ou même de brefs documents. Seuls les

documents d'une qualité suffisante peuvent être reproduits. Les documents sont numérotés et les légendes doivent être dactylographiées. Un texte de vingt-cinq (25) pages peut être accompagné de trois ou quatre documents, ou plus, après entente au préalable avec la direction.

Les textes devront être envoyés en deux exemplaires.

Un titre bref et précis est apprécié. Des sous-titres sont également nécessaires pour la plupart des articles. Les titres et les sous-titres sont dactylographiés en caractère gras (ou soulignés deux fois).

L'auteur indique son nom - et s'il le souhaite son affiliation institutionnelle ou autre - sous le titre de l'article en première page.

Les mots étrangers et les mots en italiques sont soulignés une fois.

Le **Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada** (Bélisle) est recommandé pour l'orthographe des canadianismes.

Le **Répertoire toponymique du Québec** (Commission de toponymie) est recommandé pour l'orthographe des noms de lieux géographiques (rivière, lac, rang, municipalité, canton, comté...).

La revue souhaite l'utilisation du système international pour les mesures et leur désignation. Ex.: 10 \$, 10,50 \$, 22h10, 2,2 cm ou 2,2 centimètres...

Les lexiques des règles typographiques, les guides à l'intention des éditeurs et des rédacteurs et **Le Bon Usage** (grammaire Grévisse) fournissent des renseignements précis sur les usages courants (abréviations, emploi des majuscules, des tirets, des traits d'union, etc.).

Les citations comptant plus de cinq (5) lignes sont dactylographiées en retrait et à simple interligne. La référence suit immédiatement.

Les notes sont regroupées sur une feuille séparée. Elles doivent être brèves et réduites au minimum.

La référence, entre parenthèses (...), comporte le nom de l'auteur, la date de l'ouvrage cité et la page. Le début du titre est ajouté s'il y a risque de confusion. Exemple: (Vien, 1955, p. 222). Un document d'archives, une lettre par exemple, est ainsi cité: (Tremblay, 1962). Pour un article de journal, la référence donne le titre et la date du journal (**Le Progrès du Saguenay**, 6 janvier

1912).

Les sources et la bibliographie sont présentées sur une feuille séparée.

Les titres de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteurs. Si différents ouvrages d'un auteur sont cités, la présentation tient compte de l'ordre chronologique en commençant par le plus ancien (voir l'exemple).

Exemple de présentation des sources et de la bibliographie.

Sources

Les références doivent comporter le dépôt d'archives, le fonds (s'il y a lieu), le titre et la date du document (avec la cote s'il y a lieu). Que le choix des variables utilisées permettent de retracer avec le moins de difficultés possibles le document consulté.

1. Archives de la Société historique du Saguenay, Fonds Société abc: Mgr Victor Tremblay à René Hardy, 6 janvier 1962; Mgr Victor Tremblay à Jacques Tremblay, 12 février 1964; etc.

2. Archives nationales du Québec à Chicoutimi, Fonds Mgr Victor Tremblay: Mgr Victor Tremblay à Mgr Georges Melançon, 10 avril 1950; etc.

Bibliographie

Pour un article, la référence doit donner le nom de l'auteur, le titre de l'article, le titre de la revue, le volume, le numéro, le mois et l'année, les pages. Voir l'exemple suivant et veuillez remarquer la ponctuation.

PERRON, Normand, 1977, "L'action des Trappistes dans la région de Mistassini, 1892-1927", **Saguenayensia**, vol. 19, n° 4, sept.-oct., pp. 91-95.

Pour un ouvrage, la référence doit donner le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, la ville, la maison d'édition, l'année, le nombre de pages. Voir l'exemple suivant et veuillez remarquer la ponctuation.

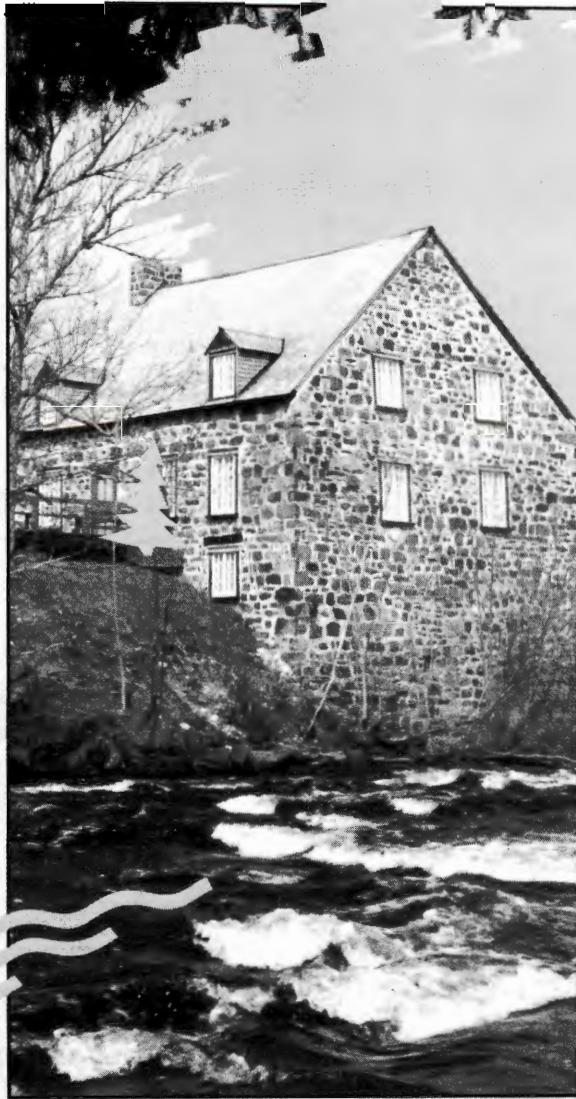
PERRON, Normand, 1984, **Un siècle de vie hospitalière au Québec. Les Augustines et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, 1884-1984**, Sillery, Presses de l'Université du Québec, xxiv - 439 p.

VIEN, Rossel, 1955, **Histoire de Roberval, cœur du Lac-Saint-Jean, 1855-1955**, s.l., Edition du Centenaire, 369 p.

Normand Perron
Avril, 1987

L ' H I S T O I R E

• • •



M I E U X

L A C O N N A Î T R E

P O U R B Â T I R

L ' A V E N I R

